

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 15 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 8 février 2013 pour le vendredi 15 février 2013 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 150).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 150).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 21 décembre 2012 (page 150).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 150).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses dont :
- communication sur les rythmes scolaires (Mme MARECHAL) (page 154).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 6 - Communication relative à la population légale d'Orléans au 1^{er} janvier 2013 (page 198).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. CARRE** n° 7 - Risque inondation. Approbation d'une convention à passer avec le C.E.P.R.I. (page 187)
- M. CARRE** n° 8 - Gare d'Orléans. Liaison tram-train. Travaux d'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie civil, équipement technique et reconstitution de fonctionnalités. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 189).
- M. CARRE** n° 9 - Procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (additif 41). Approbation (page 191).
- M. CARRE** n° 10 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 193).

- M. CARRE** n° 11 - Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Cession d'un terrain sis Clos de la Motte. Approbation (page 196).
- M. CARRE** n° 12 - Quartier intra-mails. Logement duplex 86 rue des Carmes. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession (page 197).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme SAUVEGRAIN** n° 13 - Aide Complémentaire à la Prestation de Service Accueils de Loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la C.A.F. (page 208)
- Mme SAUVEGRAIN** n° 14 - Indemnité de logement due aux instituteurs. Approbation du barème 2012 (page 209).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 15 - Fourniture et livraison de papeterie, de manuels, de livres scolaires et de dictionnaires - Lot n° 1 : articles de papeterie scolaire et travaux manuels. Approbation d'un avenant n° 1 (page 210).
- M. VALETTE** n° 16 - Centre Charles Péguy. Restauration extérieure du bâtiment et réaménagement de la salle muséale. Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions (page 210).
- M. VALETTE** n° 17 - Association Orléans Concours International. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 213).
- M. VALETTE** n° 18 - Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2012-2013. Attribution d'une subvention (page 213).
- M. VALETTE** n° 19 - Exposition patrimoniale 2013-2014 « Regards sur Orléans, archéologie et histoire d'une ville ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'I.N.R.A.P. et la D.R.A.C. Centre (page 214).

Affaire retirée de l'ordre du jour

- M. VALETTE** n° 20 - Conservatoire. Classe à Horaires Aménagés « Théâtre ». Approbation d'une convention de partenariat avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire (page 214).
- M. VALETTE** n° 21 - Conservatoire. Acquisition d'instruments. Demande de subvention (page 215).
- M. GABELLE** n° 22 - 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Mise en vente d'un D.V.D. Approbation du tarif et de deux conventions de vente à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès et le Recteur de la Cathédrale (page 216).

- M. SANKHON** n° 23 - Association Action et Bourse Projet Jeune. Attribution de subventions (page 217).
- Mme GRIVOT** n° 24 - Contrat Educatif Local 2013-2015 à passer avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Approbation (page 217).
- Mme GRIVOT** n° 25 - Rénovation du gymnase Gaston COUTE. Demandes de subventions (page 218)
- Mme GRIVOT** n° 26 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions (page 219).
- Mme GRIVOT** n° 27 - A.D.A.I.P.H.I. Levée totale d'interdiction d'aliéner. Approbation (page 221).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 28 - « Orléans.mag ». Impression, livraison et régie publicitaire. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 222).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 29 - Aménagement de la rue des Anguignis. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc (page 224).
- M. LANGUERRE** n° 30 - Quartier de La Source. Dénomination de venelles, de voies et d'un jardin (page 225).
- M. MARTIN** n° 31 - Chaufferie biomasse d'Orléans La Source. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Approbation de l'avenant n° 1 (page 240).
- Mme CHERADAME** n° 32 - Déports des systèmes de vidéo-protection. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et KEOLIS Orléans-Val de Loire (page 241).
- Mme CHERADAME** n° 33 - Mise à niveau du P.C.R.T. Lot n° 3 : vidéo-protection des carrefours et réseaux de télécommunication. Approbation d'un avenant n° 1 (page 242).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 34 - Convention de participation à la protection sociale complémentaire. Modalités de prélèvement et de reversement des cotisations (page 243).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 35 - E.S.A.D. Approbation d'une convention de gestion et d'une convention de mise à disposition de services (page 244).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 36 - Personnel de l'E.S.A.D. Convention de participation à la protection sociale complémentaire. Approbation d'un avenant d'adhésion (page 246).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 37 - Direction de la Culture et de la Création Artistique. Poste de chargé de mission. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 247).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 38 - Formations. Approbation de marchés après appel d'offres (page 248).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 39 - Recrutement pour besoins saisonniers. Année 2013 (page 250).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 22 février 2013.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi quinze février deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (jusqu'à 20 h 31), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 18) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL (jusqu'à 20 h 19), SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON (jusqu'à 20 h 15), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CUGNY-SEGUEIN, BARANGER, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 20 h 20), PARAYRE (à partir de 18 h 29), CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, Mme CASTERET, MM. VALLE, RICOUD, REISSER, Mme KOUNOWSKI (à partir de 20 h 17), M. BRARD, Mmes NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 19 h 55), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. CARRE	à.....	M. le Maire (à partir de 20 h 31)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 20 h 19)
M. BESSON	à.....	Mme BARRUEL (à partir de 20 h 15)
M. HEAU	à.....	M. MOITTIE
Mme D'AUX DE LESCOUT	à.....	M. MAGNIER (à partir de 20 h 20)
M. PEZET	à.....	Mme DE CHANGY
M. LABED	à.....	Mme CASTERET
M. BRIAND	à.....	M. CHAPUIS
Mme KOUNOWSKI	à.....	M. REISSER (jusqu'à 20 h 17)
M. LEBRUN	à.....	M. RICOUD
M. DELOIRE	à.....	M. GRAND
Mme MIKO	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 55)

Absente et excusée :

Mme SOUAID

La séance est ouverte à 18 heures 15.

M. le Maire – Je déclare la séance ouverte en vous souhaitant le bonsoir à toutes et à tous. Deux communications sont prévues au Conseil de ce soir, si vous le voulez bien, nous entendrons la première communication de Mme MARECHAL puis je vous proposerai juste une petite modification ; de prendre les délibérations d'Olivier CARRE juste après et de venir ensuite, si vous en étiez d'accord, sur la communication présentée par Mme SAUVEGRAIN.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. CARRE	à..... M. le Maire (à partir de 20 h 31)
Mme MARECHAL	à..... Mme SAUVEGRAIN (à partir de 20 h 19)
M. BESSON	à..... Mme BARRUEL (à partir de 20 h 15)
M. HEAU	à..... M. MOITTIE
Mme D'AUX DE LESCOUT	à..... M. MAGNIER (à partir de 20 h 20)
M. PEZET	à..... Mme DE CHANGY
M. LABED	à..... Mme CASTERET
M. BRIAND	à..... M. CHAPUIS
Mme KOUNOWSKI	à..... M. REISSER (jusqu'à 20 h 17)
M. LEBRUN	à..... M. RICOUD
M. DELOIRE	à..... M. GRAND
Mme MIKO	à..... Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 55)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 25 janvier 2013.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de janvier et février 2013 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
12-673	29/01/13	Courrier Postal. Remise et collecte par la Poste. Approbation de trois contrats. 6 606,41 € T.T.C.
13-23	23/01/13	Travaux de réfection de la Digue et du Miroir sur le Loiret au Parc Floral. Société Exeau TP pour un montant de 180 859,12 € T.T.C. pour l'ensemble des tranches (solution de base).

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-24	23/01/13	Marché négocié pour prestations similaires. Projet ARENA. Etude d'impact patrimonial spécifique sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire et dossier d'enquête publique préalable à la procédure de déclaration de projet. ANTEA France. 53 413,36 € T.T.C.
13-25	1/02/13	Contrat de spectacle. Médiathèque. Théâtre de l'Antidote. Montant maximum global 700 € net de T.V.A.
13-26	1/02/13	Contrat de spectacle. Bibliothèque de la Madeleine. Association Matulu. Montant maximum global 650 € net de T.V.A.
13-33	1/02/13	Direction de l'Information et de la Communication. Création et exécution graphique des supports de communication pour les médiathèques et bibliothèques d'Orléans. Années 2013 – 2014 – 2015. M. David HERAUD, graphiste. Montant du marché 6 494,90 € T.T.C. par période.
13-35	1/02/13	Vœux du Maire. Location du Zénith auprès de la S.A. Orléans Spectacles. 4 892,98 € hors taxes.
13-36	1/02/13	Direction des Sports. Organisation d'une manche de la Coupe du Monde de Sabre Féminin le samedi 2 février 2013. Location du Zénith d'Orléans auprès de la S.A. Orléans Spectacles pour un montant global de 12 219,41 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
13-37	30/01/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Extension au Pass Culture.
13-38	30/01/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes de la Maison de Jeanne d'Arc. Extension au Pass Culture.
13-39	30/01/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Muséum. Extension au Pass Culture.
13-40	30/01/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Extension de la sous-régie aux Pass Culture.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
13-28	24/01/13	Salle Fernand Pellicer. Foyer Club La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
13-30	24/01/13	Salles Fernand Pellicer. Foyer Club La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour diverses manifestations (soit 7 jours).

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-31	24/01/13	Salles Fernand Pellicer. Association Qualité de Vie à La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour diverses manifestations (soit 8 jours).
13-41	7/02/13	Palais des Sports. C.L.T.O. Badminton. Tournoi International des Volants de l'Orléanais. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-44	7/02/13	Locaux de la tribune du stade omnisports de La Source. Auberge de Jeunesse / Centre Régional Jeunesse et Sports. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-45	7/02/13	Parcelle de terrain sise rue du Petit Villiers. M. Ismet CELIK. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable.
<u>ASSURANCES</u>		
13-32	25/01/13	Acceptation d'indemnités de sinistre. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>ALIENATIONS</u>		
13-53	7/02/13	Aliénation d'un tour à usiner Granville pour la somme de 200 € nets.
<u>CONTENTIEUX</u>		
13-29	22/01/13	Défense à une instance. Assignation en référé. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. S.C.I. Alexandre Martin contre Ville d'Orléans.
13-34	29/01/13	Constitution de partie civile. Quatre policiers municipaux outragés. Ville d'Orléans contre M. X.
13-46	6/02/13	Constitution de partie civile. Travaux réalisés sans permis de construire en violation des articles L. 421-1 et R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Ville d'Orléans contre M. X.
13-47	6/02/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Mme X contre Ville d'Orléans.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 18 janvier 2013 et le 6 février 2013 :

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 février 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 12 1085	AX0205 (lots 1-10)	4 rue Porte Madeleine	Non préemption
DA 45234 13 0007	AE0101	130 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 13 0008	BD0068 (lots 17-5)	15 bis rue Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0009	BK0003 (lots 1-17)	307 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0010	AR0028 AR0029	73 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 13 0011	DM0206	6 rue Charles-Louis de Vassal	Non préemption
DA 45234 13 0012	BL0038 BL0328	5 et 5 bis rue du Gros Anneau	Non préemption
DA 45234 13 0013	BM0214 (lots 10-2-3-7-8-9)	14 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 13 0014	CM0835	12 venelle du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 13 0015	EK0238 EK0241 (lot 125)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 13 0016	DL0420 DL0401	12 rue Sébastien Terramorsi	Non préemption
DA 45234 13 0017	DN0416	14 passage du Moins Roux	Non préemption
DA 45234 13 0018	DN0621	75 rue André Malraux	Non préemption
DA 45234 13 0019	AB0681	455 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0021	BY1214 BY1215 BY1216	45 rue de Reims	Non préemption
DA 45234 13 0022	AH0261	35 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 13 0023	DI0380 (lots 1-3)	161 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 13 0024	EM0028 (lots 121-236-34-86-87)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 13 0025	DO0440 DO0442 (lots 81-82)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 13 0026	AX0210 (lot 649)	29 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 13 0027	AY0122	58 rue des Turcies	Non préemption
DA 45234 13 0028	DO0155	26 rue Eugène Turbat	Non préemption
DA 45234 13 0029	CO0457 (lots 211-60)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 13 0030	BE0031 (lots 12-2)	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 13 0031	EM0028 (lots 141-200-279)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 13 0032	BD0081 (lots 13-15-6)	7 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0034	DS0857	12 rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 13 0035	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 11-161)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0036	AB0724 AB0857	16 rue de l'Union	Non préemption
DA 45234 13 0037	EM0003 (lots 204-221)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0038	BM0021 (lots 3-6)	17 rue Saint-Côme	Non préemption
DA 45234 13 0040	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 58)	9001 allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 13 0041	AE0032 AE0593 AE0594	19 rue du Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 13 0042	BO0050	8 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 13 0043	EM0003 (lots 159-179-472)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0052	AZ0124 (lots 2-4-5-6-7)	26 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 13 0057	AO0322 (lots 3-6)	30 rue Caban	Non préemption
DA 45234 13 0058	BT0412 (lots 2-7)	2 ter rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 13 0060	CX0063 (lot 2)	12 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 13 0061	AL0073 (lots 526-608-666-828)	52 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 13 0063	BK0065 (lots 1-14-3-4-5)	247-249 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0067	AV0034 AV0638 AV0636	88 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0068	EP0291 EP0286	9 rue du Docteur Schweitzer	Non préemption
DA 45234 13 0084	AB0732 AB0734 AB0852	19 rue Paul Valéry	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 11 janvier 2013 et le 30 janvier 2013 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 13 0005	8	place	Gambetta	Non préemption
AU 45234 13 0006	85	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 13 0007	27	rue	Charles Sanglier	Non préemption
AU 45234 13 0008	3	rue	du Colombier	Non préemption
AU 45234 13 0009	29	rue	de la Bretonnerie	Non préemption
AU 45234 13 0010	11	rue	du Vieux Marché	Non préemption
AU 45234 13 0011	9	rue	des Carmes	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses dont :**
communication sur les rythmes scolaires.

M. le Maire – A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- l'Association Anim'Madeleine ;
- le Comité des Fêtes Gare Pasteur Saint-Vincent ;
- l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Orléans et Mme Le Procureur Général (prêt de matériel pour l'audience solennelle de rentrée judiciaire 2013) ;

- l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme (soutien apporté pour l'organisation de la 1^{ère} étape du circuit Perche Elite Tour 2013 le 12 janvier 2013) ;

- la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (aide apportée pour l'organisation de cérémonies lors de la Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc) ;

- l'Association Les Blouses Roses (mise à disposition de bureaux situés 1 bis rue Henri Roy) ;

- l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies (consécration d'un article à l'association dans le magazine « Orléans Mag » de février 2013) ;

- Réseau Ferré de France (mise à disposition gracieuse de la salle Eiffel les 27, 28 novembre et 10 décembre 2012) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

Je vous propose de venir tout de suite sur un sujet qui est particulièrement important en règle générale et particulièrement important pour la Ville d'Orléans. J'ai souhaité que l'on puisse présenter les éléments dont nous disposons aujourd'hui, les calculs que nous avons faits pour la Ville et je ne peux le cacher, les difficultés que cela pourrait nous occasionner sont extrêmement lourdes.

Je propose à Mme MARECHAL dont je remercie la qualité du travail qui a été fait avec la Direction de l'Education à laquelle j'associe l'ensemble des services de la Ville parce que c'est un travail qui nous a aussi amené à solliciter la plupart des services de la Ville étant donné que l'impact est important et très diffus. Je donne tout de suite la parole à Mme MARECHAL.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par Mme MARECHAL

*
* *
*



Mme MARECHAL – *Merci, M. le Maire. Je vous propose de faire une présentation en deux parties. La première sera consacrée au décret pour que vous puissiez prendre connaissance de façon générale des termes du décret, et puis en deuxième partie, les impacts que cela a pour la Mairie et plus largement que la Mairie, tous les acteurs locaux.*

Panorama scolaire du 1^{er} degré à Orléans

- 67 écoles publiques
- 9 056 élèves
 - ✓ 3 821 en maternelle
 - ✓ 5 235 en élémentaire
- 600 agents de la mairie (entretien, ATSEM, entrée/sortie des écoles, animateurs, ...)
- 26 000 000 € (fonctionnement dont personnel, investissement)



2

Mme MARECHAL – *Tout d'abord, ce décret qui est paru fin janvier, va concerner l'ensemble du premier degré, nos 67 écoles publiques. Cela représente un peu plus de 9 000 élèves répartis entre les maternelles et les élémentaires en niveau équivalent puisqu'il y a trois classes en maternelle et un peu plus de 3 000 enfants, et cinq classes en élémentaire et un peu plus de 5 000 enfants. Cela concerne aussi, ne serait-ce que pour la Ville, plus de 600 agents, que ce soient les agents d'entretien qui font aussi le temps repas en élémentaire, les A.T.S.E.M., les personnes qui font les entrées et les sorties des écoles, les animateurs sur le périscolaire et sur les centres de loisirs. Et puis, pour rappeler aussi, les frais de fonctionnement de tout ce qui est éducatif pour la Ville, y compris le personnel et l'investissement, tournent aux alentours de 26 000 000 € par an, plus ou moins suivant les niveaux d'investissements que l'on peut avoir d'une année à l'autre.*

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une **semaine de 9 demi - journées incluant le mercredi matin** (ou le samedi matin par dérogation justifiée) ;
- tous les élèves continueront de bénéficier de **24 heures de classe par semaine durant 36 semaines** ;
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30 ;



3

Mme MARECHAL – *Les principes généraux de ce décret concernent :*

- l'enseignement qui sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin (ou le samedi matin par dérogation justifiée) ;

- tous les élèves qui continueront de bénéficier de 24 heures de classe, c'est le cas aujourd'hui, durant 36 semaines, c'est aussi le cas aujourd'hui. C'est à dire que l'on ne touche pas aux vacances scolaires ;

- une chose nouvelle, la durée maximum d'enseignement qui est fixée à 5 heures 30 pour une journée pleine et à 3 heures 30 pour la demi-journée que je vais appeler la journée du mercredi puisqu'il est très fort probable que le samedi soit non accepté en cas de demande de la part des villes.

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré

- la durée de la pause déjeuner ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30
- des **activités pédagogiques complémentaires - APC** (en remplacement de l'aide personnalisée)
 - 1 heure par semaine annualisée et organisée par les enseignants par groupes restreints d'élèves
- **L'ajout de 3 heures** de classe le mercredi matin réduira le temps scolaire **des autres journées de 45 minutes** par rapport à leur durée actuelle
- **Transfert de l'organisation de ces 45 minutes en temps périscolaire à la charge des communes**



4

Mme MARECHAL – *Autres éléments que fixe ce décret, un temps minimum pour l'organisation du temps repas, ce que l'on appelle la pause méridienne, qui ne doit pas être inférieur à 1 heure 30. Ce qui finalement ne nous concernera pas à la Ville puisque l'on est déjà au delà de 1 heure 30, on est entre 1 heure 45 et 2 heures pour nos écoles.*

Un point qui ne nous concerne pas directement mais qui a un impact pour la Ville, il s'agit des activités pédagogiques complémentaires. Cela remplace l'aide personnalisée qui est faite par les enseignants sur le rythme d'une heure par semaine mais annualisée avec un groupe restreint d'élèves, deux ou trois élèves peuvent être pris pour faire une remédiation pour améliorer leurs compétences scolaires sur un point précis ou bien une activité particulière avec un groupe un petit peu plus important.

Le fait de faire classe le mercredi matin, a priori, ce serait trois heures de classe, réduit le temps scolaire des quatre autres journées de 45 minutes par rapport à leur durée actuelle. Ces 45 minutes sont transférées en organisation à la charge des collectivités, et pour la Ville, uniquement de la commune puisqu'on n'a pas à gérer d'intercommunalité particulière ou de transport scolaire comme cela peut l'être dans des communes rurales.

Les Temps d'Activités Périscolaires

- Inciter les communes à mettre en place des activités culturelles, artistiques ou sportives pour les élèves **jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16h30 dans la plupart des écoles)** si leurs parents le souhaitent
- Ces activités pourront être organisées dans le cadre d'un **Projet Éducatif Territorial** avec de **nouvelles conditions d'encadrement des enfants** dans les accueils de loisirs périscolaires
 - ✓ un animateur pour 14 enfants au plus (au lieu de 10 maximum) pour les enfants de moins de 6 ans
 - ✓ un animateur pour 18 enfants au plus (au lieu de 14 maximum) pour les enfants de 6 ans et +

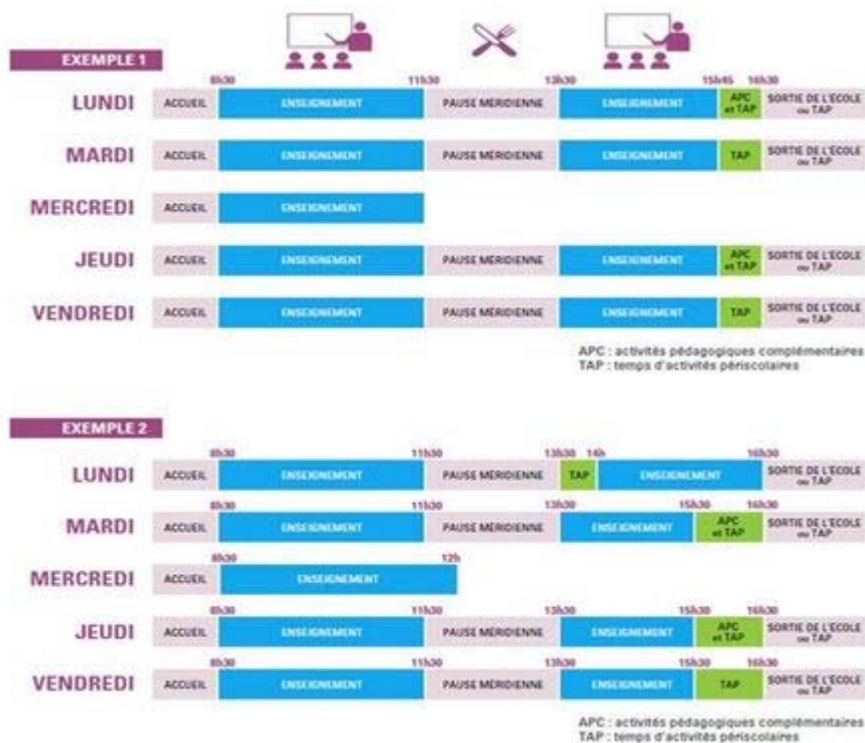


5

Mme MARECHAL – *Concernant ces trois quarts d'heure des temps d'activités périscolaires, il est demandé aux communes de mettre en place des activités culturelles, artistiques, sportives, jusqu'à l'heure actuelle de fin de classe, a priori, 16 heures 30, à quelques minutes près puisque l'on peut avoir un décalage entre une maternelle et une élémentaire pour que les parents puissent être sur les deux lieux à deux moments différents si les parents le souhaitent. C'est à dire que le décret de fin janvier permet aux parents de pouvoir récupérer leurs enfants à 15 heures 45 au lieu de 16 heures 30 si l'on décide que les 45 minutes sont mises en fin de journée.*

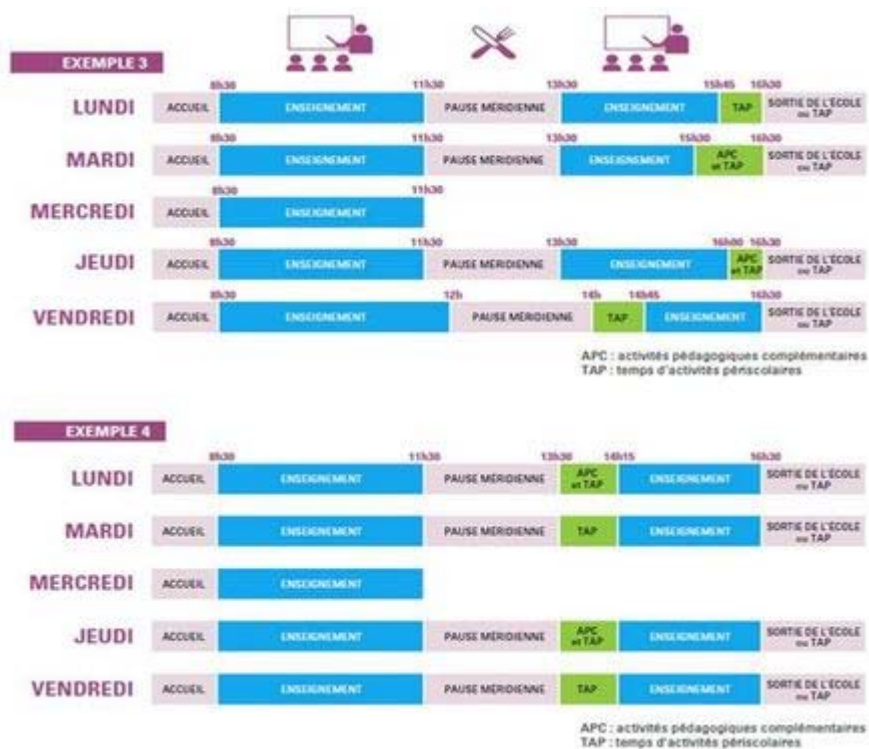
Ces activités seront organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial qui fixe de nouveaux taux d'encadrement pour les accueils périscolaires : un animateur pour 14 enfants au plus au lieu de 10 maximum, pour les enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants au lieu de 14 maximum, pour les enfants de plus de 6 ans.

Là, je m'interroge quand même sur ces nouveaux taux d'encadrement. Je trouve que, vis à vis d'un ministère, le travail d'un animateur est un petit peu sous-estimé parce que je peux vous dire quand on a un petit groupe de 10 enfants de moins de 6 ans à gérer en périscolaire, et que l'on estime que l'on peut passer à 14 comme cela, d'un seul coup, ce n'est pas bien simple à faire et à mettre en place. Là, je trouve qu'ils ne valorisent vraiment pas le métier d'animateur alors qu'il va nous en falloir un sacré paquet d'animateurs pour dire les choses très gentiment.



6

Mme MARECHAL – Je ne vais pas trop m'attarder sur les exemples qui vont être projetés, simplement vous dire que vous voyez en bleu le temps d'enseignement, vous voyez que les personnes qui ont fait ces exemples, ont quand même considéré que les rythmes scolaires n'étaient pas simplement le temps d'enseignement en bleu mais aussi de l'accueil avant 8 heures 30, le temps des repas et des activités périscolaires après 16 heures 30. Aujourd'hui, l'enseignement reste en bleu, les activités périscolaires après 16 heures 30 peuvent toujours exister mais viennent s'insérer ces trois quarts d'heures sur les quatre journées qui peuvent être placés en fin de journées, de 15 heures 45 à 16 heures 30 ou bien mélangés entre un petit peu le midi et un petit peu en fin de journée.



7

Mme MARECHAL – Sur les deux exemples 2 et 3, vous voyez aussi des horaires un peu plus élastiques où l'on a des activités périscolaires qui vont durer soit une heure, soit une demi-heure, suivant les jours. Enfin, l'exemple 4 que j'aurais envie de qualifier d'exemple parisien puisqu'a priori, c'est vers quoi Paris s'oriente, à savoir de rajouter les 45 minutes sur le temps repas de façon à faire une pause méridienne qui durerait de 11 heures 30 à 14 heures 15, c'est à dire, 2 heures 45 de temps repas, ce qui est particulièrement long pour des enfants.

Voilà donc les possibilités, les exemples que nous propose le Ministère de l'Education Nationale dans le petit guide à l'usage des communes.

Application de la réforme

- De droit dès la rentrée scolaire 2013
- Dérogation possible pour la rentrée scolaire 2014 sur demande du maire au plus tard le 31 mars 2013
- Cette demande recevra, par principe, l'accord du DASEN
- Les écoles privées ne seront pas concernées par le décret



8

Mme MARECHAL – *Le décret indique aussi que cette réforme est de droit dès la rentrée 2013, donc pour septembre prochain et qu'il est possible de faire une demande de dérogation pour reporter l'application à septembre 2014. Il faut que le Maire en fasse la demande au plus tard le 31 mars 2013. Cette demande aura un accord de principe de la part du Directeur Académique.*

Enfin, une petite précision, les écoles privées ne sont pas concernées par le décret puisque le fait d'être privées fait que ce sont elles qui fixent leurs horaires et leurs journées de travail.

Voilà pour ce qui concerne la mise en œuvre de ce décret.

L'impact sur l'organisation du travail des agents municipaux dans les écoles

- **Pour les 176 agents d'entretien**
 - ✓ Réorganisation du rythme de travail hebdomadaire (mardi soir, mercredi matin ou mercredi après-midi)

- **Pour les 165 ATSEM**
 - ✓ Réorganisation du temps de travail avec présence le mercredi matin

- **Pour les 40 agents chargés des entrées/sorties**
 - ✓ Une demi journée de travail supplémentaire



9

Mme MARECHAL – *Quel impact cela a sur la collectivité ?*

Tout d'abord, cela modifie l'organisation du temps de travail des agents municipaux dans les écoles : les 176 agents d'entretien vont devoir faire un nettoyage de plus, soit le mardi soir, soit le mercredi, puisqu'il y aura une journée de plus d'occupation des locaux. On verra plus tard qu'ils sont aussi amenés à peut-être devoir faire de la cantine les mercredis. Les 165 A.T.S.E.M. auront un temps de présence le mercredi matin sur les 3 heures qui seront à mettre en place, cela réorganise aussi leur temps de travail.

On ne pense pas trop souvent aux agents chargés des entrées et des sorties des écoles, mais c'est quand même un rôle important, cela fait une demi-journée de travail supplémentaire à organiser.

L'impact sur l'organisation des activités périscolaires

➤ Besoin d'intervenants supplémentaires pour les 45 minutes 4 jours par semaine (avec l'élargissement des taux d'encadrement et l'effectif total des élèves)

✓ **530 animateurs à recruter**

✓ **+ 1 000 000 €**

➤ Les locaux

Besoin de 530 salles d'activités alors que la ville ne dispose que de 440 salles de classe dans les écoles

✓ **salles supplémentaires à trouver à proximité des écoles**



10

Mme MARECHAL – *Sur les activités périscolaires, aujourd'hui, on a calculé les besoins sur les 45 minutes d'activités, 4 jours par semaine, en prenant en compte l'élargissement des taux d'encadrement et l'effectif total de nos élèves. Mais j'avoue que l'on ne peut pas dire si l'on aura 80 % ou 100 % des élèves qui resteront entre 15 heures 45 et 16 heures 30. Enfin, il y a fort à parier qu'il y a peu de familles qui seront disponibles pour venir chercher leurs enfants à 15 heures 45, en plein milieu de l'après midi.*

Toutefois, quand on fait le calcul de 9 000 enfants scolarisés répartis entre les maternelles et les élémentaires avec ces nouveaux taux d'encadrement, on arrive à 530 animateurs à recruter pour 45 minutes de présence en plein milieu de l'après-midi, quatre jours par semaine, c'est déjà une première difficulté. Cela a un impact budgétaire qui avoisine les 1 000 000 € de rémunération uniquement pour ces 45 minutes, je ne vous parle pas des interventions périscolaires après 16 heures 30.

Ces 530 animateurs qui viendraient faire ces 45 minutes, il va falloir qu'on puisse leur confier un local pour faire leurs activités. Pour avoir un ordre de grandeur, on a à peu près 440 classes dans nos écoles aujourd'hui, ce qui suppose bien évidemment de trouver des salles supplémentaires à proximité des écoles. Parce que sur 45 minutes, quand on est en classe, le temps de la sonnerie à 15 heures 45 pour descendre dans la cour, que l'on se trouve en groupe pour remonter avec un animateur dans l'école ou même à faire du trajet pour aller sur un équipement de proximité et revenir pour 16 heures 30, il ne reste pas grand temps pour faire une activité périscolaire de qualité, qu'elle soit culturelle, artistique ou sportive.

Par ailleurs, dans les salles de classes, je comprends que les bâtiments appartiennent à la Ville et qu'elle en a de droit l'utilisation hors temps scolaire, mais il faudra quand même que les enseignants puissent en disposer pour faire leurs activités pédagogiques complémentaires. Il faudra aussi que les activités puissent être compatibles avec la structure de la classe. Je ne vois pas organiser des activités artistiques avec de la peinture, du collage, de la fabrication de sculpture ou que sais-je, dans une salle de classe qui sera réutilisée le lendemain matin par des élèves. Donc, il y a une nécessité de trouver des locaux complémentaires ce qui n'est pas a priori évident.

L'impact sur l'organisation du mercredi

➤ Mercredi matin

✓ Agents d'entrée/sortie d'école à mettre en poste :
+ 18 000€

✓ Garderie du matin à créer : **+ 17 000 €**

➤ Mercredi midi

✓ Garderie : 45 minutes à l'issue de la classe (effectif total des élèves) : **+ 200 000 €**

✓ Cantine ? si option retenue (effectif actuel des demi-pensionnaires) : **+ 1 000 000 € restauration et + 500 000 € pour l'encadrement**



11

Mme MARECHAL – Si l'on focalise maintenant sur l'organisation du mercredi en prenant la journée depuis le début, et bien le mercredi matin, il va falloir mettre en place des agents d'entrée/sortie, cela fait 18 000 € de plus. Le matin, on a actuellement une garderie qui fonctionne quatre jours par semaine, de 7 heures 30 à 8 heures 30, à supposer que l'on ait le même nombre d'enfants qui soient concernés par cette garderie, il faudra en faire le mercredi matin, cela fait 17 000 €. Le mercredi midi, si l'on fait trois heures le mercredi, de 8 heures 30 à 11 heures 30 la fin des classes, je ne connais pas beaucoup de papas ou mamans qui seront disponibles à 11 heures 30 pour venir chercher leurs enfants, laisser leur travail en plan, et récupérer leurs enfants à l'issue de la classe du matin. Donc, il est fort possible que l'on ait à mettre un moment de garderie pour pouvoir attendre au moins jusqu'à midi, midi et quart, que les parents qui vont être sur leurs propres temps repas puissent venir chercher leurs enfants. Aujourd'hui, on a budgété au maximum, c'est à dire si l'ensemble des enfants devaient rester sur ces 45 minutes de garderie, cela fait 200 000 €, curseur à ajuster en fonction de l'effectif des enfants qui resteront.

Se pose aussi la question de la cantine. Autant quand on travaillait auparavant dans les écoles le samedi matin, c'était facile pour la majorité des parents d'être disponibles à 11 heures 30 pour récupérer leurs enfants et la question de la cantine le samedi ne se posait absolument pas, autant le mercredi, c'est complètement différent, il y a fort à parier que l'on aura une forte fréquentation, une forte demande de restauration le mercredi midi. Si cette option doit être retenue, en se basant sur l'effectif actuel des demi-pensionnaires, cela représente 1 000 000 € pour la restauration, puisqu'aujourd'hui, 1 000 000 € c'est le coût d'une journée de restauration sur l'année. Donc, 1 000 000 € de plus sur la restauration et pour l'encadrement, c'est à dire, nos A.T.S.E.M., nos agents d'entretien, les animateurs qui viennent en complémentaire pour assurer le taux d'encadrement, cela avoisine les 500 000 €.

Vous voyez, ce sont des petites sommes, comme les agents d'entretien, la garderie du matin et puis au fur et à mesure, on a l'impression qu'il y a de l'inflation et l'on arrive à des montants importants.

L'impact sur l'organisation du mercredi

➤ Mercredi après-midi

- ✓ Réorganisation de l'accueil en centres de loisirs, triple difficulté :
 - Bouleversement de la semaine de travail pour les 58 agents concernés
 - Problème du transfert des élèves concernés des 67 écoles vers les 4 centres de loisirs
 - Problème de l'horaire du déjeuner pour les enfants (avant ou après transfert)

- ✓ Réorganisation des prestations confiées à l'ASELQO :
 - Perte d'une ½ journée de prestation par semaine pour chaque animateur



12

Mme MARECHAL – *On passe au mercredi après midi. Aujourd'hui, le mercredi, il y a deux activités principales, j'allais dire, à la journée et / ou à la demi-journée, ce sont les centres de loisirs. Concernant les centres de loisirs de la Ville, cela va complètement bouleverser la donne avec trois difficultés :*

1°) *la modification de la semaine de travail des 58 agents concernés,*

2°) *le problème de transfert des élèves. Lorsqu'on a 67 écoles, on a 4 centres de loisirs qui sont volontairement décentrés puisque nous pensons qu'il est préférable pour les enfants d'être en centres de loisirs, dans un endroit qui n'est pas une école, qui bénéficie d'un parc, je pense à Soulaire, je pense à l'Allée des Sapins, comment allons-nous transférer des enfants de ces 67 écoles vers les quatre centres de loisirs ?*

3°) *le problème de l'horaire du déjeuner pour ces enfants. Est-ce qu'on les fait déjeuner à la cantine avec les autres avant d'aller aux centres de loisirs, auquel cas on va les reprendre vers 13 heures 30, 14 heures, le temps que le bus passe dans un bon nombre d'écoles, ils vont arriver sur leurs centres de loisirs, c'est tout juste si pour en faire une peu d'activité avant de remonter dans le bus pour revenir le soir. En fait, on perd toute l'essence même d'un centre de loisirs avec cette modification.*

Autre centre de loisirs, c'est celui qui est confié par un marché à l'A.S.E.L.Q.O. Il faut avouer qu'aujourd'hui, le constat serait celui ci, c'est une demi-journée de prestations par semaine qui est perdue pour chaque animateur. Tout à l'heure, je disais que le métier d'animateur n'était pas très valorisé par l'Education Nationale puisque le fait de modifier les taux d'encadrement pour les porter à la hausse ne les avait pas choqués du tout. Et là, on s'aperçoit que les animateurs vont perdre une demi-journée de travail par semaine, donc une demi-journée de salaire par semaine aussi. C'est un métier qui ne gagne pas quand même des 1 000 et des 100, c'est vraiment disqualifiant pour un animateur que de pouvoir continuer dans cette filière qui est l'animation.

L'impact sur les activités culturelles et sportives du mercredi

- Emis
- Clubs sportifs (judo, escrime, pétanque,...)
- Conservatoire
- Patinoire
- Musée des Beaux Arts
- ESAD
- Associations (musique et équilibre, ateliers Aselqo, AJLA, Escale, JAM...)

⇒ Pour les seules activités Mairie plus de 500 enfants concernés

⇒ Répercussion sur 600 agents



13

Mme MARECHAL – *Indépendamment des structures de centres de loisirs, il y a sur la Ville bon nombre d'acteurs qui agissent envers la jeunesse. On parle de l'E.M.I.S., des clubs sportifs, que ce soit le judo, l'escrime, la pétanque ou bien d'autres, du Conservatoire, de la patinoire, du Musée des Beaux-Arts qui organise des ateliers le mercredi matin, de l'E.S.A.D. qui fait aussi des activités le mercredi à usage des enfants d'âge scolaire, et puis toutes les associations qui gravitent autour de la Ville, que ce soit « Musique et équilibre », les ateliers de l'A.S.E.L.Q.O., l'A.J.L.A., Jeunesse et Arts Martiaux, etc. Je vous laisse imaginer, quand vous faites l'ensemble des stands de la rentrée en fête, tous les stands qui sont destinés à la jeunesse, et bien toutes ces associations vont être impactées par le mercredi matin scolaire.*

Uniquement pour les activités Mairie, cela concerne plus de 500 enfants dont l'essentiel vient du Conservatoire et cela a une répercussion sur plus de 600 agents puisque ce ne sont pas simplement les agents qui sont en face des enfants qui sont concernés mais cela peut être aussi par derrière, des agents qui, du coup, ne pourront plus utiliser tel ou tel équipement et qui devront reporter leur temps de travail sur une autre période.

Impact financier de la réforme pour la mairie

➤ **Incidences budgétaires**

- ✓ **1 300 000€ (2 800 000€** avec restauration du mercredi) y compris les frais de fonctionnement
- ✓ **1 à 2 points de fiscalité supplémentaires**
- ✓ Coût par élève : plus de **140€/an (310€/an** avec la restauration du mercredi)

➤ **Fonds d'amorçage pour la seule année 2013**

- ✓ **50€ par élève** (soit 450 000€ au total) alors que dans le même temps l'Etat annonce une réduction des dotations aux collectivités de 1,5 milliard € à partir de 2014 (-3 milliards prévus pour 2015)



14

Mme MARECHAL – *Pour revenir sur l'impact financier de la réforme, en additionnant l'ensemble des montants que vous avez vu au fur et à mesure, on arrive à 1 300 000 €. Et l'on passe à 2 800 000 € s'il faut ajouter la restauration le mercredi, comptabiliser les frais de fonctionnement.*

Cette incidence budgétaire est l'équivalent de 1 à 2 points de fiscalité supplémentaires, c'est pour vous donner l'ampleur que cela peut avoir sur une collectivité. On est à un coût par élève qui est de plus de 140 € par an et l'on passe à 310 € par an avec la restauration le mercredi midi.

En compensation et uniquement pour l'année 2013, l'Etat propose un fonds d'amorçage qui est de 50 € par élève, ce qui fait pour nous, pour les 9 000 élèves scolarisés, 450 000 €. Vous voyez qu'il reste quand même une grosse proportion à prendre en charge par la Ville. Dans le même temps, et j'allais dire dans quasi la même semaine, la Cour des Comptes sort tout un tas de rapports pour indiquer qu'il va falloir que les collectivités se serrent la ceinture. On apprend aussi que la dotation de l'Etat aux collectivités va baisser de 1 500 000 000 € à partir de 2014 et de 3 000 000 000 € à partir de 2015.

En même temps, on sait que l'argent, on ne l'invente pas. Donc, mettre en place cette réforme aura forcément un impact d'une façon ou d'une autre sur les familles et sur les habitants. Aujourd'hui, on a une réforme qui concerne les rythmes scolaires, qui ne concerne absolument pas les rythmes et le temps passé en collectivité par chaque enfant qui, finalement, eux vont s'allonger puisque tout le monde viendra le mercredi matin. Donc, indépendamment de tout côté politique ou de tout avis sur l'intérêt de la réforme, on n'en est même pas à se demander si cette réforme est pertinente ou pas pour les enfants, alors qu'aujourd'hui, bon nombre ont un temps de libre le mercredi, on s'aperçoit que, sans rentrer dans des avis pédagogiques, on est incapable de mettre cette réforme en œuvre d'un point de vue financier, pour l'instant.

La concertation à mener par la mairie

- Parents et enseignants,
- Clubs et associations,
- Personnel municipal (près de 1 000 agents concernés)
- Partenaires du projet éducatif territorial
 - ✓ Education Nationale (5 circonscriptions sur Orléans)
 - ✓ Jeunesse et Sports / CAF

⇒ Compte tenu des impacts financiers et de la réorganisation des services de la Mairie et de ses partenaires, les 12 semaines restantes (en enlevant les semaines de vacances et les ponts du mois de mai) pour mener la concertation ne sont pas un délai raisonnable pour mettre en œuvre la réforme d'ici septembre 2013. La mairie demande une **dérogation pour un report en 2014**



15

Mme MARECHAL – *D'autant plus qu'aujourd'hui, il me semble quand même qu'il y a une étape qui a été largement abandonnée par l'Etat, c'est la partie concertation. On l'entend d'ailleurs plus que frémir maintenant puisqu'on a les enseignants qui sortent pour revendiquer un certain nombre de points, on a les parents qui commencent à s'inquiéter et à se dire « mais quel impact cela va avoir sur notre fonctionnement familial et sur nos finances aussi » ? Les clubs et les associations s'inquiètent sur la qualité de leur travail et sur la pertinence de leur présence auprès des enfants d'âge primaire. Auprès de notre personnel municipal, on a des agents qui sont encadrés par des syndicats, cela veut dire qu'il faut une phase de travail et de concertation avec l'ensemble des agents qui seront concernés, pas simplement ceux qui sont dans les écoles, on peut parler aussi des professeurs du Conservatoire, des intervenants au Musée des Beaux-Arts, etc. On a aussi des partenaires dans un projet éducatif territorial, l'Education Nationale bien sûr. Sur Orléans, on a cinq circonscriptions différentes, donc il faut que l'on puisse concerter avec l'ensemble de ces cinq partenaires et d'autres que sont « Jeunesse et Sports », la C.A.F., on aurait pu aussi citer la D.R.A.C.*

Toutes ces choses là n'ont pas été faites, il n'y a pas eu de concertation, la Ville, ne serait-ce que le Maire, n'a même pas été sollicité en amont pour essayer de prendre la mesure de l'ampleur de cette réforme. Donc, nous pensons raisonnable au-delà de tout aspect pédagogique et d'intérêt de cette mise en œuvre, de demander une dérogation pour un report en 2014 de façon à pouvoir mener une concertation, mettre en forme de façon raisonnable la réforme en septembre 2014 avec l'ensemble de nos partenaires et en toute connaissance de cause sur les impacts aussi bien humains que financiers.

M. le Maire – *Merci beaucoup, Mme MARECHAL de cette présentation très claire et dépassionnée qui présente la réalité des choses. C'était important que l'on puisse objectiver cette question, vous en avez les éléments. Qui souhaite intervenir ?*

(M. le Maire note les demandes de prise de parole).

M. le Maire – *M. VALETTE, c'est à vous.*

M. VALETTE – *M. le Maire, mes chers collègues, le 21 novembre 2012, Mme FILIPPETTI et M. PEILLON se sont fondus d'une communication dont le titre était « un parcours d'éducation artistique et*

culturelle pour les élèves », c'était une note extrêmement détaillée qui expliquait que l'on allait permettre à tous les jeunes, sur tout le territoire, d'accéder à l'art, à la culture, de la petite enfance à l'université, en collaboration étroite avec les collectivités territoriales. Ce projet prioritaire entre dans une nouvelle phase pour une mise en œuvre à la rentrée 2013.

Moi, franchement, je m'interroge. Est-ce que là, on a à faire à de l'irresponsabilité, du cynisme, voire de l'incompétence ? Parce que, sincèrement, on peut s'interroger sur le niveau de concertation qu'il y a eu entre les deux Ministres qui nous resservent, une fois de plus, après de nombreuses tentatives, le grand serpent de mer de la grande fusion de l'Education Nationale et des services du Ministère de la Culture pour l'éducation artistique. Dans le même temps, le Ministre de l'Education modifie de façon absolument sans concertation, sans réflexion visiblement, en tout cas sans concertation avec sa collègue de la Culture, les rythmes scolaires à tel point que seront désorganisés de façon durable tous les établissements d'enseignement artistique de France et de Navarre. C'est la réalité parce que dans le cas particulier du Conservatoire d'Orléans, 50 % des enseignants et 300 élèves n'auront plus les espaces dont ils disposaient aujourd'hui dans leur emploi du temps pour conduire leurs enseignements et leurs formations.

Avec ma collègue, Bénédicte MARECHAL, nous avons immédiatement regardé si les espaces que libéraient les activités pédagogiques complémentaires permettaient éventuellement de créer une espèce de synergie entre les deux types d'enseignements. Evidemment, sur 45 minutes, on a quand même du mal à enseigner à des enfants, quelques activités artistiques que ce soient. J'ai presque envie d'utiliser une métaphore musicale concernant cette communication qui vient complètement démentir toute la cohérence des politiques qui sont conduites en fait d'harmonie, on a essentiellement droit à de la dissonance voire de la cacophonie.

M. le Maire – M. SANKHON, vous avez la parole.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, bonsoir. En fait, je voudrais aller dans la même ligne que Bénédicte MARECHAL. Aujourd'hui, je crois que la démarche et la volonté allaient changer la forme là où tout le monde est unanime pour reconnaître que notre système éducatif est en grande difficulté avant même d'avoir traité le fond. C'est à dire que les milieux associatif, culturel et sportif ou de loisirs, quels qu'ils soient, qui sont impactés, n'ont jamais été consultés ou intéressés sur une réflexion quelconque quant à ce changement du rythme scolaire alors qu'il va y avoir bien évidemment bon nombre de professionnels issus de ces tissus associatifs qui vont rester sur le carreau. J'ai échangé avec pas mal d'associations et ce qui me revient souvent c'est qu'en fait, les recrutements d'animateurs vont tout simplement être supprimés. C'est à dire que d'un côté, on parle de chômage et de problème d'emploi et de l'autre, on met en place des fonctionnements qui vont directement impacter les professionnels de l'animation. C'est une réorganisation qui devrait se faire dans l'urgence et qui vient compliquer le quotidien des associations les plus fragiles. Il n'a pas été pris en compte non plus le fonctionnement associatif classique de ce tissu avec les adhérents qui viennent en soirée. Cela va être compliqué pour bon nombre d'associations quels que soient leurs thématiques de se réorganiser pour répondre à des attentes qui seraient en fin d'après midi avec des parents qui ont aussi des engagements professionnels. Je pense que la charrue a été mise avant les bœufs.

M. le Maire – M. RICOUD, c'est à votre tour.

M. RICOUD – Hier soir, j'ai assisté au conseil d'école à l'école Diderot. Pendant une heure et demie, on a discuté de ce projet aussi bien parmi les parents d'élèves que les enseignants, et avant, j'avais vu le personnel de la Ville. Le mot qui est revenu à plusieurs reprises c'est « on ne nous consulte pas assez, on ne nous a pas concertés ». Pourquoi ne pas réfléchir à améliorer notre système éducatif et à faire en sorte que l'on se batte, que l'on agisse pour que l'échec scolaire soit en recul et que l'on favorise, comme le dit le Ministre lui même, la réussite de tous ? Là on est tous d'accord. Un autre mot qui est revenu « cela a été pris rapidement, il faut prendre le temps de la réflexion, de la négociation, de la concertation ».

Je me suis engagé à faire remonter ce que j'ai entendu hier à l'école Diderot et c'est ce que je fais là. Je suis assez favorable à ce que l'on mène des négociations par rapport à cette réforme. L'impact financier pour la Ville est réel, dire le contraire ce serait mentir. Je crois que sur un tel projet,

quelqu'un a dit qu'on a mis la charrue avant les bœufs, je crois que c'est M. SANKHON, oui, c'est simple cela. Quand on lit le projet, il comporte des aspects très positifs mais on a l'impression que l'on veut forcer les choses sans que les principaux acteurs qui sont les enseignants, les parents d'élèves et le personnel de la Ville soient vraiment partie prenante de ce projet. Après, on nous annonce un ou deux points de hausse de la fiscalité, il ne faut peut-être pas non plus dramatiser les choses, même si je suis conscient qu'il y a un coût important.

Essayons de mettre à profit cette année tant au niveau de l'Education Nationale qu'au niveau de la Ville, avec les associations, avec les partenaires, avec les organisations syndicales, avec le personnel, pour que l'on puisse travailler pour que ce projet soit une réussite. Je vais insister sur le fait que l'on va rentrer dans une situation où les dotations budgétaires qu'on avait dit qu'elles sont de 2 000 000 000 €, 2 500 000 000 € en 2014, mais j'ai entendu l'autre jour qu'elles sont passées à 4 000 000 000 €. Là, on va un peu dans une situation qui tangué. Donc, notre point de vue est de mettre à profit 2014 pour qu'à tous les niveaux, on discute pour faire en sorte que ce projet se concrétise. Ce qui est au cœur du débat, et j'insiste là-dessus, c'est bien la lutte contre l'échec scolaire de nos élèves et nos enfants. Merci.

M. le Maire – M. BEN CHAABANE, vous avez la parole.

M. BEN CHAABANE – Merci, M. le Maire. En préliminaire, je voudrais dire que j'aurais souhaité que ce débat ait eu lieu avant que la Mairie ne prenne la décision de demander une dérogation. Il aurait été souhaitable.

(Réaction hors micro de M. CHAPUIS)

M. BEN CHAABANE – Si, je lis ici où là que la décision est prise et puis, entendre le plaidoyer qui vient...

M. le Maire – La décision n'est pas prise, M. BEN CHAABANE, puisqu'il y a cette présentation à l'issue de laquelle, de toute façon, je serai amené pour la Mairie, à prendre la décision. Je vous rends la parole.

M. BEN CHAABANE – Je vous en remercie. Par ailleurs, je voudrais apporter quelques éléments objectifs à l'intention de nos collègues. De quoi s'agit-il ? J'entends beaucoup d'arguments comptables, d'arguments d'organisation, de recrutement, de ceci, de cela. Il s'agit juste de revenir à ce qui existait il y a 5, 6 ans, ni plus ni moins. Il s'agit de revenir...

(Réaction de M. VALETTE hors micro)

M. BEN CHAABANE – Mais si, M. VALETTE. Le changement a été opéré, comme j'ai déjà dû le dire, par le Ministre DARCOS. Là aussi, j'ai entendu des propos un peu partisans de ceux qui m'ont précédé. Pour information, j'ai déjà dû le dire, le Ministre Luc CHATEL, le prédécesseur de M. PEILLON, avait dans les cartons, s'il n'y avait eu d'alternance politique au mois de mai et de juin 2012, de revenir et de faire exactement, de proposer le projet de PEILLON, là-dessus, le rapport est en ligne. Là, j'ai entendu citer le rapport de la Cour des Comptes, il est en ligne avec tous les rapports, je dis bien tous les rapports de l'Inspection Générale de l'Education Nationale qui fait d'excellents rapports et qui tous disent la chose suivante ou rappellent une statistique de comparaison internationale entre les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.), il y en a une soixantaine, de mémoire - ce sont les pays les plus développés, pour faire vite - : « l'écolier français a la journée d'école la plus chargée et il a l'année scolaire la plus courte ». Essayez de mettre en perspective ces deux éléments. Pour ce qui me concerne, c'est la seule grille de lecture valable, c'est l'intérêt de l'enfant. Je peux comprendre que pour certaines collectivités, au hasard, je peux comprendre que cela puisse poser un problème à la Mairie de Ligny Le Ribault. Je vous avouerai que je ne comprends pas que cela pose un problème financier et organisationnel à la Mairie d'Orléans. Sachant que le projet, on en parle depuis le mois de septembre et on aurait pu prendre quelques dispositions. J'ai entendu et lu que l'on a voté le budget, on n'a pas intégré ces éléments. On aurait pu. Et puis, de toute façon, si on ne le fait pas à la rentrée 2013, on le fera à la rentrée 2014.

(Réaction sur les bancs de la majorité municipale)

M. BEN CHAABANE – *Si, si. Dans le texte que nous a présenté Mme MARECHAL, il était dit, de droit, cela commence en 2013 et le report, c'est une dérogation. Normalement, la règle c'est la rentrée prochaine, l'exception, la rentrée d'après. Je crois que j'ai bien lu, merci.*

On est là en train de dire « on va recruter des animateurs ». L'intérêt de l'enfant c'est le seul critère et à titre de comparaison, ce que la Mairie de Saint-Jean-de-Braye est capable de faire, la Mairie d'Orléans n'est-elle pas capable de le faire ? Je dis simplement qu'il y a un problème de volonté politique, il n'y a pas de volonté politique, je vais dire l'éducation est un sujet secondaire. En tout cas, c'est mon opinion et j'ai le droit de l'exprimer. Je le dirai aux Orléanais, nous en parlerons. Dans un an, on est en campagne électorale, je saurai le rappeler. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je ne vois pas le rapport avec la campagne électorale.*

M. BEN CHAABANE – *Si, il y a un rapport.*

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN, c'est à votre tour.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, vous savez qu'il y a un principe qui est très sain à mon avis dans les relations entre les collectivités territoriales et l'Etat : qui commande paye. J'assistais, mardi, au Comité des Finances Locales à Paris, on a auditionné les trois ministres concernés, en particulier, M. CAHUZAC, Ministre du budget, qui nous a présenté l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Je me permettrai de rappeler le contexte, proposition n° 54 du candidat François HOLLANDE, les dotations de l'Etat aux collectivités locales seront maintenues pendant toute la durée de la mandature.*

Déjà, en septembre dernier, on a vu une première présentation des mêmes qui nous disaient, en 2013, on gèle, en 2014, ce sera -750 000 000 € sur un montant global grosso modo de 50 000 000 000 €, et en 2015, ce sera -1 500 000 000 €. Cette fois-ci, pour le nouvel exercice, ils étaient d'ailleurs, un peu gênés de le faire, ce sera -1 500 000 000 € en 2014. C'est à dire on passera de 50 000 000 000 € à 48 500 000 000 € et quand on sera en 2015, ce sera -1 500 000 000 € de plus, donc, -3 000 000 000 €, on passera de 48 500 000 000 € à 47 000 000 000 €. Donc, il y a un débat. Paradoxalement, les élus de gauche étaient encore plus sévères que les élus de droite. Et ce qui a été demandé par tous les élus pour les associations des élus c'est de dire « à la limite, on peut comprendre que les collectivités locales participent à l'effort vis à vis des finances publiques, mais il faut qu'il y ait une contrepartie, que l'Etat s'engage à ne plus continuer à charger la barque, à ne plus continuer à décider des nouvelles politiques qui sont en fait payées par les autres et par les collectivités locales ». Et en particulier, de nombreux élus, je pense à Jean-Claude BOULARD, je pense à d'autres, ont évoqué la question des rythmes scolaires, évidemment, ce n'est pas compensé. La dotation de 50 000 000 € n'est pas à l'échelle du problème et de transfert de charges entre l'Etat et les collectivités locales.

Il ne s'agit pas de dire « cette réforme, il faut la faire ou il ne faut pas la faire ». Mais « quel accompagnement » ? Ce que demandaient les associations d'élus c'est de dire qu'il faut que l'on ait une véritable négociation entre l'Etat et les associations de collectivités locales pour voir comment on peut accompagner cette réforme qui doit être mise en place.

Je voulais quand même porter cela à votre connaissance parce que dès que les ministres ont quitté la salle de la Commission des Finances – Olivier, j'étais assis à ta place, je te demande pardon –

(Rires)

M. LEMAIGNEN – *Je ne l'ai pas fait exprès, je ne savais pas que c'était la tienne !*

Dès que les ministres sont partis, je vous garantis qu'il y a eu une violence des propos des élus de gauche qui était extraordinaire. On n'a jamais vu cela, c'est un recul historique, on s'est moqué du monde. C'était la tonalité qui était dans cette assemblée constituée quand même d'éminents représentants pour l'essentiel.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, c'est un sujet important, celui de l'école et des rythmes scolaires. S'il est bon que nous ayons ce débat, je regrette, comme l'a fait Tahar BEN CHAABANE tout à l'heure, que nous l'ayons alors que la décision a déjà été prise. Puisque dans la note qui nous a été transmise pour les conseils d'écoles, c'était écrit en toutes lettres que la Mairie a décidé de reporter la mise en place de la réforme en 2014. C'est une première observation. L'autre observation que je voulais également faire est que lors de la dernière Commission Education...

(Réaction de M. BEN CHAABANE hors micro)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Oui, je la tiens à votre disposition.

(Réaction de M. VALETTE hors micro)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Mais, je peux vous montrer la note, M. VALETTE.

M. le Maire – Il y a beaucoup d'intervenants, allez-y, s'il vous plaît.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – La deuxième petite observation préliminaire que je voulais faire était que, lors de la dernière Commission Education, j'avais demandé à Mme MARECHAL si nous aurions un débat prochainement sur la question des rythmes scolaires, elle m'avait indiqué qu'on aura ce débat en Commission Education en mars et il sera évoqué au Conseil Municipal de mars. Là aussi, on a un peu zappé la Commission Education mais ce n'est évidemment qu'un point de détail.

Je voudrais aussi faire une petite correction s'agissant de ce qui a été dit sur le taux d'encadrement des animateurs. Ce n'est pas du tout une volonté de brimer les animateurs de la part de l'Etat. La demande de fléchissement des taux d'encadrement des animateurs a été prise à la demande des collectivités pour réduire les coûts et ce fléchissement des taux d'encadrement ne durera que 5 ans. Donc, au bout de 5 ans, on reviendra aux taux classiques. C'est vraiment une mesure pour faciliter la mise en œuvre de la réforme.

Je voudrais juste, même si cela a déjà été fait par certains de mes collègues, rappeler le cadre général de la réforme. D'abord, cela s'inscrit dans la politique générale voulue par le Président François HOLLANDE, la refondation de l'école de la République, un objectif ambitieux qui s'adresse à tous les enfants. La rénovation des rythmes scolaires n'est qu'un des éléments de ce projet global de refondation de l'école qui est un élément central du pacte républicain. Cette réforme privilégie deux aspects essentiels, elle est prise pour deux raisons principales que je n'ai pas vues dans les slides qui nous ont été présentées, la première c'est effectivement l'intérêt de l'enfant et en particulier, le respect de ses rythmes biologiques qui aujourd'hui, sont mis à mal par des journées trop lourdes, notamment pour les petits. Le passage de 4 jours à 4,5 jours n'est pas une question de droite ou de gauche. C'est vrai que la lourdeur de ces journées de l'avis général des parents, professeurs, intervenants, confrontés à une très forte concentration de cours sur la journée, pose des problèmes en terme d'apprentissage pour les enfants. Cela vaut ce que valent les indicateurs, c'est à dire en gros, la confiance qu'on veut bien leur accorder, mais globalement, les résultats des écoliers français dégringolent dans tous les classements internationaux, précisément, parce que nos journées étant trop lourdes, les petits français ont des difficultés à assimiler toutes les connaissances qu'on leur demande d'ingurgiter en un temps limité avec en plus, des temps de vacances très importants. Le premier objectif de la réforme est un objectif pédagogique et je crois qu'il faut quand même le rappeler, c'est pour les enfants.

L'autre objectif qu'il faut positiver, est un objectif d'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire. L'idée est de proposer aux enfants des activités pédagogiques complémentaires qui permettent de stimuler leur curiosité et de favoriser leur épanouissement personnel en faisant appel à des intervenants extérieurs.

(Réaction de M. CARRE hors micro)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Oui, mais c'est important les bonnes intentions, M. CARRE,

c'est aussi comme cela que l'on fait de la politique.

Ce que je veux dire c'est qu'il ne s'agit pas d'une mesurette, il ne s'agit pas d'une réforme à la marge, il s'agit en réalité d'un véritable projet de refonder une politique publique d'éducation sur la globalité des temps éducatifs. C'est à dire, en considérant qu'il y a une cohérence entre l'enseignement qui est dispensé par les enseignants dans le temps scolaire et puis ce qui se passe également dans le cadre périscolaire avec les activités culturelles, avec les activités sportives, avec les activités associatives au sens large, pourquoi pas également les activités citoyennes, de solidarité, autour du développement durable. On peut imaginer plein de choses.

Je suis d'ailleurs étonnée que l'Adjoint à la Culture s'offusque de cette réforme qui, précisément, va renforcer l'importance des activités culturelles. M. VALETTE, vous devriez vous en réjouir, et je trouve que vous devriez concourir à imaginer des solutions innovantes pour permettre aux petits Orléanais de bénéficier des atouts forts des établissements culturels de notre ville. Je pense que de ce point de vue là, votre attitude est un petit peu défaitiste. Je suis aussi très étonnée par le vocabulaire que j'ai entendu dans cette enceinte. On a parlé de bouleversement, de problème, de perte, d'irresponsabilité, de cynisme, d'incompétence... On a l'impression qu'une météorite s'est abattue sur la Ville. Il s'agit des enfants d'Orléans, il s'agit d'améliorer la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé, il s'agit d'améliorer la qualité d'accueil qui leur est fait, il s'agit d'améliorer, pour nos enfants, les possibilités d'ascension sociale et d'intégration. Nous devrions être mobilisés...

(Brouhaha)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Oui, ça y est ! C'est l'école de la République à laquelle j'y crois, pardonnez-moi, mais cela fait partie des valeurs qui animent mon engagement politique, peut-être pas le vôtre, mais en tous cas, pour moi, cela fait partie des socles essentiels.*

Bien sûr cela a un coût, et de ce point de vue là, je rejoins ce que disait Charles-Eric LEMAIGNEN, c'est vrai que l'Etat pourrait faire plus pour accompagner les collectivités en cette charge. Néanmoins, il s'agit aussi d'un investissement pour l'avenir. C'est l'avenir de nos enfants. C'est aussi aider les familles dans cette refondation des rythmes scolaires. On peut, encore une fois, considérer que les dépenses de la Ville sont des coûts, moi, je préfère les considérer comme des services offerts à la population.

Pour terminer, puisque nous avons une présentation exclusivement comptable et budgétaire de cette réforme qui, encore une fois, a pour vocation première de servir l'intérêt de l'enfant, c'est quand même étonnant alors que l'on se préoccupe beaucoup de rentabilité financière, que l'on ait fait délibérément le choix de renoncer au fonds d'amorçage de 450 000 €. On avait une occasion d'abonder pour partie les dépenses qui sont générées par la réforme, on a renoncé à cette occasion pour un motif que vous me permettez de considérer comme exclusivement politique.

M. le Maire – *Vous avez démontré exactement l'inverse dans votre propos, mais bon. Je donne la parole à Mme GRIVOT.*

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous dire que cette réforme est imposée sans concertation, bien sûr, et avec précipitation. La question des rythmes scolaires aurait dû être partagée par tous et déboucher sur une véritable réflexion collective des enseignants, des parents, des associations, qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs et bien sûr des partenaires institutionnels. En ce qui concerne le sport, que faire en trois quarts d'heure, de 15 heures 45 à 16 heures 30 ? Comment s'occuper de nos 9 000 enfants à Orléans dont 5 500 élèves de primaire ? En trois quarts d'heure, on ne pratique pas une discipline sportive même en cinq initiations surtout s'il faut y rajouter du trajet. Peut-être que ce délai, ce temps de 45 minutes devrait être un petit peu élargi. Je pense à tous ces enfants qui aiment faire du sport et qui veulent découvrir de nombreuses pratiques.*

Je voudrais insister sur la grosse pagaille, la désorganisation que cette réforme va engendrer : désorganisation pour l'emploi du temps du personnel de la Ville et notamment aussi de la Direction des Sports, des éducateurs sportifs et des maîtres nageurs, désorganisation de nos dispositifs d'animation et principalement, notre Ecole Municipale d'Initiation Sportive, de plus en plus prisee,

désorganisation de la planification des équipements sportifs. Je rappelle que tous nos gymnases, nos salles spécialisées, nos terrains, nos piscines, sont occupés de 8 heures à 23 heures tous les jours. Désorganisation pour la pratique sportive des collèges et des lycées qui, on semble l'oublier, occupent actuellement les créneaux dans des équipements, jusqu'à 17 heures, voire 17 heures 30 ou 18 heures et le mercredi matin. Enfin, désorganisation pour les clubs sportifs. Je crois qu'on n'a pas pensé à l'activité sportive, c'est la même chose pour la culture, parmi toutes ces activités proposées par nos clubs orléanais, qu'ils se demandent « est-ce les enfants, on les aura toujours ? Qui les amènera faire du sport ? Comment ? Est-ce que nous allons perdre des licenciés ou si on doit les avoir plus. Peut-être, qui va payer » ? Une véritable désorganisation.

Et puis, si l'on veut mettre en place des animations de qualité, qu'elles soient culturelles ou sportives telles que prévues à travers le projet éducatif territorial qui fait partie du projet de loi, ce chiffrage donné par Mme MARECHAL sera peut-être même dépassé, compte tenu du temps qu'il faudra peut-être ajouter à certaines activités. C'est la raison pour laquelle il est impossible de mettre en place à la rentrée 2013, ce qui justifie le report en 2014. Il faut mettre en place la concertation avec le personnel municipal, les enseignants, les parents et les associations culturelles et sportives, ce que n'ont pas fait le Ministre de l'Education Nationale et le gouvernement.

M. le Maire – Mme LECLERC, vous avez la parole.

Mme LECLERC – Bonsoir. Je voulais revenir sur les familles et les parents parce que si l'on écoute un petit peu les réactions des Orléanais autour de nous, même au delà d'Orléans, il ne me semble pas avoir entendu que les familles et les parents demandaient cette réforme. Elle arrive comme cela alors que les parents et les familles n'ont rien demandé. Certes, il existe la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.) qui soutient la réforme, entendons-nous bien, mais ce n'est tout de même pas la majorité des familles et elle ne représente pas elle-même, la majorité des parents. C'est vrai que les familles, les parents n'ont pas demandé cette réforme, malgré cela, ils vont devoir composer avec. Ceci dit, cela demande tout de même une réorganisation familiale du temps en famille aussi, voire au delà, une réorganisation par rapport au monde du travail. Parce que nombre de parents demandent un temps partiel le mercredi et ils l'ont, pour être avec les enfants. Donc, cela impacte aussi le monde du travail et le monde de l'entreprise. Tout cela demande à s'organiser, à se préparer. A mon sens, on ne peut pas faire cela dans l'urgence pour la rentrée 2013. Laissons le temps, comme l'a dit Martine GRIVOT, laissons aussi le temps aux familles de pouvoir préparer ce changement de rythme. Au delà de cela, je pense aussi que c'est une réforme qui n'est pas encore aboutie parce qu'on se focalise sur le temps scolaire, mais il me semble qu'il faut voir le temps de l'enfant. Cela a été dit, c'est le temps de vie de l'enfant, le temps de la vie collective de l'enfant. Cela ne changera rien pour des parents qui travaillent, l'enfant sera toujours déposé à 7 heures 30 à la garderie le matin, récupéré tardivement le soir. Il aura eu toute la journée une vie collective intense et la fatigue sur 5 jours, je peux vous dire qu'elle va se faire sentir. Il y a aussi cet aspect là qu'il faut prendre en compte. Nombre de professeurs le disent, nombre de familles le disent, je pense que cette réforme n'est pas encore aboutie. Laissons le temps de la concertation, de la maturation, de la préparation pour une mise en œuvre en 2014.

M. le Maire – Mme SAUVEGRAIN, c'est à vous.

Mme SAUVEGRAIN – Merci, M. le Maire. C'est vrai que la question de la concertation est une question fondamentale quand on est sur des dossiers pareils qui bouleversent la vie des enfants, la vie des parents et la vie de tous les agents et les enseignants qui l'organisent derrière. Le texte vient de sortir. Aujourd'hui, si on voulait le mettre en place, il y a les périodes des vacances scolaires, donc, on ne va pas travailler pendant ces périodes là avec nos agents et nos syndicats. Il reste quelques semaines pour organiser, à la Mairie, le fonctionnement et les temps de travail de près de 1 000 agents, les 600 agents de l'Education et puis les agents des autres directions qui sont impactés par voie de répercussion. Je crois qu'il y a, en matière d'organisation du temps de travail, un principe qui est bon, de concerter, de discuter et non pas comme cela, d'un seul coup, d'imposer quelque chose. C'est la même chose sur le recrutement ; 530 animateurs à recruter pour trois quarts d'heure. Quel étudiant va être intéressé pour avoir un contrat de trois quarts d'heure par jour ? Rien que le temps d'aller-retour, à un moment, ce n'est pas raisonnable de pouvoir penser que cela fonctionne.

Franchement, je crois que si l'on avait voulu désorganiser les services des mairies, on

n'aurait pas fait mieux, quelle que soit la taille des mairies. Les petites communes ont des problématiques, les moyennes en ont d'autres et les grandes collectivités, quand on a 67 écoles, évidemment la problématique est à la taille des 67 écoles.

Sur la question des parents, Alexandrine LECLERC vient de le dire, d'expliquer aujourd'hui aux parents, si finalement, pour que votre enfant, parce que c'est l'idée de la réforme, ait un rythme plus court dans la journée, venez le chercher à 15 heures 45, dans la semaine et à 11 heures 30 le mercredi, personne ne va le faire. On le sait très bien que les enfants resteront dans les activités périscolaires ou dans les garderies de la Ville le matin ou le soir. De toute façon, le temps de l'enfant restera long et en plus sur 5 jours là où avant, c'est vrai, beaucoup de parents et de mères de familles notamment, s'organisent pour ne pas travailler ou le mercredi matin, ou le mercredi après midi. On connaît cela dans les collectivités, dans les entreprises, le temps partiel est quelque chose qui fonctionne énormément justement pour l'intérêt de son propre enfant. On est vraiment en dehors de cela.

Concernant la question du coût, je veux bien entendre ici ou là que finalement, les mairies se débrouillent et cela se trouve comme cela 2 800 000 € par an, chaque année. Il faut être responsable par moment. On ne trouve pas l'argent comme cela. Il faut quand même avoir des principes de réalité et de se demander comment les financer et ce que l'on ne fait pas à la place. Je trouvais cela très bien que Bénédicte MARECHAL ait mis le chiffre de ce que cela représenterait en plus en taux d'impôt, en rappelant que pour la Ville d'Orléans, le premier budget est le budget de l'Education, 26 000 000 €.

Voilà, M. le Maire, ce que je voulais dire, pour mettre en place ce genre de réforme, quel que soit l'intérêt de la réforme, il faut faire preuve d'un principe de réalité.

M. le Maire – M. MONTILLOT, vous avez la parole.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, je pense que ce soir, nous avons l'occasion d'un débat qui soit tout à fait intéressant et riche comme cette question de l'éducation de nos enfants est un sujet majeur puisqu'en fait, l'enfant est l'avenir d'une nation, l'avenir d'un pays. Par rapport à cela, plusieurs observations avant de revenir sur la proposition qui nous est faite ce soir.

Premièrement, le constat : sur les 30 dernières années, le budget de l'Education Nationale, en euros constants, a augmenté de 50 % par élève. On ne peut donc pas considérer aujourd'hui en France qu'il y ait moins de moyens. Un enfant en 2013 bénéficie de 50 % de moyens supplémentaires à euros constants par rapport à un enfant des années 80. On se dit, puisqu'il y a 50 % de moyens supplémentaires, les Français, au cours de ces 30 années, ont galopé en tête, ont pu doubler les élèves en Europe ou au niveau de l'O.C.D.E. Dans le même temps, ces 50 % de moyens supplémentaires pour les petits Français sont à mettre en perspective avec une diminution, chaque année, des résultats de mêmes petits Français par rapport à l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. Il faut imaginer tout de même que sur les 27 pays européens, et là je sors de l'O.C.D.E. pour ne prendre que l'Europe, y compris les anciens pays du bloc soviétique, l'Europe de l'Est...

(Réaction de M. RICOUD hors micro)

M. MONTILLOT – Oui, M. RICOUD, camarade RICOUD, souvenirs, souvenirs !

Justement, ces pays qui revenaient de loin en terme de moyens, qui n'avaient pas les dotations de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Grande Bretagne, les petits Français arrivent, sur les tests bizarres, en 23^{ème} ou 24^{ème} position sur 27, par rapport aux élèves d'autres pays dont je parle, de l'ex-Europe de l'Est, alors qu'on se trouve avec des moyens, cette fois-ci, qui sont minimum du double par enfant. La question qui est aussi importante est de se dire « mais finalement, à quel moment cette diminution se fait-elle ? » Puisque certains mettent en perspective le fait que l'on soit passé à la semaine de 4 jours et que cela ait induit une diminution du résultat. C'est une imposture totale. Le glissement vers le bas du tableau a commencé depuis une trentaine d'années et il est inexorable. Il n'y a absolument pas eu de changement à partir du moment où l'on est passé à la semaine de 4 jours. Donc, vouloir donner à croire l'idée que les résultats sont mauvais aujourd'hui parce que ou à cause de la semaine des 4 jours est une imposture totale. Pour autant, la question de la durée de la journée du petit Français se pose. Bien sûr, on parle là de l'école élémentaire.

Alors, est-ce qu'il y a intérêt d'une réforme, oui ou non ? Pour ce qui me concerne, je réponds oui, mais je dis bien « intérêt d'une réforme ». Et je crois que l'un d'entre nous au tout début disait la chose suivante, « le petit Français est celui qui a en nombre d'heures, la journée la plus longue par rapport aux autres pays, mais sur une année scolaire, la plus courte ». Alors, il y a plusieurs réponses possibles. Soit on considère qu'il faut allonger le temps dans la semaine, on passe de 4 jours à 4,5 jours, soit on considère aussi, c'est une possibilité parce qu'elle est mathématique, de réduire le temps des vacances, et pas n'importe quel temps de vacances. Je rappelle d'ailleurs que le même Ministre, dans une totale cohérence, le même jour, considère qu'il faut allonger le temps de la semaine et augmente en même temps les vacances de la Toussaint. Pratiquement, le même jour, il a pris les deux décisions. Alors qu'en fait, la question de la diminution des temps de vacances se pose réellement et surtout, sur une période de vacances critique qui est celle des grandes vacances. Précisément, tous ceux qui travaillent sur le problème de mémorisation de l'enfant savent que ce temps de l'été accroît totalement les inégalités entre les enfants des familles de classes, on va dire, socio-culturellement favorisées par rapport aux enfants des classes socialement défavorisées. Je peux même rajouter un élément qui est le problème linguistique d'enfants qui ne parleront pratiquement pas un mot de français pendant un mois et demi, voire deux mois pour certains d'entre eux, pendant les vacances d'été. Vous imaginez ce que cela va représenter ? Tout le monde sait que, dans les programmes académiques, le mois de septembre, voire le mois d'octobre, servent en quelque sorte, à une révision de ce qui a été vécu l'année précédente pour justement remettre à niveau ce qui a été oublié pendant ce temps de l'été, avec, je le rappelle, les parents qui auront les moyens, qui auront le temps, qui auront l'énergie, qui auront la capacité socioculturelle d'investir sur cette période estivale pour leurs enfants et à l'inverse, ceux qui n'en auront, ni les moyens intellectuels, ni les moyens socioculturels, ni les moyens financiers, le cas échéant.

Donc, le débat, la nécessité de la réforme, oui, la nécessité d'une réforme, oui, le fait de bricoler une réforme, non. Par rapport à cela, je pense que l'on peut se poser une question : la nécessité d'une concertation, le temps de la concertation, quel doit être ce temps ?

Quelque chose qui est aussi important et qui est sous jacent, c'est la notion d'égalité républicaine entre les enfants. Par rapport à cela, deux éléments de réponse : dire qu'il n'y a pas de concertation, à la limite, c'est faux. J'ai vécu une concertation, je vais vous la raconter. M. RICOUD parlait de sa réunion de conseil d'école hier soir, moi, je ne sais plus, c'était le 3, 4, 5 ou 6 septembre, je crois que la veille pour lendemain, j'ai reçu une invitation pour participer à une réunion de conseil d'école à l'école Marcel Proust pour répondre à un questionnaire qui était envoyé par l'Education Nationale. Nous nous sommes retrouvés à une dizaine ou une douzaine, précipitamment, un lundi soir, et nous avons une heure pour répondre aux questions. Ensuite, il fallait que la directrice de l'école, dans les 48 heures, le renvoie au Ministre de l'Enseignement. C'était vraiment à la hussarde. On avait l'impression qu'il fallait tout de suite, en quelque sorte, donner quitus, parce qu'en fait c'était cela, ni plus ni moins, à une décision du Ministre de l'Education Nationale. La méthodologie est celle-ci, c'est la façon dont les choses se sont passées. Cela ne s'est pas passé qu'à l'école Marcel Proust puisque c'était au même moment dans toutes les écoles de France où l'on demandait que les conseils d'écoles puissent se réunir. Je me souviens, ce n'est pas si vieux, que ce jour là, les enseignants, les parents d'élèves, la directrice, votre serviteur, nous étions unanimes pour dire que véritablement, la façon dont on nous posait des questions, les questions elles-mêmes, étaient effectivement tout à fait bricolées.

Par rapport à cela, je parlais de la question sur l'égalité, on parle beaucoup d'égalité républicaine, le fronton liberté, égalité, fraternité qui nous est si cher à nos cœurs de républicains. En fait, aujourd'hui, dans cette réforme bricolée, on a trois types d'enfants, ceux qui vivront la réforme au mois de septembre 2013, ceux qui vivront la réforme au mois de septembre 2014 et puis, on l'a compris dans ce qu'a indiqué Bénédicte MARECHAL, ceux qui ne vivront la réforme ni en 2013 ni en 2014 parce que probablement, ils sont ou plus intelligents ou je ne sais quoi, ils n'en ont pas besoin, notamment dans le secteur privé. Donc, on a trois types d'enfants qui vont vivre trois types de rythmes différents à des époques qui seront différentes. Tout cela a généré un certain nombre d'observations, de constats, de réponses, de réactions, d'un certain nombre d'autorités. Je voudrais les citer :

- le Conseil Supérieur de l'Education qui, à une époque où j'en étais membre, s'appelait le Conseil Supérieur de l'Education Nationale (C.S.E.N.), le mardi 8 janvier, ce n'est pas vieux, le projet qui doit être publié prochainement au journal officiel, a reçu un avis défavorable au Conseil Supérieur de l'Education.

- trois jours plus tard, le 11 janvier, lors de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes (C.C.E.N.), les représentants des l'Association des Maires de France, toutes sensibilités confondues, ce n'est pas à droite, ce n'est pas à gauche, ce n'est pas au centre, c'est pluraliste, ont rappelé, dans un communiqué, leur adhésion à l'objectif d'une réforme, c'est intéressant, c'est ce que je ressens moi-même. Ils ont fait part de leur forte réserve, notamment sur le coût de sa mise en œuvre et ont demandé le report de l'examen du décret.

- je ne parlerai pas des syndicats chers à certains de nos collègues, syndicats d'enseignants comme par exemple le S.N.U.I.P.P. où à la suite d'une grève qui a rassemblé à peu près 60 % des grévistes, déclaraient une réforme, je cite « floue et bricolée ».

Je voudrais conclure sur la notion de cohérence, parce que je crois que l'une de nos collègues a insisté sur le fait que nous étions sur un élément de cohérence. Je veux bien que l'on parle de cohérence quand on met tout en perspective, quand on fait une réforme sur les rythmes scolaires et que dans le même temps, on accorde les moyens qui sont nécessaires notamment pour l'apprentissage des fondamentaux pour nos chers bambins. Au même moment où nous travaillons dans l'urgence sur cette réforme des rythmes scolaires, nous avons deux remarques, la première est celle qui consiste à ce que l'essentiel du coût soit reporté sur les collectivités territoriales. Tout cela a été dit, je ne reviens pas sur les coûts. Je cite là encore, le commentaire de spécialistes « cette réforme ne sera réussie que dans les communes où l'on aura l'argent et l'ingénierie éducative adéquate, elles seules auront les moyens financiers de proposer des activités sportives, artistiques, culturelles, intéressantes ». Ce qui veut dire là aussi que lorsque je parlais d'égalité républicaine, et bien, en faisant reporter sur les collectivités territoriales, je me souviens d'un débat que nous avons régulièrement ici, notamment par exemple sur la sécurité, vous me dites « M. MONTILLOT, c'est bien ce que vous faites, mais finalement, c'est parce vous êtes une ville riche, vous faites beaucoup de choses pour la sécurité à Orléans », la même question se pose sur les questions de l'éducation sur les villes qui ont les moyens, qui vont avoir la capacité de pouvoir apporter aux enfants une réponse intéressante, pertinente, utile, efficace, efficiente.

Là encore, je voudrais poursuivre sur la cohérence. Dans le même temps où nous avons cette réforme d'urgence sur les rythmes scolaires, le Ministre de la Ville décide de diminuer, écoutez-moi bien, de 3 à 5 % le budget des programmes de réussite éducative dont tous les Maires, toutes tendances politiques confondues, considèrent que dans le cadre de la politique de la Ville, c'est le seul domaine où l'on puisse tous unanimement dire que cela marche.

Pire encore, sur un sujet que je connais bien pour co-présider avec Gaëtan GORCE, Sénateur-Maire socialiste de La Charité-sur-Loire, l'association nationale des villes des clubs coup de pouce clés, l'apprentissage des fondamentaux aux C.P. pour les enfants, et bien, nous nous battons comme des chiens en allant rencontrer, M. LAMY, Mme GEORGES PAU-LANGEVIN que nous avons encore rencontrés la semaine dernière pour demander des crédits. Réponse « ne varietur » et de M. LAMY d'un côté et de Mme PAU-LANGEVIN, « qu'est-ce que vous voulez qu'on puisse faire ? »

(Brouhaha)

M. MONTILLOT – Ecoutez bien la suite, « les 16 000 000 € », là on ne parle pas en milliard, « les 16 000 000 € qu'il faut pour que 60 000 enfants bénéficient de ce dispositif, nous ne les avons pas ». Alors, vous m'expliquerez comment peut-on, à la fois, défendre une telle réforme sur les rythmes scolaires en leur faisant reporter le coût de près d'un milliard d'euros, par rapport aux 16 000 000 € que je viens d'évoquer, sur les collectivités territoriales, et confondre vitesse et précipitation.

Je dis, pour ma part, oui à une réforme mais non à une réforme bricolée. Oui à une concertation. Et je pense que tout le monde aura à y gagner, les parents, les enseignants, mais surtout nos enfants. Je vous remercie.

M. le Maire – M. BRARD, c'est à vous.

M. BRARD – Je vais reprendre mon souffle. M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas intervenir de façon passionnée, j'ai cru comprendre que la situation était grave et que parmi nous, il y avait quand même des personnes particulièrement savantes, ce n'est pas mon cas, donc, je vais essayer d'être bref et assez pragmatique.

J'ai bien écouté ce que nous a présenté Mme MARECHAL, et si j'ai apprécié, je dirais, le détail par rapport à ce que cela représente pour la collectivité qui est une donnée, bien sûr, à entendre, bien évidemment, à titre personnel, j'aurais préféré que l'on commence par la présentation, pas simplement du texte, mais de cette question qui tourne autour des enjeux par rapport à ce qui a été dit par un certain nombre d'intervenants, de la réussite scolaire dans notre pays et ici dans notre Ville, parce que je crois que c'est cet enjeu là qui est au cœur de cette préoccupation.

Sur la question des problématiques financières, nos collectivités ont, je dirai, l'habitude mais surtout la technique pour répondre à des objectifs, à des choix politiques et à des orientations. Bien sûr que l'on peut trouver que c'est impossible. La question pour moi est de me demander pourquoi c'est impossible à Orléans alors que, visiblement, cela risque d'être possible ailleurs.

(Réaction hors micro de Mme PILET-DUCHATEAU)

M. BRARD – *Je n'ai interrompu personne, je me pose la question pour Orléans où j'habite. Vous savez, ce qui se passe à Lyon, c'est loin.*

Je m'interroge dans mon esprit, et je suis un peu comme tout le monde ici ce soir, je ne fais jamais de politique, je m'interroge simplement. Je me dis, tiens, la Ville d'Orléans qui est prête à relever des défis, quelques fois on a l'impression que ce sont des défis mondiaux, mais sur ce sujet là, ah bien non ! Non, on n'y va pas en 2013. Je n'ai pas vraiment entendu, ou alors j'ai très mal entendu qu'il y avait des interrogations ou des débuts de réponses par rapport à 2014. Je trouve que c'est dommage, simplement parce qu'il m'a semblé comprendre, et c'est là que je dis que je ne suis pas savant, vous savez, sur les théories sur l'éducation, j'ai bien entendu M. MONTILLOT qui nous a parlé des tas de spécialistes, l'avantage des spécialistes est qu'ils vous disent un jour quelque chose et le lendemain son contraire. En général, c'est très intéressant mais cela n'éclaire pas beaucoup l'avancée des débats.

(Réaction de M. CARRE hors micro).

M. BRARD – *Je dis simplement, M. CARRE, que mon bon sens de père de famille et puis d'écouter ce que disent les uns et les autres, c'est qu'il me semblait que pour un enfant et je pense notamment aux enfants qui sans doute ont le plus de difficultés dans les apprentissages, plus la journée est courte, en termes d'heures et plus le temps passé à l'école s'allonge et là, je suis assez d'accord que le temps peut s'allonger dans la semaine mais il peut aussi s'allonger dans l'année, plus ce temps que l'on donne à l'enfant pour lui permettre d'acquérir ce dont il aura besoin pour tous les apprentissages, tout cela me semble une bonne chose. Mais voilà, c'est simplement ma réflexion qui sans doute n'a rien à voir avec les hautes pensées philosophiques de tout un tas de personnes qui pensent l'éducation.*

Il me semble qu'il y a de l'intérêt et on le verra. Vous avez fait le choix de ne pas le faire à la rentrée 2013, je comprends bien, je l'ai dit, les enjeux financiers pour la Ville. Je regarde ce qui se fait dans d'autres collectivités, je pense que l'on doit toujours regarder les problématiques par rapport aux enjeux. On a beaucoup entendu parler des problèmes que cela pose, mais il me semble que pour des tas de sujets qui concernent la Ville, qui concernent tous les autres domaines, on nous parle, et à juste titre, d'envie, de volonté, de vouloir réussir. Je pense que l'on pourrait aussi aborder la question de la réussite éducative tout en posant les autres questions par rapport à la gestion concrète de cette problématique. J'entends bien cette question et je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. J'ai été plutôt favorable à ce qu'on se lance volontairement sur ce sujet parce que je crois qu'effectivement, il y va de l'intérêt de l'enfant et pas simplement sur cette question du rythme scolaire qui est un des éléments mais sur les enjeux de réussite, d'apprentissage et de lutte contre l'échec scolaire. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire – *Mme MAUROY, je vous donne la parole.*

Mme MAUROY-PREVOST – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être aussi pragmatique que M. BRARD. Je voudrais aussi évoquer la question de la concertation mais du corps enseignant. M. MONTILLOT a évoqué son expérience de concertation à la hussarde début septembre, je ne développerai pas. Il s'avère effectivement que les enseignants ont eu très peu de temps début septembre pour être concertés. Je voudrais plutôt vous dire à quel point ils ont apprécié la farce puisqu'ils ont créé en octobre 2012 un collectif qui s'appelle les Dindons. Je vous recommande vivement leur site,*

vous le trouverez sur Internet, il s'appelle « Paroles aux dindons ». Ce sont des enseignants des écoles élémentaires qui se sont réunis dans toute la France...

(Rires)

Mme MAUROY-PREVOST – ... ce n'est pas une farce, ou en tout cas, celle de maître Poquelin nous faisait rire, mais celle-ci est probablement un peu moins drôle. Sur ce site, vous y découvrirez des kilomètres de témoignages d'enseignants en colère de ne pas avoir été associés à la réforme. Je vais simplement les citer, si vous le permettez, « à force de nous sentir écartés des concertations, des débats et d'apprendre des bribes de réformes par la presse, nous avons décidé de nous unir pour échanger, nous soutenir, informer nos collègues et surtout essayer de faire entendre la voix des enseignants dans cette pseudo refondation ».

Je voudrais également rappeler qu'en janvier 2013, le C.S.E. avait reçu assez froidement le projet de décret qui lui avait été proposé à l'époque. Le C.S.E., je pense qu'il n'est pas utile de le rappeler, est composé essentiellement, d'enseignants, de parents d'élèves, d'étudiants, des lycéens, d'associations périscolaires et familiales, et quand je vous dis qu'il avait accueilli assez froidement le projet de décret, en faite, c'est un euphémisme puisque le projet avait été rejeté à la quasi unanimité. Je vous donne les résultats du vote du 8 janvier ; 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions, 14 refus. Ce qui donne donc, 5 voix pour sur 72. Je précise que le C.S.E. n'a qu'un avis consultatif, mais tout de même, un tel résultat est significatif. D'ailleurs, la presse nationale s'en est largement fait l'écho début janvier :

- l'Expresse : Rythmes scolaires : le décret rejeté par les syndicats,*
- le Nouvel observateur – Education : Rythmes scolaires : le décret est rejeté par les instances consultatives,*
- le Monde : le décret des rythmes scolaires massivement rejeté par le C.S.E.*

Je vous présente des faits de façon pragmatique sans aucun jugement de valeur, ce sont des faits. Et en même temps, je ne peux pas penser que tout le monde soit contre la refondation de la Nation par l'école. L'idée est trop importante et effectivement, il y a tellement à faire.

En revanche, je pense qu'il y a problème de méthode : manque d'écoute, de dialogue et de concertation. C'est d'abord un enjeu humain. J'ai envie de dire « stop à la politique de l'improvisation, stop à l'idéologie, prenons une année de réflexion pour faire correctement les choses ».

M. le Maire – M. CHAPUIS, c'est à vous.

M. CHAPUIS – M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer de ne pas être répétitif avec ce que j'ai pu entendre. En effet, j'ai été, comme mes collègues, Michel et Corinne, très surpris de la présentation très financière, très technique du décret. J'aurais apprécié que l'on puisse avoir les considérants, les informations préalables sur le pourquoi de cette réforme. Je vois ce soir que nous sommes tous derrière cette réforme, mais il n'y a que des questions d'organisation et de méthode qui posent problème...

M. le Maire – Vous avez mal vu, M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Ce que j'ai pu comprendre en tout cas c'est que la volonté de porter cette réforme sur les rythmes scolaires était partagée sur l'ensemble de ces rangs, je n'ai entendu personne dire qu'aujourd'hui, nous devons rester en l'état sur les rythmes scolaires des enfants. Si aujourd'hui quelqu'un se lève et me dit que la situation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire de l'enfant est bénéfique pour l'épanouissement des jeunes, j'en serai très surpris. Mais si vous me contredisez, pourquoi pas, je serai très heureux d'avoir des personnes dans cette assemblée qui me disent aujourd'hui « la journée va très bien, elle est assez longue comme cela, ou elle est assez courte, les vacances sont très bien et les rythmes de l'enfant sont respectés ». Je ne pense pas. Je pense que cette réforme est nécessaire et ce que j'ai cru comprendre, c'est que cette volonté de réformer les rythmes scolaires était partagée par tout le monde.

L'objet de cette réforme est bien l'intérêt de l'enfant : respecter son rythme de vie, respecter

le temps dans la vie collective, respecter son temps dans la famille. Cela permet de respecter les rythmes chrono-biologiques bien entendu et de participer en effet, c'est le fondement même de cette réforme qui s'inscrit dans une réforme plus globale de l'Education Nationale, à lutter contre l'échec scolaire. Je rappelle, parce que j'aime bien qu'à chaque changement de majorité, on oublie ce qui a été fait préalablement et la mobilisation qui s'est faite en 2008 contre le passage à 4 jours. C'est vrai, il y avait eu une montée de boucliers, syndicats, associations, parents d'élèves, etc. qui avaient dit que le passage à 4 jours n'avait pas forcément eu un impact très positif dans la journée de l'enfant et dans le respect du rythme de l'enfant. C'était juste un petit rappel, un fait.

Un deuxième fait, quand j'ai préparé ce Conseil Municipal, cela m'a également surpris, puisque je n'avais pas vu et j'ai été très attentif à cette communication qui a eu lieu le 4 juillet 2011, c'était une communication de M. Luc CHATEL qui, après avoir mobilisé le comité de pilotage sur les rythmes scolaires, avait annoncé le retour à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013. Il l'a annoncé le 4 juillet 2011. On peut découvrir cette réforme, je pense que les modalités n'étaient pas les mêmes, je le conçois complètement. J'ai cru comprendre qu'il y avait une dizaine de rapports, des auditions à la fois des acteurs du scolaire et du périscolaire, des associations, des représentants de fédérations sportives, pour réfléchir au sein de ce comité de pilotage sur les rythmes scolaires. Après, on peut penser que c'est mal fait, mal conçu, mal pensé, mais c'est vrai que ces rapports sont assez éclairants sur la nécessité de repenser les rythmes de l'enfant. François HOLLANDE l'avait inscrit dans son programme municipal...

(Rires)

M. CHAPUIS – ... pardon, national, excusez-moi. Il n'est pas encore candidat à Orléans, en tout cas, ce n'est pas ce qu'il nous a dit, c'est une annonce. Donc, François HOLLANDE l'avait inscrit dans son programme et avait fait de la réforme et de la refondation de l'Education Nationale un acte central.

Je ne voudrais pas revenir sur les moyens alloués à l'Education Nationale, mais M. MONTILLOT m'a tendu une perche que je saisis au bond, pour rappeler que depuis 5 ans, 80 000 postes d'enseignants ont été supprimés. Après, on peut en parler pendant quelque temps, mais 80 000 postes d'enseignants ont été supprimés, je ne vous parle même pas des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) ou de certains dispositifs d'accompagnement qui ont été supprimés pendant cette période. Je me suis trouvé un point de rapprochement avec M. MONTILLOT puisque j'ai également siégé au sein du C.S.E. sur les bancs des syndicats lycéens et étudiants, donc, j'ai, en effet, participé à son fonctionnement. J'ai lu avec attention l'avis qui a été rendu par le C.S.E. et notamment la place des syndicats qui n'étaient pas contre la réforme des rythmes scolaires et de rajouter une demi-journée, le fondement de leur opposition n'était pas là-dessus, c'était en effet, comme ce qui est abordé ce soir, sur les questions de moyens, d'accompagnement et d'organisation, notamment, un des points qui a été soulevé était aussi la question de la concertation. Il ne faut pas non plus faire dire au rapport du C.S.E. ce qu'il ne dit pas.

Un deuxième point qui me rapproche de l'équipe majoritaire, cela est assez surprenant ce soir, mais je partage l'inquiétude avec Mme MARECHAL, sur l'augmentation du taux légal d'encadrement qui avait été demandée par les collectivités territoriales. Là-dessus, en tant qu'ancien directeur de centres aérés et de colonies de vacances, je suis assez attentif. En effet, gérer 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de plus de 6 ans est très compliqué pour un animateur. Néanmoins, je tiens à le rappeler et j'en ai fait l'expérience heureuse, il s'agit d'un taux légal minimum. Rien n'empêche la collectivité d'améliorer ce taux d'encadrement et de rester à 10 enfants de moins de 6 ans dans le terme de taux d'encadrement. J'ai trouvé que ce n'est pas trop pertinent, c'est une volonté, une demande des collectivités, des associations de collectivités, M. LEMAIGNEN en a parlé, c'était une demande très forte pour permettre d'accompagner, de manière temporaire, cette réforme. Rien n'empêche aujourd'hui les collectivités de mettre à disposition plus d'éducateurs ou d'animateurs sur ces périodes là. C'est vrai, c'est une partie assez minime du projet.

Pour conclure, mon étonnement tout d'abord sur cette présentation très financière où l'on ne voit que le coût pour la collectivité, avec quelques argumentaires, on ne va pas s'en cacher, politiques. Je ne sais pas si le débat aurait été de la même tonalité si cette proposition avait été portée par M. Luc CHATEL. En tout cas, le débat, on l'a ce soir. Je prends plutôt cette réforme comme une chance qui

permet de mettre l'enfant et son épanouissement au cœur de notre volonté politique. En effet, elle a des impacts sur les finances de notre Ville, et comme l'ont très bien dit mes deux collègues, c'est un investissement pour notre jeunesse et je pense que c'est un investissement nécessaire. Je partage la volonté du gouvernement aujourd'hui, de repenser, de refonder l'école qui est souhaitée par tous. Merci de votre écoute.

M. le Maire – Mme CARRE, vous avez la parole.

Mme CARRE – *Bonsoir. Je voudrais parler ce soir d'un corps de métier dont on n'a quasiment pas parlé, c'est le métier d'animateur, je suis bien placée pour savoir. Ces animateurs n'ont pas la possibilité, comme les parents d'élèves, d'être en fédération ou comme les instituteurs, d'être syndiqués. Ce sont des personnes qui vont encore être prises pour des pions parce qu'on ne les consulte pas ni sur leur temps de travail ni sur le taux d'encadrement. Par dessus le marché, je pense qu'on va leur demander d'écrire un projet pédagogique de plusieurs pages pour trois quarts d'heure d'activité. Ces animateurs là sont dévoués à la cause des enfants bien plus qu'on ne peut le penser. Je tiens aussi à dire que le taux d'encadrement au niveau de la direction de la cohésion sociale dans les aires de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement pour les maternelles est de 8 enfants maximum pour un animateur et de 12 enfants maximum pour les plus de 6 ans. Si on le passe à 10 ou 14, je pense que l'on aura beaucoup de difficultés et je ne pense pas que cela aille dans le sens de l'intérêt des enfants.*

M. le Maire – Cela me paraît très juste. Je donne la parole à M. POISSON.

M. POISSON – *M. le Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer de ne pas être trop redondant. Je voulais simplement revenir au début du mois de septembre dernier où nous avons reçu, en tant que représentants de la Ville dans les conseils d'écoles - je fais partie de trois conseils de classes élémentaires - une lettre des Directeurs d'écoles nous disant qu'ils avaient été avisés le lundi 3 septembre, juste en rentrant, que l'Education Nationale souhaitait organiser une grande concertation nationale appelée « refonder la Nation par l'école ». Tout un programme ambitieux, sauf que, compte tenu de quelques délais de prévenance, les réunions ont commencé autour du 10 septembre et qu'il fallait rendre la copie le 15 septembre. A ces réunions précipitées, quelques uns ont pu participer, j'ai fait l'effort d'aller dans toutes les écoles, il y avait, soit zéro parent, soit 2 ou 3, compte tenu que les heures étaient en général, un peu avancées par rapport aux conseils d'écoles normaux. C'était plutôt 17 heures à la place de 18 heures. Il y avait donc très peu de monde. Les directeurs des écoles ont essayé comme ils ont pu, en fonction des directives qu'ils avaient reçues, de faire des tableaux avec des thèmes pour essayer d'organiser le débat et d'organiser la réponse qu'ils devaient faire quelques jours après. De ces réponses, je ne sais pas ce qu'il en est advenu. Toujours est-il, je pense, que refonder la Nation par l'école en quelques jours, c'est, soit très ambitieux, soit pas raisonnable.*

En parallèle, les mairies ont à peine été prévenues de ces choses là, nous avons été directement contactés par les Directeurs d'écoles.

M. le Maire – C'est tout à fait exact. Mme PILET-DUCHATEAU, c'est à votre tour.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, je vais couper pas mal parce que beaucoup de choses ont été dites. En effet, Jean-Luc POISSON a raison, le 13 septembre, certaines écoles ont invité les titulaires dans les écoles, des tas de sujets ont été soulevés et quand on a parlé des 4,5 jours, cela n'a pas été trop discuté, il a été dit qu'il va falloir que la Ville s'organise. Qui paie ? Dans ce groupe de travail, il y a eu une conclusion très intéressante sur la question de l'école c'est qu'elle est trop liée à l'ensemble de la société, les familles, la formation professionnelle, la hiérarchie sociale, pour être réglée simplement à partir des acteurs de l'école. Il faut une prise de conscience collective à l'échelle de la Nation pour refonder l'école. J'ai trouvé que c'était une grande sagesse de la part de ce groupe de travail.*

Je ne redirai pas tout ce que mes collègues ont dit sur le C.E.S., le Comité Technique, etc. Ce qui m'a le plus impressionné c'est cette manifestation le 23 janvier. M. le Maire, je crois que cela faisait plus de 10 ans que je n'avais pas vu autant d'enseignants dans la rue. C'était bien quand même un mécontentement général.

Où est la place de l'enfant dans tout cela ? Je crois qu'il faut replacer l'enfant, l'éducation et

l'enseignement au cœur du sujet. Je dis : réforme, oui, mais pas n'importe comment. C'est vrai, on rallonge les vacances ce qui met les parents dans des situations difficiles, pour la Toussaint par exemple, il a fallu tout réorganiser. On n'arrête pas de réorganiser. C'est vrai, c'est la volonté du Président, mais il en a beaucoup le Président. Il n'a jamais évalué totalement ses prétentions. Là, cela n'a pas du tout été évalué. Evidemment, vous dites qu'il ne faut pas parler du coût, mais si, c'est le citoyen qui va le payer. Je crois que dans le domaine de l'entreprise, il n'y en pas une qui se permettrait de sortir un projet sans avoir évalué le coût à l'avance. Mais l'Education Nationale, oui. Je trouve que c'est un bel exemple pour le gouvernement qui prône les économies aux collectivités locales.

Je suis navrée parce que je crois un peu qu'il faut réformer ce système mais là, on est totalement dans l'amateurisme, M. le Maire, on le fait juste pour lancer des idées.

M. le Maire – Mme CHERADAME, vous avez la parole.

Mme CHERADAME – *Merci, M. le Maire. Beaucoup de choses ont été dites et effectivement, je crois qu'ici, tout le monde s'attache à la réussite des enfants, notamment parce que cela constitue une énorme préoccupation pour les familles. Une bonne éducation et une réussite scolaire sont souvent synonymes de trouver du travail et c'est la première préoccupation pour beaucoup de parents.*

Tout à l'heure, on a parlé de cynisme, je pense que parfois c'est un peu tinté de mépris parce que quand je lis, dans un quotidien national, que le Ministre de l'Education a dit aux représentants des Maires des communes rurales que les communes n'ont qu'à faire moins de ronds-points pour payer la réforme de l'éducation, je me pose vraiment une question de fond. C'est à dire qu'aujourd'hui, les Maires bien souvent font des ronds-points dans les communes rurales parce qu'il y a une nationale qui traverse la commune et qu'il faut ralentir les voitures. A Orléans, les parents attendent beaucoup de ce qu'a fait la Mairie en matière de sécurité routière aux abords des écoles. C'est d'ailleurs un vaste programme que l'on a entrepris pendant plusieurs années, c'étaient des investissements importants et malgré ce vaste programme, les demandes sont toujours importantes. Je ne crois pas que les parents attendent que les villes arrêtent d'investir sur la voirie, sur la sécurité routière, sur les aménagements aux abords des écoles. Par cette simple phrase, je crois que le Ministre a bien montré, peut-être une absence de considération et dans ce cadre là, je l'inviterai à toute la prudence nécessaire pour mettre en œuvre ces réformes.

M. le Maire – Mme MARECHAL, vous souhaitez reprendre la parole ? La synthèse va être difficile, le débat est riche.

Mme MARECHAL – *Le débat était très riche et je pense que l'on est tous d'accord pour dire que c'est un sujet important. Il n'y a pas eu de question à laquelle je suis amenée à apporter une réponse ce soir. Je n'ai pas de synthèse particulière à faire. Aujourd'hui, il est demandé aux villes de mettre en œuvre la réforme, il ne nous est pas demandé de débattre sur les enjeux éducatifs d'où le rôle de la Ville que de calculer le côté financier, ce qui est logique, mais pas simplement celui là. Je pense que pour le coût, j'ai été assez équitable, l'impact humain est aussi important. On est d'accord pour dire que c'est un sujet important qui mérite d'être débattu, d'être concerté et donc, de prendre le temps pour le faire simplement à la rentrée 2014.*

M. le Maire – *Merci beaucoup. Je pense qu'il est bien que l'on puisse effectivement débattre de ces sujets qui sont tout à fait essentiels. Je voudrais simplement, non pas conclure, parce que le sujet méritera d'autres discussions, mais apporter quelques éléments pour terminer provisoirement ce débat.*

Je pense qu'au travers de la réforme qui nous est imposée, elle ne nous est pas proposée, elle nous est imposée, on est dans un déni de réalité absolu. Chacun a son point de vue sur la dimension pédagogique de la réforme, on en est d'accord, les uns et les autres, vous l'avez dit. Mais pour moi, je vous l'ai dit, j'apporte une pierre que l'on peut contester. Il y a d'abord fondamentalement un déni de réalité pour les enfants. Parce qu'on m'explique concrètement, lorsqu'on défend cette réforme au regard des problèmes d'apprentissage des fondamentaux, de l'éveil de l'enfant, de tous ces éléments qui font la pédagogie, on m'explique que cette réforme est fondamentale, qu'elle va enrayer l'évolution qu'a décrite tout à l'heure M. MONTILLOT, et pour reprendre ce qu'a dit Mme LEVELEUX-TEIXEIRA tout à l'heure, qu'elle va améliorer la qualité, et je vous cite « permettre l'ascension sociale ». Si tel était le cas,

j'applaudirais tout de suite. Mais de quoi parle-t-on ? On parle, dans une semaine qui reste dans son déroulé sur une année, dans la même formule des 24 heures d'enseignement sans toucher qui plus est, à la question très importante des vacances. On m'explique que de réduire la journée du lundi, du mardi, du jeudi et du vendredi de trois quarts d'heure, c'est cela dont il s'agit, va révolutionner l'enseignement, la pédagogie et la réussite de nos enfants. Alors je m'interroge, et je ne suis pas le seul, parce que des avis ont été donnés là-dessus et qui ne vont pas dans le sens de dire que c'est formidable, que l'on a trouvé une sorte de clé, de je ne sais quoi, de boîte magique qui va résoudre l'ensemble des problèmes d'éducation auxquels se trouve confronté notre pays. Enfin, trois quarts d'heure de moins dans la journée, est-ce que, très franchement, vous pensez au fond, les uns et les autres, que cela va résoudre les problèmes qui se posent ? Moi, je ne le crois pas, mais c'est un avis personnel, je crois que les problèmes d'éducation sont ailleurs. Peut-être que, dans le cadre d'une réforme globale, pensée, réfléchie, mûrie, ayant amenée de larges consultations, cet élément ferait partie du tout. Mais on passe son temps à faire quoi dans notre pays, et c'est vrai pour toutes les majorités, tous les gouvernements qui se sont succédés, cela a été dit tout à l'heure par l'un des intervenants, on ne cesse de réformer. Cela fait 30 ans que l'on réforme avec les résultats que l'on sait, tout le monde confondu.

Alors, il y a peut-être matière à s'interroger. Croit-on vraiment que l'on a des enfants qui sortent du système élémentaire en ne maîtrisant pas les fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul, simplement parce qu'ils feraient trois quarts d'heure de trop dans l'après midi ? Mais enfin, mes chers collègues, on va me dire « mais c'est trop loin, ne parlons pas de tout cela ». Mais si, quand notre belle école de la République réussissait, et là, j'ai peut-être une nostalgie du côté des hussards noirs de la République, c'est probable, mais on ne sortait pas à 15 heures 45, on ne faisait pas ces horaires là, il y avait peut-être d'autres éléments qui concouraient à la réussite de cette école qui nous était enviée dans le monde entier. Alors, j'aimerais le débat de fond dépassionné pour s'interroger sur le pourquoi ce constat de la dégradation de l'ensemble de notre système éducatif qui semble être partagé par tous. Il faudrait s'interroger bien au delà de l'école, parce que l'école a bon dos. L'école, c'est un peu comme pour les élus municipaux, on lui demande tout. Aujourd'hui, on demande à nos enseignants absolument tout. Evidemment, le système éducatif ne se résume pas à l'école, je serais pour un grand débat là-dessus. Il faudrait aussi que l'on arrête d'avoir tout le temps des grands débats qui ne débouchent pas.

Il y a une méthode qui a réussi dans toutes ces dernières années, je veux la citer, elle n'était pas facile à faire aboutir, avec d'ailleurs toutes ses imperfections, et je suis bien placé pour les connaître, c'est le Grenelle de l'Environnement. Qu'avait fait le Président de la République à l'époque avec le Ministre dont chacun se souvient, Jean-Louis BORLOO ? Il a créé un grand mouvement où il a réuni tous les acteurs, et réunir par exemple des écologistes et des chasseurs, ce n'est pas totalement gagné, enfin, ils sont tous venus désarmés, donc, c'était déjà un bon point. Tous les acteurs ont été réunis, on a dit que c'est une sorte de grand forum qui brasse des tas de choses mais finalement cela va peut-être brasser du vent. Pas du tout, je l'ai vécu, il y a eu une appropriation de cela par tous les acteurs qui a ensuite abouti à un processus législatif qui s'est mis en œuvre. C'est une très bonne méthode et je l'ai dit moi-même, je connais les imperfections du Grenelle mais n'empêche que l'on est au même niveau d'enjeu sur l'éducation. Et plutôt que de faire, comme vous l'avez dit les uns et les autres, une consultation entre 15 et 16 ou entre 16 et 17 heures avec pratiquement personne, que nous ne soyons d'ailleurs même pas sollicités officiellement ou la veille pour le lendemain et qu'il faille rendre la copie pratiquement 2 ou 3 jours plus tard, ce qui est simulacre, absurde, et bien, on aurait pu utiliser une autre méthode. Je pense que, j'allais dire, les états d'esprit, la situation, les réflexions, tout cela fait qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas toujours le cas sur des grands sujets, les choses sont mures et la tonalité de vos propos le révèle si besoin en était ou le confirme. Et là, rien du tout, une sorte d'emmurement du Ministre qui campe sur ses positions et je l'ai vécu à l'Assemblée Nationale encore cette semaine, des questions sont posées, mais pas de réponses. C'est impressionnant, c'est le premier déni de réalité pour nos enfants parce qu'effectivement, vous l'avez dit, les uns et les autres, c'est la première des questions essentielles.

Ensuite, il y a quand un deuxième déni de réalité pour les parents. On va leur demander, le mercredi matin, de venir chercher leurs enfants à 11 heures 30 ou 11 heures 45. Mais comment fait-on ? On va leur dire « vous quittez votre travail et vous venez chercher vos enfants ». J'ai encore vu tout à l'heure quelqu'un qui a plusieurs enfants qui sont dans des écoles différentes, comment il fait ? Il faudrait quand même un peu regarder comment nos concitoyens vivent, l'évolution des modes de vie. Je ne parle pas des familles monoparentales, il y en a beaucoup. Comment la maman ou éventuellement le papa qui a la charge des enfants fait pour aller chercher ses enfants, que ce soit à 11 heures 30, 11 heures 45 le

mercredi, ou à 15 heures 45 les autres jours ? Enfin, il ne peut pas. Ce n'est pas une question subsidiaire, c'est une question de fond et cela montre une déconnexion avec la réalité que vivent les Français. Et on va leur créer des difficultés en plus comme s'il n'y en avait pas assez.

Le troisième déni de réalité est pour les enseignants, enfin, cela a été rappelé par plusieurs d'entre vous. Pourquoi le C.S.E. a-t-il rendu un avis négatif sur cette réforme ? Pourquoi tous ces enseignants descendent-ils dans la rue ? C'est peut-être quand même qu'il y a un problème quelque part.

Le quatrième déni de réalité est pour nos collectivités, et Mme MARECHAL a eu parfaitement raison de le présenter sous cet angle, nous ne sommes pas là en tant qu'entité pouvant proposer une décision sur une réforme pédagogique, ce n'est pas notre compétence au sens de la répartition des compétences entre institutions. Mais en revanche, nous sommes appelés sur les réorganisations, sur les recrutements et fondamentalement sur les finances. Je ne vois pas comment on peut évacuer cette question là et j'insiste sur les questions de désorganisation-réorganisation quand on a le besoin de recruter à peu près 500 agents vacataires voire un peu plus. Je veux bien que cela soit une question subalterne, mais comment fait-on ? C'est un véritable déni de réalité. Vous le savez, on a mis en place depuis une dizaine d'années l'aide aux devoirs. Tous les ans, nous recrutons des vacataires et ce n'est pas toujours simple. Là, on va nous dire « vous allez beaucoup plus que doubler la mise » parce que ce n'est pas du tout dans les mêmes proportions. Et si on ne les trouve pas ? J'entends qu'il y a des villes qui sont certainement formidables parce qu'elles n'ont aucun problème. Mais j'ai quand même parlé avec un certain nombre de Maires de sensibilités politiques différentes parce qu'il se trouve qu'on parle souvent entre nous, notamment des Maires de Grandes Villes, je n'en connais pas beaucoup qui soient réjouis longtemps. Bien sûr après, cela ne nous a pas échappé la sorte de devoir de solidarité dans la majorité, qu'un certain nombre de Maires qui sont d'une sensibilité qui est celle de l'actuelle majorité nationale sont plus embarrassés que d'autres pour dire la réalité de ce qu'ils vivent. Oui c'est une de l'ordre de l'évidence. Enfin, que je sache, il y a un certain nombre de Maires qui n'ont pas été gênés par cette question là et il n'y a pas que le Maire de Lyon. On a beaucoup cité le Maire de Lyon parce qu'il l'a dit avec une certaine force de conviction, mais d'autres l'ont également dit et il était juste de dire au comité des finances locales comme l'Association des Maires de France, que cela dépassait très largement le cadre politique. Dire autre chose est une contre-vérité.

Si la réforme était démontrée comme fondamentale, très importante pour la réussite de nos enfants, malgré son coût, on pourrait regarder, on regarderait, et on a regardé. Mais enfin, on change trois quarts d'heure, on ne touche pas aux choses fondamentales, essentielles. Et quel est le résultat en termes de coût parce qu'il faut bien y revenir ? Plus de 2 500 000 €. Après, cela dépend effectivement des hypothèses, comme l'a très bien et très objectivement présenté Mme MARECHAL, de l'ordre de 2 500 000 € au moment où l'on est. Parce que, la cantine le mercredi, évidemment qu'on l'aura. Les parents vont venir chercher les enfants sans nous demander d'assurer de la restauration scolaire pour aller ensuite amener leurs enfants dans un centre de loisirs. Mais qui croit à cela ? Peut-être quelques uns à la marge, mais c'est de l'ordre de l'évidence. L'avantage des Maires, quelques soient leurs tendances, c'est qu'ils ont sens et réalité, donc, on aura bien ces 2 500 000 € et je m'étonne que l'opposition les passe un peu sous silence. Parce que nous, à la Ville, nous faisons tous nos efforts depuis des années pour dégager une capacité d'investissement qui a doublé et dont je rappelle qu'elle repose sur une chose, c'est notre épargne, ce qu'on appelle notre autofinancement. Notre autofinancement est d'une vingtaine de millions d'euros par an, il est le résultat de la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. Là, on prend 2 500 000 € de dépenses de fonctionnement en plus, donc on va réduire notre autofinancement de l'ordre de 10 % minimum et peut-être de l'ordre de 15 %. Qu'est ce qui va se passer derrière cela ? Et bien, on a trois solutions :

1°) c'est ce que fait l'Etat, des dépenses qui ne sont pas financées et donc, on fait de la dette, l'irresponsabilité bien connue ! On maintiendra un taux d'investissement sans la dette,

2°) on a recours à la fiscalité. Ce n'est pas le choix, vous le savez bien, que nous faisons parce que je pense que les Français en ont marre d'être sous le poids des impôts qui ne cessent d'augmenter. On évite donc d'en rajouter encore,

3°) on diminue l'investissement, ce qu'il fallait démontrer (C.Q.F.D.). Quand on diminue l'investissement, et c'est là où cela devient totalement absurde dans le déni de réalité, on diminuera aussi les investissements pourtant particulièrement nécessaires sur nos écoles, parce qu'on va les diminuer un peu partout.

Alors, quand on m'explique que c'est une bonne réforme, que finalement le coût n'est pas très grave et que si l'on a la volonté politique, on le fait, et bien, c'est irresponsable. C'est ce qui se passe dans notre pays depuis trop longtemps. On met de la dépense en plus, on n'a pas de recettes en plus et puis les suivants paieront et débrouillez-vous ! Ce n'est pas notre méthode, ce n'est pas notre façon de voir les choses. Le couronnement de l'ensemble c'est ce qui a été dit tout à l'heure par M. LEMAIGNEN, parce que si l'Etat venait nous dire « écoutez, là-dessus, on vous consulte, on vous écoute, on ne peut pas, dans la situation des finances nationales, compenser complètement le coût de cette réforme mais on l'a compensé partiellement, dans le même temps, on maintient les dotations aux collectivités et l'on évite de rajouter des dépenses en plus ». Mais aujourd'hui, on est dans un « truc de fous », il faut quand même s'en rendre compte, on nous dit, sans nous demander notre avis, « vous allez dépenser beaucoup plus, les 2 500 000 € par an, on vous les compense à hauteur d'une petite somme ridicule et pour un an seulement », je vous le rappelle, c'est à dire que pour la Ville qui a aujourd'hui voté son budget, pour 2013, si nous pouvions l'appliquer en 2013, il faudrait que l'on ressorte à peu près 2 000 000 €, M. MARTIN, sur le budget que l'on a voté. Ce n'est pas un déni de...

(Réaction de M. MARTIN hors micro)

M. le Maire – ...oui, mais ne faites pas vos poches, M. MARTIN, je crains que les 2 000 000 € ne s'y trouvent point.

(Exclamations)

M. le Maire – *Ecoutez, si vous trouvez une solution de ce type je suis prêt à l'examiner, mais je crains qu'elle ne soit guère réaliste.*

Et là, ce qui est également invraisemblable dans le comportement du Ministre et de l'Etat qui devraient quand même savoir à ce niveau de responsabilité que les budgets des collectivités sont votés, c'est qu'on nous annonce cela maintenant. Mais, c'est aberrant. C'est un déni complet de réalité. J'ajoute que l'on vient d'avoir encore une bonne nouvelle, mes chers collègues,

(Réactions de plusieurs élus hors micro)

M. le Maire – *Non, ce n'est même pas celle-là parce que celle que je vais vous donner, personne n'en a parlé, alors je vais vous la dire. L'Etat, dans son immense sagesse, a décidé de continuer à dépenser notre argent, tous les français sont au courant de cela, et là, ils viennent nous augmenter les cotisations C.N.R.A.C.L. de manière unilatérale. Vous savez combien cela va nous coûter pour cette année ? De l'ordre de 600 000 €, c'est à peu près 650 000 €. On vient de voter le budget, et on nous annonce que ce n'est pas grave, vous mettez 650 000 € à votre budget. Mais on est dans un monde de fou. Et puis alors, je termine là-dessus, parce que ce n'est pas la cerise sur le gâteau, vous comprenez, c'est la pastèque dans le clafoutis là,*

(Rires)

M. le Maire – *C'est que, sans rire...*

(Réactions de plusieurs élus hors micro)

M. le Maire – *Elle est venue comme cela !*

Qu'est-ce qui se passe sérieusement ? Ce sont les chiffres qu'a donnés Charles-Eric LEMAIGNEN, contrairement aux engagements de maintenir les dotations, pas les augmenter par les temps qui courent, même en valeur courante, je pense qu'il ne serait pas raisonnable de demander l'augmentation de dotations parce qu'il faut aussi être cohérent, on nous a annoncé, l'année dernière, 750 000 000 € par an en moins à partir de l'application 2014, passant à 1 500 000 000 € en moins pour les années suivantes, à partir de 2015. Et là, on dit « non, le compte n'y est pas, on double ». Donc, pour l'année 2014, moins 1 500 000 000 € et pour l'année 2015, moins 3 000 000 000 €. Alors, c'est bien mais que va-t-il se passer derrière tout cela ? On tient encore de l'investissement dans notre pays pour un

certain nombre de raisons mais notamment, je vous le rappelle parce que les collectivités locales investissent. Plus de 70 % de l'investissement public sont générés par les collectivités locales et là-dedans, plus de la moitié, par les communes. Et bien, par le raisonnement que j'ai indiqué tout à l'heure sur l'autofinancement, on va casser le reste d'investissement dans notre pays. Chapeau, magnifique, formidable ! Dans le même temps, on nous dit qu'il faut maintenir de l'activité économique. On est dans un déni de réalité et quand on cumule tous ces éléments, malgré toute la rigueur de la gestion, malgré le fait que nos finances sont saines, malgré tous nos efforts, il y a un moment où l'on ne saura plus faire, personne ne saura faire.

Je prends date, lorsque je dis ce soir, et je vous donne rendez-vous pour la suite, c'est très grave, parce que ce n'est pas seulement le cas de la Ville, c'est le cas pour l'ensemble des collectivités locales. Pour trois quarts d'heure dans la journée qui vont révolutionner l'éducation et faire de nos enfants des enfants aux têtes bien faites, bien pleines, etc. et bien, on rallonge la dépense pour les collectivités et donc pour les communes. La dépense dépend là aussi de l'endroit où on place le curseur dans l'évaluation, on va dire, avec une évaluation très large entre 500 000 000 et 1 000 000 000, peut-être plus près de 500 000 000 € en fonction des choix des collectivités, on le verra. Mais aujourd'hui, dans l'état des finances de la France, est-ce que c'est raisonnable ? Et bien, je dis que l'on est dans un déni de réalité absolu et à la longue, cela finit par être très agaçant, tout le temps, de nous en remettre dans la barque. La barque va couler.

Donc, nous proposerons et nous demanderons au ministère le report de cette réforme pour 2014 en espérant que le bon sens reviendra avant dans ce pays. Je vous remercie de votre attention.

(Réaction de M. CARRE hors micro)

M. le Maire – *Ce n'est pas gagné, M. CARRE, mais ce que nous gagnons c'est le point n° 7, si vous le voulez bien, pour passer vos délibérations sur la convention avec le C.E.P.R.I.*

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 7 – Risque inondation. Approbation d'une convention à passer avec le C.E.P.R.I.

M. CARRE – *Le C.E.P.R.I. qui est un organisme, comme vous le savez, d'audience européenne localisé sur Orléans, regroupe beaucoup de compétences dans le domaine du risque d'inondation. Il nous a semblé utile, notamment en matière d'urbanisme, de conventionner avec lui de façon à pouvoir étudier un urbanisme qu'on appelle « résilient », c'est à dire en gros, comment, après une crue, après une catastrophe, notre territoire retourne à la normale le plus vite possible, comment, par exemple, les biens des personnes retrouvent un fonctionnement normal le plus rapidement possible. A l'aune des expériences étrangères, notamment européennes, je pense à la Hollande, à l'Allemagne, à l'Autriche, ils ont un niveau de compétences remarquable, ils vont nous aider dans cette expertise. Je pense notamment à Saint-Marceau et à d'autres communes où le développement du val ouest avec un urbanisme résilient, est un atout important pour notre territoire.*

L'idée est de travailler avec eux. A ce titre, on commence une convention qui se traduira par le versement de 25 000 € pour engager ces études.

M. le Maire – *Merci, M. CARRE. Y-a-t-il des interventions ? Mme d'AUX, vous avez la parole.*

Mme d'AUX – *Je voudrais juste dire deux choses : je ne pourrais pas participer au vote puisque je suis vice-présidente du C.E.P.R.I. Ensuite, effectivement, au niveau du service des risques, on a fait le choix de passer une convention globale. Olivier CARRE vous a décrit la partie le concernant plus spécialement. Nous avons déjà une convention avec le C.E.P.R.I., on va continuer notre travail avec eux parce qu'on a effectivement besoin de leur méthodologie sur tous les sujets qui sont innovants. Là, on est en train de travailler sur la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.). Ce genre d'outil est hyper important, c'est la déclinaison opérationnelle d'un plan de continuité de sauvegarde c'est à dire que*

l'on va pouvoir connaître exactement où sont les agences, ce qu'elles font et pouvoir assurer notre mission de service public même en mode dégradé, que ce soit inondation ou autre risque technologique aussi. Vous avez dans la délibération tout ce que l'on fait aussi avec eux sur la formation de nos agents qui habitent ou non dans une zone inondable avec derrière, l'idée de mettre en place une réserve communale de sécurité civile. Sachant qu'en cas de crise, si l'on avait dans chaque îlot de la Ville un référent qui puisse s'occuper un petit peu de ses voisins avant la crise, pendant la crise et après la crise, cela crée en plus du lien social, on ferait une ville de plus en plus résiliente.

Souvent, quand on parle d'inondation, on parle d'eau et l'on sait très bien qu'en cas de crue majeure, de toute façon, on ne pourra pas empêcher l'eau de passer, il faudra bien la laisser passer, il faut se mettre en état de marche de façon à ce qu'en passant, elle fasse le moins de dégâts possible, pour que l'on ait un retour à la normale le plus rapide que ce soit sur le plan social, humain et surtout sur le plan économique. Je vous rappelle que sur Orléans on a 700 entreprises qui sont impactées et que l'on aurait 24 000 personnes à évacuer en cas de décision par le Préfet. C'est un risque qui n'est pas à négliger, on travaille pour être le plus efficace possible si jamais cela arrive.

M. le Maire – *Oui, et c'est bien de le rappeler, merci. M. RICOUD, c'est à votre tour.*

M. RICOUD – *Deux points très brefs. On vote la délibération, il n'y a pas de problème. Je crois qu'il y a un besoin d'information par rapport aux habitants et puis, notamment, il y a la question de l'entretien des berges et de la Loire. Je crois que c'est important que l'on aille dans ces deux sens là. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Oui, je suis d'accord là-dessus aussi. Je vais vous consulter.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Directive promulguée en 2007 par le Parlement et le Conseil Européens relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, traduite dans le droit français par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2, présente une opportunité de sortir de la contrainte prescriptive et d'entrer dans une vision dynamique et innovante de la réduction des risques d'inondation s'appuyant sur la démarche de projet de territoire.

Ainsi, un partenariat est proposé dans le cadre d'une convention afin que le C.E.P.R.I. puisse apporter un appui à la Ville dans les actions qu'elle conduit et les thématiques de travail suivantes :

1/ Anticiper le retour à la normale des territoires :

Considérant l'expérience du C.E.P.R.I., tant au niveau national qu'international, il apparaît intéressant que la Ville puisse bénéficier de son aide méthodologique pour l'aider à mettre en place des actions innovantes sur son territoire afin d'en augmenter la résilience. En 2013, ces actions concerneront :

- l'accompagnement de la Ville dans l'élaboration de son Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) en testant et confortant la méthode de P.C.A. adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services,*
- l'accompagnement méthodologique pour la poursuite des formations des agents de la Ville habitant en zone inondable et pour l'extension de ces formations sous une forme plus allégée aux agents n'habitant pas en zone inondable,*
- l'appui et l'apport de conseils pour la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile,*
- l'accompagnement de la Ville dans sa réflexion pour la mise en place d'un plan de gestion « post-crise » inondation.*

2/ Planifier durablement la gestion des territoires :

Le Ville souhaite que le C.E.P.R.I. l'assiste à la définition des principes d'aménagement en zone inondable : accompagnement de la Ville en tant que site pilote afin de favoriser les dynamiques de

projet sur la question de l'urbanisme résilient en zone inondable.

En effet et au regard d'un contexte européen en mutation, certaines formes d'aménagements semblent ouvrir les voies d'un urbanisme compatible avec la notion de risque. Le C.E.P.R.I. apportera son concours sur cet axe de réflexion par la participation aux réunions de travail, l'expertise technique avec apport d'argumentaires, la mobilisation de son réseau et mises en relation et la capitalisation d'initiatives et d'expériences.

La convention est établie au titre de l'année 2013. La Ville apportera une subvention au C.E.P.R.I. d'un montant de 25 000 € dont 15 000 € correspondant à la thématique « anticiper le retour à la normale des territoires » et 10 000 € à la thématique « planifier durablement la gestion des territoires ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation pour l'année 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) décider d'attribuer au C.E.P.R.I. une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2013 ;

4°) imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget :

- fonction 824 nature 2031, opération 10A486 UUAM
- fonction 830 nature 617 TRIS ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE MME D'AUX.

N° 8 – **Gare d'Orléans. Liaison tram-train. Travaux d'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie civil, équipement technique et reconstitution de fonctionnalités. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. CARRE – *On avait déjà fait le débat sur la liaison tram-train. La Ville a repris la maîtrise d'ouvrage de cette liaison, je salue ici l'efficacité de Charles-Eric LEMAIGNEN. On avance sur ce sujet et là, on a un appel d'offres, sachant qu'il y a deux lots qui sont infructueux, les lots 2 et 4, mais pour le reste, on les attribue aux entreprises SADORGE, CROIXALMETAL et EIFFAGE ENERGIE.*

M. le Maire – *Merci. On va essayer de faire synthétique, M. RICOUD, Mme LEVELEUX, M. BRARD.*

M. RICOUD – *Très bref ! On votera cette délibération. On est intervenu lors des précédentes délibérations portant sur la Gare sur certain nombre de points, notamment la problématique de dépose-minute, les emplacements pour les taxis, le garage couvert et sécurisé pour les 2 roues, le passage souterrain qui part du hall de la gare vers le boulevard de Verdun, également l'aménagement le long des voies ferrées, il y avait un projet, je crois. Toutes ces questions là, où en sommes-nous ? Pouvez-vous nous apporter des précisions ? Merci.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais d'abord me réjouir, avec mes collègues, de cette délibération qui va peut-être permettre de finir en partie, pas complètement, le projet gare d'Orléans 5 ans après son inauguration et 35 000 000 €. Je voudrais quand même rappeler que ce projet a pris beaucoup de retard, qu'en l'état, il est peu satisfaisant notamment pour ce qui concerne les liaisons voyageurs, c'est quand même un pôle qui est utilisé par des milliers de personnes tous les jours, que les questions d'accessibilité au niveau des train, que les questions de repérage dans la gare ne sont pas réglées. Ceci étant, M. CARRE, comme vous l'avez dit, cela avance, donc on ne va pas se plaindre du fait que cela avance, on aurait aimé que cela avance plus vite.*

J'ai une question qui concerne le parking qui est situé sous la halle qui est terminée, qui n'est pas accessible. Normalement, il était prévu que l'accès à ce parking se fasse par le fameux immeuble sur le long de l'avenue de Paris. Comme le projet immobilier a pris un peu de plomb dans l'aile, il faut bien dire, du fait de la crise, je voulais savoir si l'accès à ce parking serait délié du projet immobilier parce que je pense que ce parking rendra des services à beaucoup de personnes à Orléans et donc, cela me paraît d'intérêt général que ce parking soit accessible au plus grand nombre. Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire – *M. BRARD, c'est à vous la parole.*

M. BRARD – *Je serai extrêmement bref, c'est une question très importante, la liaison tram-train, depuis le temps qu'on en parle. Je me réjouis que cela se fasse, bien sûr. C'était plutôt une question de délais et de perspectives, c'est une question importante parce que c'est quand même le confort et l'accessibilité entre le train et le tram et c'est aussi, d'une certaine façon, l'image d'Orléans. Quand on arrive par la gare à Orléans et que l'on puisse rejoindre maintenant le réseau tram puisqu'il y a les deux lignes, dans des conditions à la fois de déplacement confortable, en sécurité, dans un univers un peu plus agréable. C'est sous forme d'une boutade, mais c'est quand même une question parce qu'il y avait eu des délais annoncés, je voudrais savoir où on en est pour les délais pour la réalisation très concrète de cette liaison tram-train. Parce qu'en allant visiter l'exposition d'urbanisme Orléans 2025, je ne l'ai pas vu en termes de projet, donc j'imagine qu'elle va être réalisée avant.*

M. le Maire – *Ecoutez, je ne veux pas m'engager à la légère mais je crois pouvoir dire que cela devrait être fait avant 2025. M. LEMAIGNEN qui porte le projet et le connaît par cœur, va nous en dire plus.*

M. LEMAIGNEN – *Lorsque Mme LEVELEUX-TEIXEIRA nous dit qu'elle regrette le retard, elle est parfaitement au courant parce qu'elle représente la Région au comité de pilotage de la gare et on sait très bien que s'il y a eu de retard sur cette opération, c'est que la maîtrise d'ouvrage de la S.N.C.F. s'est montrée quelque peu défaillante sur ce projet. On a réussi tous ensemble, d'ailleurs, je remercie tous les acteurs, à trouver une solution en éclatant les maîtrises d'ouvrage, la Ville pour une part, l'Agglomération pour une autre, et la S.N.C.F. pour une troisième.*

Maintenant, où est-ce qu'on en est ? Vous avez vu que les travaux ont commencé le 18 janvier pour la liaison entre la gare et le centre commercial. On est en train de passer les marchés pour le compte de la Ville pour la sortie du parking du côté de la rue Saint-Yves. Attention, c'est un point de petit risque, on a encore un petit point juridique qui ne devrait pas normalement poser de problème mais où l'on a un tout petit risque. Pour le reste, pour répondre clairement à votre question, la liaison tram-train devrait être terminée en décembre 2013, ainsi que la rénovation du centre bus. Ce que je vous propose, plutôt que de répondre maintenant alors que l'on est en cours de négociation d'appel d'offres, qu'au mois d'avril ou mai, on fasse une information sur le projet gare si M. le Maire en est d'accord, en Conseil Municipal, ce qui nous permettrait d'y voir plus clair et d'avoir une information intermédiaire lorsque les marchés seront passés et lorsque les délais seront alors fiabilisés.

M. le Maire – *Merci de ces précisions. Oui, je suis tout à fait d'accord. Je vous consulte.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin d'engager les travaux de réalisation de la liaison tram-train sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, une consultation a été engagée en procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

5 lots sont prévus :

Lot n° 1 : Démolition, terrassement, fondations et gros œuvre ;

Lot n° 2 : Charpente métallique, bardage et étanchéité ;

Lot n° 3 : Menuiseries extérieures et serrurerie ;

Lot n° 4 : Plâtrerie, revêtement de sols et murs ;

Lot n° 5 : Electricité.

Il s'agit d'un marché ordinaire qui ne comprend pas de décomposition en tranches. Le délai global d'exécution du marché, tous lots confondus, est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Lors de sa réunion du 6 février 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères de jugement des propositions définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

La valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et décomposée comme suit :
(pondération : 60 %)

- Qualité de la méthodologie envisagée pour l'exécution des prestations (sous-pondération 30 %) ;
- Qualité des moyens humains et des moyens matériels envisagés pour l'exécution des prestations (sous-pondération 20 %) ;
- Pertinence de l'optimisation du planning proposée (sous-pondération 10 %).

Le prix des prestations apprécié au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
(pondération : 40 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif aux travaux d'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie civil, d'équipement technique et de reconstitution de fonctionnalités, à passer :

- pour le lot n° 1 avec l'entreprise SADORGE pour un montant de 394 680 € T.T.C ;
- pour le lot n°3 avec l'entreprise CROIXALMETAL pour un montant de 96 391,45 € T.T.C. ;
- pour le lot n°5 avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 35 880 € T.T.C. ;

Les lots n° 2 et n° 4 ont été déclarés infructueux, aucune offre n'ayant été remise. Ces lots seront relancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : fonction 824, article 2315, opération 10A394, service UUAM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – Procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (additif 41). Approbation.

M. CARRE – *Normalement cette modification du Plan d'occupation des sols doit être la dernière, c'est celle qui avait été engagée au mois de septembre. Vous savez que l'on avait le Plan Local d'Urbanisme, on en avait parlé la dernière fois, c'est le document principal qui est en train de monter, qui arrive en concertation dans la Ville et dans les Mairies de proximité. Là, on avait engagé quelques révisions, il s'agit de tout ce qui entoure l'Ecole de Commerce et de Gestion d'Orléans dans le quartier Châteaudun et quelques éléments sur la Z.A.C. Saint Marc, de façon à clôturer ces opérations. La concertation consiste à modifier le Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En séance du 21 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager la 41^{ème} procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) avant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). L'objectif de cette procédure consiste à anticiper certaines adaptations réglementaires mineures mais cependant nécessaires à la poursuite de plusieurs opérations d'aménagement durant la phase d'approbation du P.L.U.

A cet égard, il doit être rappelé que l'article L 132-13 du Code de l'Urbanisme prévoit expressément qu'entre la mise en révision d'un Plan Local d'Urbanisme et l'approbation de cette révision, il peut être décidé une ou plusieurs modifications.

Ainsi, l'analyse des divers projets en cours de conception fait apparaître la nécessité d'adapter dès à présent le P.O.S. pour poursuivre le projet de renouvellement urbain du secteur Dauphine et de l'îlot de l'Ecole de Commerce et de Gestion d'Orléans (E.C.G.) mais également de procéder à diverses corrections mineures liées à la suppression de la Z.A.C. du Champ Saint Marc et du Théâtre ainsi qu'à trois modifications de zonage et à la modification des règles de l'article 12 relatives au stationnement.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le dossier de modification a été adressé à M. le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et a recueilli des avis favorables. Suite à l'accomplissement des formalités de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis à enquête publique du 5 novembre au 8 décembre 2012 inclus.

Au cours de ces phases de concertation, deux remarques ont été enregistrées. La première, liée au rééquilibrage des hauteurs suite à la suppression de la Z.A.C. du Champ Saint Marc et du Théâtre, demande que cette réévaluation ne soit pas le prétexte à la réalisation d'un projet immobilier sur le site du Mail Aristide Briand.

Dans sa notice d'enquête publique, la Ville a clairement exposé les motifs de cette modification qui vise uniquement à permettre aux bâtiments existants, plus hauts que la norme du fait de la suppression de la Z.A.C., de pouvoir réaliser des travaux d'entretien courants. Le projet de P.L.U. prévoit également une règle de maintien des alignements d'arbres sur le domaine public.

Ensuite, dans son avis du 21 novembre, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret demande que le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) proposé pour le tènement foncier de l'E.C.G. soit porté à 1,2 au lieu de 1. Dans la mesure où le Commissaire Enquêteur estime que cette augmentation supplémentaire n'est pas justifiée, sans une refonte globale des droits à construire dans le cadre du P.L.U., il est proposé de maintenir le C.O.S. de 1. Le projet de P.L.U. arrêté au Conseil Municipal du 25 janvier prévoit une valeur de C.O.S. de 1,2, qui sera ainsi soumise à l'avis du public.

En dernier lieu, le Commissaire Enquêteur a émis une réserve relative à la mention des hauteurs qui n'est pas jugée suffisamment claire, ainsi qu'une proposition de réécriture de l'article 12. Sur ces deux points, la Ville fait droit à ces demandes en les réintégrant dans le dossier de modification, tel que joint à la présente délibération.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme, Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme (additif 41) dont le dossier est joint à la délibération ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la modification du document d'urbanisme en vigueur ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE – *Il s'agit d'une subvention de 14 057 € ce mois-ci.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, je l'avais dit lors de la dernière session, il ne faudrait pas que le ravalement de façades cache des situations d'insalubrité absolument inadmissibles de notre Ville, où des « marchands de sommeil » se font un fric fou sur la misère humaine, 500 € par exemple pour un F2. Je rappelle cet excellent film de Cédric KHAN, avec les non moins excellents Guillaume CANET et Leïla BEKTI, "Une vie meilleure" où l'on voit un marchand de sommeil ramasser le fric pour des locataires qui vivent dans des conditions inadmissibles. Dans certaines rues d'Orléans, on vit cela, M. le Maire. J'attire votre attention, ce n'est pas vous qui êtes responsable, mais prenons bien toute l'attention requise pour que l'on irrigue ce mal-logement dans certains quartiers d'Orléans. Je pense à la rue des Charretiers et à la rue de Bourgogne, ce que j'ai vu récemment, je ne pense pas que vous pouvez vivre dans de telles conditions dans notre ville en 2013. Merci.*

M. CARRE – *Juste un petit mot, pour aller dans votre sens, je rappelle toujours les statistiques de l'I.N.S.E.E., les fameux îlots, ce sont des chiffres qui donnent froid par rapport à ce que vous avez dit, mais cela l'illustre bien. Il y a plus de R.S.A. par habitant dans le centre-ville qu'il y en a dans les quartiers dits populaires, la Source et l'Argonne. On a des situations de mal-logement qui sont scandaleuses. La seule chose c'est qu'on ne le sait que trop rarement. En revanche, dès qu'on le sait, on intervient. C'est à dire, il nous arrive un certain nombre de fois d'appeler la préfecture, d'appeler nos propres services de l'hygiène et autres pour trouver des solutions. C'était aussi une des raisons pour laquelle on a considérablement renforcé en 10 ans le nombre de logements sociaux conventionnés qui ne posent pas de problème à l'intérieur même du centre-ville pour essayer d'offrir des solutions à ceux qui veulent rester à l'intérieur du centre-ville et qui sont dans des logements qui sont dignes et à des niveaux de loyers qui sont largement compatibles avec leurs capacités financières. C'est vrai que c'est une politique de longue haleine. Heureusement, cela reste des situations minoritaires mais la seule qui demeurerait est une situation de trop.*

M. le Maire – *Merci de ces interventions. Je vous consulte.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 114 057 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
37 rue de l'Empereur	Mme Cécile MARDON	16 244		16 244
146 rue de Bourgogne / 2 rue St Etienne	Syndic bénévole Mlle Julia VACQUIER	18 704		18 704
12 rue Royale pour façades rue Courcaille et rue du Héron (2 façades)	Mme Marie-Françoise THOMAS	45 188		45 188
157-159 rue de Bourgogne	Syndic bénévole Mme Isabelle MENDEZ	12 261		12 261
31 avenue Dauphine	Mme et M. Jérémie CHOISEAU	9 109		9 109
27 rue de Bourgogne (1 ^{ère} tranche de subvention)	Syndic bénévole M. Jean-Luc DION	7 582	4 969	12 551
TOTAL				114 057

N° 11 – **Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Cession d'un terrain sis Clos de la Motte. Approbation.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le terrain sis Clos de la Motte, parcelle cadastrée section CE n° 629 d'une superficie de 667 m², est un ancien bassin de rétention désaffecté par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » compétente en matière d'assainissement, remblayé avec des matériaux de toutes natures sans compactage particulier. Il subsiste une canalisation d'assainissement en tréfonds. Ces caractéristiques rendent le terrain impropre à la construction.

Pour faire suite à une demande d'acquisition de ce terrain par un riverain, la Ville d'Orléans a consulté les cinq autres propriétaires riverains susceptibles d'être intéressés, par courrier du 21 février 2012.

Trois ayant déclaré leur intérêt pour ce terrain, la parcelle a été divisée de la manière suivante :

- 324 m² au profit de M. et Mme LAILLER
- 197 m² au profit de M. et Mme LEFEBVRE
- 146 m² au profit de M. et Mme FEUILLATRE.

La vente intervient au vu de l'avis de France Domaine du 12 mars 2012, moyennant le prix de 32 € le m² soit un total de 21 344 euros, frais, honoraires et droits à la charge des acquéreurs.

Les terrains identifiés sur le plan de division sous les n° 629-A et 629-B sont impactés par la canalisation. Une servitude sera donc constituée à l'acte de vente, prévoyant notamment :

- le maintien de l'accès à toute heure à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et ses ayants-droit pour l'entretien, la maintenance et les éventuelles interventions urgentes ;
- l'entretien par l'acquéreur de l'accès et son maintien en bon état afin de permettre le passage exclusivement des véhicules pour le service assainissement ;
- l'interdiction de construction et de plantation de végétal à fort développement à l'aplomb et dans les abords immédiats de la canalisation ;
- l'interdiction de réaliser des travaux qui soient préjudiciables à l'entretien, l'accès, l'exploitation, la solidité de l'ouvrage d'assainissement ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- Considérant la désaffectation opérée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », résultant du comblement du bassin de rétention qui était exploité sur la parcelle cadastrée section CE n° 629,

- Considérant que le déclassement de ce terrain répond à un intérêt public communal en déchargeant la Ville de son entretien et de sa surveillance,

- Considérant que ce terrain est inconstructible du fait de ses caractéristiques et ne présente dès lors un intérêt que pour les riverains.

Décide de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section CE n° 629 à diviser selon le plan joint à la délibération. Cette décision de déclassement a un caractère exécutoire dès sa publicité et sa transmission en Préfecture, au titre du contrôle de légalité ;

2°) au vu de l'avis de France Domaine, décider de céder cette parcelle vendue en l'état, moyennant le prix de 32 € le m² soit un total de 21 344 €. Au vu du plan de division, la vente intervient au bénéfice de :

- M. et Mme LAILLER domiciliés 41 rue Eugène Faugouin à Orléans,
- M. et Mme LEFEBVRE domiciliés 47 rue Eugène Faugouin à Orléans,
- M. et Mme FEUILLATRE domiciliés 10 rue Fernand Gravier à Orléans,
lesquels ont désigné Maître MONTENON, Notaire à Fleury-les-Aubrais, pour les représenter ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Quartier intra-mails. Logement duplex 86 rue des Carmes. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a acquis par acte du 6 juin 2006 un local commercial et un appartement duplex dans un ensemble immobilier organisé en volumes cadastré section BD n° 190 et 191, situé 86-88 rue des Carmes à Orléans, suite à une décision de préemption du 28 mars 2006. Le local commercial acquis a été réaménagé, conformément à la décision de préemption, en deux nouvelles cellules commerciales, l'une au 86, l'autre au 88, destinées à accueillir des artisans ou des créateurs d'art ou des métiers du design ou de la décoration.

Le logement duplex, constituant actuellement le lot de volume n° 1 de l'état descriptif de division en volumes établi le 3 mars 2008, est resté vacant en raison des travaux nécessaires pour le rendre habitable. Il développe 210 m² de surface habitable sur 2 étages (1er et 2ème étages), avec une entrée indépendante avec sas sur rue, une cave profonde en sous-sol et des combles au 4^{ème} étage permettant éventuellement l'aménagement d'une pièce complémentaire. Il apparaît opportun de rattacher à la vente le lot de volume n° 3, constituant le hall d'accès au rez-de-chaussée de l'appartement, lequel demeure grevé d'une servitude d'accès et de réseaux au bénéfice des lots conservés par la Ville.

Ce logement étant sans intérêt pour un usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché privé après publicité et mise en concurrence.

Des visites collectives seront organisées du 25 février au 29 mars 2013, avec une date de remise des offres fixée au 8 avril 2013. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville. Le document annexe, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien et les prescriptions de la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, le logement duplex et son hall d'accès appartenant à la Ville constituant les lots de volume n° 1 et 3 de l'ensemble immobilier 86 rue des Carmes à Orléans, parcelle cadastrée section BD n° 190 ;

2°) approuver le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

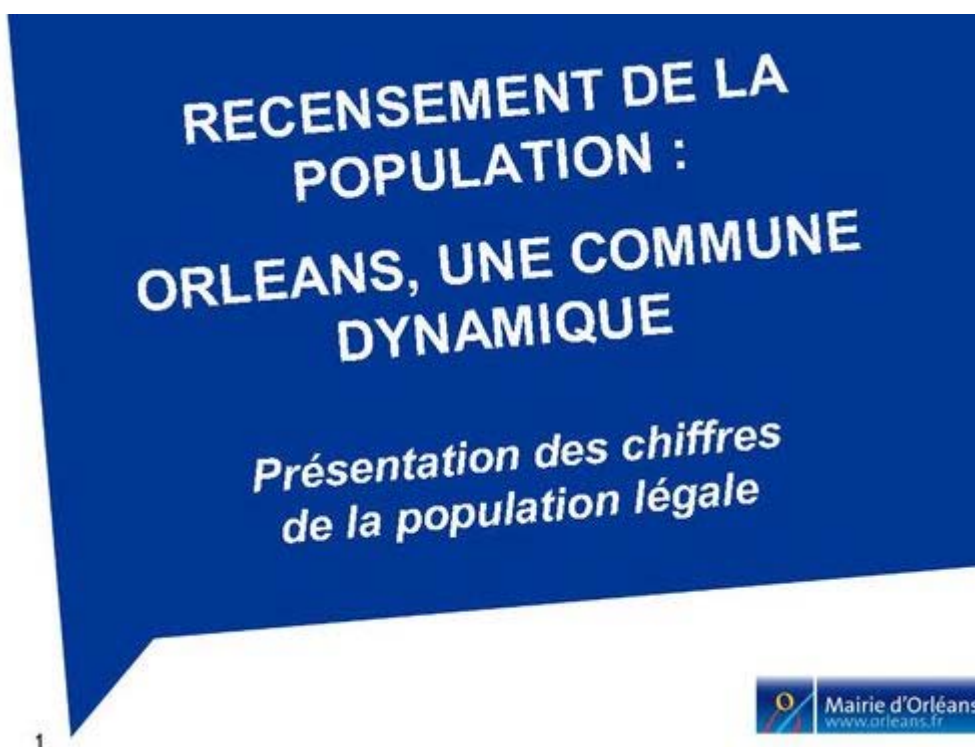
N° 6 – **Communication relative à la population légale d'Orléans au 1^{er} janvier 2013.**

M. le Maire – *Nous en venons à la communication relative à la population d'Orléans, une présentation intéressante, j'espère qu'elle va vous intéresser. Je donne la parole tout de suite à Mme SAUVEGRAIN pour faire cette présentation.*

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par Mme SAUVEGRAIN

*
* *
*



Mme SAUVEGRAIN – *Merci, M. le Maire. L'I.N.S.E.E. nous a fourni les chiffres de la population d'Orléans au 1^{er} janvier 2013. Il nous a semblé utile de vous les présenter. Ce sont les chiffres certifiés au 1^{er} janvier 2013 mais qui sont basés sur les chiffres de la population 2010, c'est pour cela que vous verrez souvent « 2010 » apparaître puisque maintenant le recensement pour les grandes villes est glissant, étant donné que 8 % sont faits chaque année.*

La population d'Orléans au 1^{er} janvier 2013 *

Population municipale 2010 entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2013	Evolution sur 1 an	
	114167	+943

→ Orléans connaît une augmentation de sa population de **943 habitants** soit **+ 0.83%**

* 2 fois plus que le Loiret (+0,40%) et la Région Centre (+0,37%)

* presque 3 fois plus que l'Agglomération (+0,32% soit +875 hab)

→ 2009 / 2010, sans Orléans, la population de l'agglomération diminue

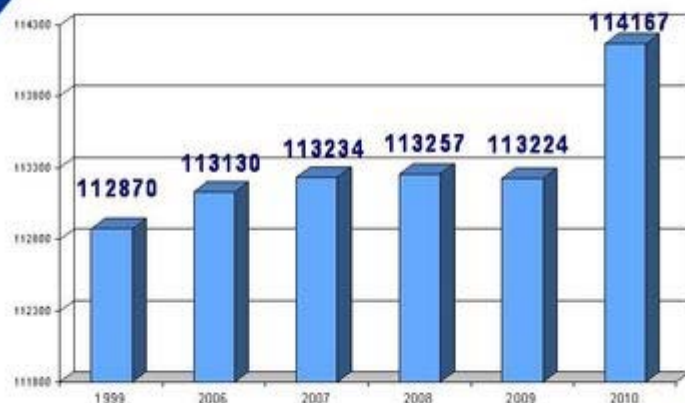


2

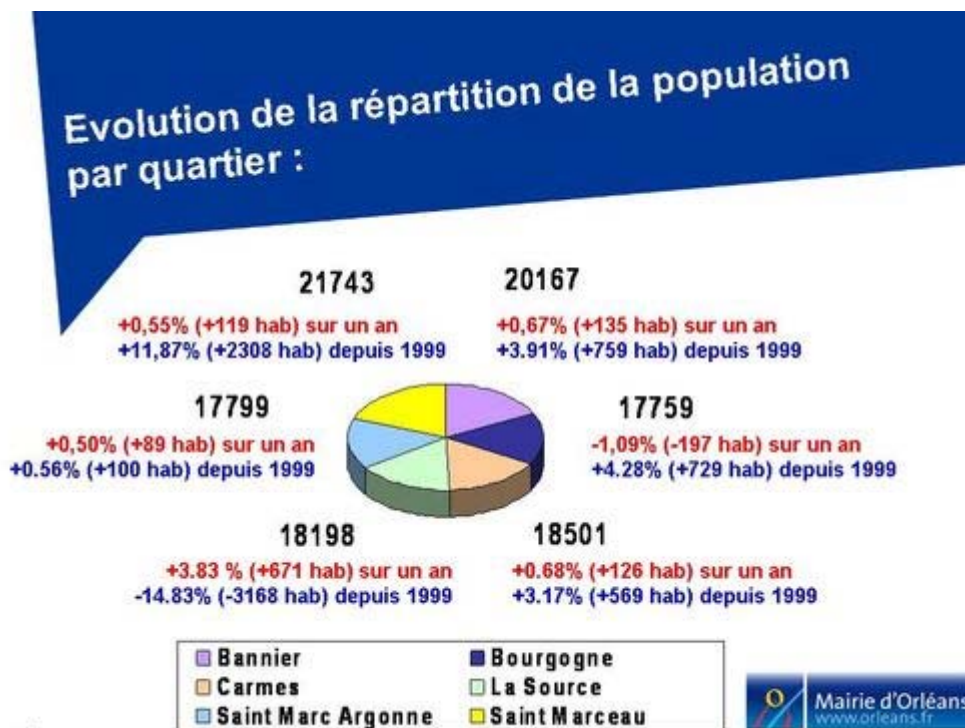
Mme SAUVEGRAIN – *La bonne nouvelle 2013 est l'augmentation de la population sur Orléans. En un an, elle a augmenté de 0,83 %. Pour se situer, c'est 2 fois plus que le Loiret, 2 fois plus que la Région Centre et presque 3 fois plus que les communes de l'Agglomération.*

Concrètement, cela veut dire qu'aujourd'hui, sur les communes de l'Agglomération, s'il n'y avait pas cette augmentation de la population dans Orléans, la population diminuerait.

L'évolution de la population d'Orléans en moyenne annuelle sur 10 ans



Mme SAUVEGRAIN – On a souhaité vous remettre l'évolution en moyenne annuelle sur 10 ans puisqu'en matière de statistiques démographiques, ce qui est intéressant c'est aussi de voir sur un fil un peu plus long. On voit vraiment la progression de la population d'Orléans, nous sommes à plus de 114 000 habitants.



Mme SAUVEGRAIN – Nous avons aussi mis la répartition par canton puisque l'I.N.S.E.E. nous fournit ces chiffres là. Vous avez en rouge la progression pour 2013 et puis en bleu, le cumul de progression sur les 10 dernières années. Ce qui est intéressant de voir c'est que tous les cantons progressent en 2013, à deux exceptions, le canton Bourgogne qui perd quelques habitants et surtout le canton de la Source qui connaît un renouveau puisque l'on est à 3,83 % de progression ce qui, en matière démographique, est un chiffre important.

Orléans, une population dynamique

→ Éléments d'attractivité

- L'augmentation sensible de l'offre de logements à Orléans (Quartiers Sonis, Coligny et Clos Ste Croix notamment) – construction de 600 logements en moyenne par an
- Un solde naturel et une balance migratoire positifs (1899 naissances contre 705 décès domiciliés à Orléans)
- 8.5% de chômage au 3^e trimestre 2012 (9.7% dans le Loiret, 9.9% en France métropolitaine)
- Une amélioration significative de la qualité de vie : une attractivité plus forte pour les jeunes actifs
- Orléans, ville du grand bassin parisien où le prix du m² est le moins cher
- Une reprise significative des installations d'habitants dans le quartier de La Source (+ 3,83% en 2010)



5

Mme SAUVEGRAIN – Pourquoi la population augmente-t-elle sur Orléans ?

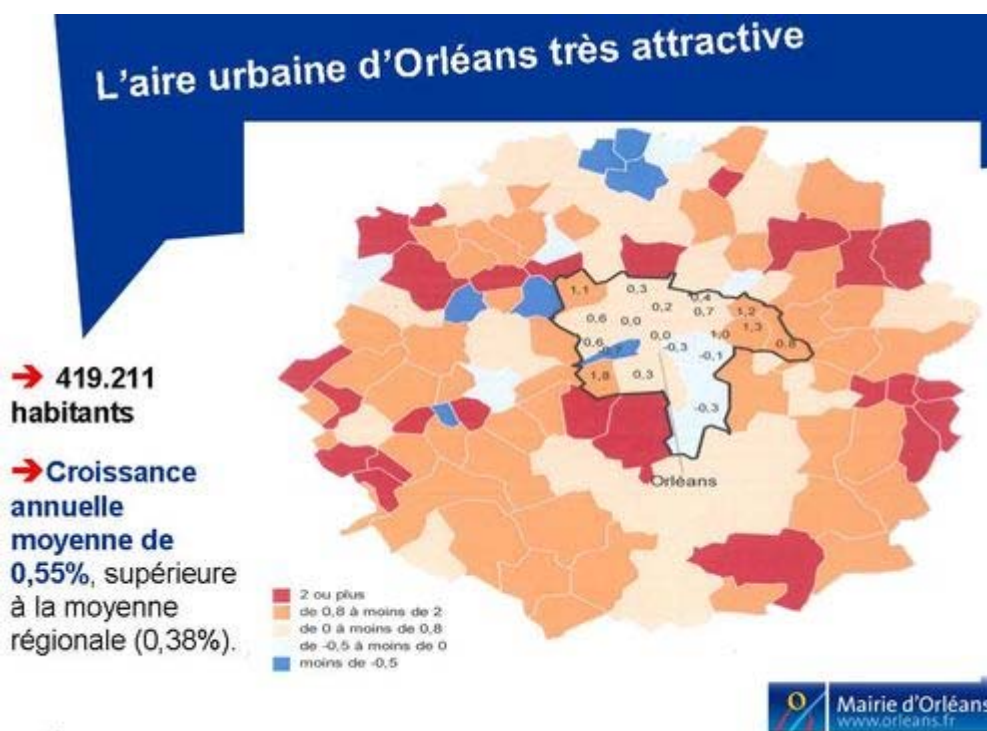
Nous avons récemment rencontré l'I.N.S.E.E. qui nous donne ces explications là. La première explication donnée par l'I.N.S.E.E. et que nous voyons très bien à la Ville, c'est l'augmentation de l'offre de logements sur Orléans, notamment sur les sites Sonis, Coligny et le Clos Sainte-Croix. De toute façon, c'est un chiffre que l'on a souvent donné en Conseil Municipal, depuis une dizaine d'années, nous construisons 600 logements en moyenne par an.

Par ailleurs, on a un solde naturel et une balance migratoire positifs.

Pour resituer, Orléans a un taux de chômage inférieur au taux du Loiret et au taux de la France, ce qui montre aussi un dynamisme économique et une qualité de vie, notamment sur les jeunes actifs. On le voyait, M. le Maire, le week-end dernier, à l'accueil des nouveaux arrivants, sur tous les quartiers d'Orléans, de jeunes couples qui viennent s'installer pour des raisons professionnelles et qui sont heureux de venir s'y installer, c'était frappant.

Un autre élément statistique important, c'est qu'Orléans est la ville du grand bassin parisien où le prix du m² est le moins cher.

Un dernier élément important pour cette population 2013, c'est la reprise des installations d'habitants sur le quartier de la Source qui représentent les 3,83 % que j'ai cités tout à l'heure.



6

Mme SAUVEGRAIN – Pour se comparer, je vous ai parlé d'Orléans et de l'Agglo. Mais, ce qui est très intéressant aussi, selon une carte faite par l'I.N.S.E.E., c'est que vraiment l'aire urbaine d'Orléans est attractive. Plus vous êtes en orange et en rouge, plus la progression de la population est importante. Donc, vous voyez bien que le centre, le cœur de la carte est en couleur très claire, mais c'est vraiment l'aire urbaine d'Orléans où il y a des points rouges importants et une progression de l'aire urbaine qui est supérieure, quasiment de 1,5 fois de la progression en moyenne régionale.

La Région et le Département : Principales villes

Commune	Population 2010	Evolution 1999-2010		Evolution 2009-2010	
Orléans	114 167	+1297	+1,15%	+943	+0,83%
Montargis	14 649	-354	-2,36%	-371	-2,47%
Pithiviers	8 804	-437	-4,73%	+43	+0,49%
Tours	134 817	+2313	+1,75%	-401	-0,30%
Bourges	66 381	-5863	-8,11%	-405	-0,61%
Châteauroux	46 140	-3172	-6,43%	-246	-0,53%
Blois	46 492	-2529	-5,16%	+419	+0,91%
Chartres	38 931	-1323	-3,29%	-191	-0,49%



7

Mme SAUVEGRAIN – On vous a aussi mis les chiffres des progressions des villes, à la fois du Département et de la Région. En rouge, ce sont les villes qui augmentent en nombre d'habitants et en bleu, les villes qui diminuent. Vous voyez que sur certaines villes de la Région, quand on enlève Orléans et Tours, sur les autres capitales de Départements, la population est en baisse, avec des chiffres très significatifs, quand on voit Bourges ou Blois, il y a des baisses de population importantes, même en moyenne sur 10 ans.

L'axe ligérien

Nom de la commune	Population municipale 2010	Evolution 1999-2010		Evolution 2009-2010	
NANTES	284 970	+ 15627	+5,80%	+ 2 923	+1,04%
ANGERS	147 571	- 3133	-2,08%	+ 266	+0,59%
TOURS	134 817	+ 2313	+1,75%	- 401	-0,30%
BLOIS	46 492	- 2529	-5,16%	+ 419	+0,91%
ORLEANS	114 167	+1297	+1,15%	+ 943	+0,83%
NEVERS	36 762	- 4059	-9,94%	- 708	-1,89%
ROANNE	36 806	- 2088	-5,37%	-60	-0,16%
St ETIENNE	171 260	- 8907	-4,94%	-701	-0,41%



8

Mme SAUVEGRAIN – *Puisque c'est une comparaison, on aime bien regarder l'axe ligérien, et voir les progressions de la population sur les villes, même si elles sont de strates de populations différentes. Ce qui apparaît quand même c'est que l'axe ligérien reste globalement un axe dynamique et attractif en matière de population et Orléans n'y échappe pas.*

Voilà, M. le Maire, ces quelques chiffres pour montrer le dynamisme d'Orléans et le dynamisme de croissance d'une population qui est aussi liée aux actions que mène la Ville en matière de logement et en matière d'emploi.

M. le Maire – *Merci beaucoup. Si vous souhaitez avoir ces tableaux, on les tient à votre disposition parce que je crois qu'ils sont tout à fait intéressants. Après, on peut en tirer un certain nombre de conclusions. Est-ce que certains souhaitent intervenir ? M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

M. CHAPUIS – *Juste sur la diffusion de ces documents, si l'on pouvait avoir un envoi numérique à l'ensemble du Conseil Municipal, on serait preneur. Merci.*

M. le Maire – *Oui, tout à fait. Mme KOUNOWSKI, c'est la même chose ?*

(Réaction de Mme KOUNOWSKI hors micro)

M. le Maire – *D'accord. Il n'y a pas d'autres interventions ?*

Il est difficile de hiérarchiser les facteurs qui amènent cette évolution, on est bien d'accord. Ce que dit l'I.N.S.E.E. c'est qu'il y a un certain nombre de facteurs qui sont tout à fait intéressants. Je crois beaucoup, mais c'est un pari, que l'augmentation de l'offre de logement a un double effet dans la durée. Il faut que cela s'inscrive dans la durée sinon cela ne fonctionne pas. Le premier effet est de desserrer, par évidence, la contrainte de logements dans le choix de nos concitoyens et la possibilité qui est offerte pour venir sur la Ville, non pas au détriment de l'Agglomération, alors que c'est un phénomène qui était inverse antérieurement, c'était l'Agglomération qui gagnait et Orléans qui stagnait.

Ce qui n'est pas en retour réjouissant c'est de voir effectivement que sans Orléans, c'est la population de l'Agglomération qui diminuerait. Ce qui n'est pas un bon point. Il faudrait aller dans une

analyse plus fine pour savoir si cette offre de logements est un facteur déterminant sur le reste de l'Agglomération. Est-ce qu'il y aurait une insuffisance globale de logements neufs sur l'Agglomération hors Orléans ? Ce qui pourrait d'ailleurs contribuer à expliquer ce que l'on voit là. Cela veut donc dire, par rapport à cela, qu'il y a un raisonnement qui pourrait être faux et c'est très important en matière de conduite de politique de logement et de conduite de politique en général, ce raisonnement consiste à dire « finalement, il n'y a pas besoin de tellement de logements parce que la population globale de la France augmentant assez peu, l'offre que l'on pourrait créer risque en partie de rester vacante. Donc, c'est dangereux d'aller dans une offre importante de logements, alors, on n'y va pas ». C'est un raisonnement quelque peu malthusien que l'on connaît très bien.

En revanche, le fait de parier sur une augmentation forte du logement chaque année, comme l'a rappelé Muriel SAUVEGRAIN, sur une durée suffisamment longue, peut effectivement être un élément explicatif. Alors, à ce moment, comme on dessert la contrainte de l'offre, on trouve de la demande. En d'autres termes, ce n'est pas la demande qui fait l'offre, ce serait plutôt l'offre qui génère, qui alimente la demande. C'est un point qui est capital. L'autre point est que cette offre, dans le jeu offre et demande, contribue, ce n'est pas le seul facteur bien évidemment, il y a des facteurs plus longs et plus structurels, mais c'est très frappant de voir qu'Orléans est la ville la moins chère du grand bassin parisien, c'est quand même très important. Alors, pourquoi ? Et bien parce qu'il y a effectivement un équilibre meilleur, me semble-t-il. Après, on peut prendre tous les facteurs que l'on veut, mais un meilleur équilibre offre et demande, dans les choix qui sont faits, c'est certainement un facteur qui joue.

Quand on voit d'autres villes en retour, qui elles, voient leurs populations stagner voire diminuer, sur une tranche d'une dizaine d'années, très malheureusement, diminuer d'une manière assez sensible, ce n'est pas réjouissant du tout. Pourquoi je dis « très malheureusement » ? Parce que ce n'est pas une bonne chose déjà en soi, mais de notre point de vue, ce n'est pas une bonne chose non plus pour nous. On a besoin à Orléans d'avoir un sud qui soit fort. On a besoin de Bourges, on a besoin de toute cette partie du territoire de la Région et au delà. On a besoin aussi d'avoir plus en sud encore, des pôles de développement qui soient importants ; Clermont-Ferrand, Limoges, etc. L'une de nos difficultés structurelles est qu'effectivement, le sud n'est pas suffisamment fort, je vais le dire comme cela. Si l'on va sur les quatre points cardinaux, c'est vrai également sur notre Est, ce n'est pas vrai sur le nord, puisque c'est la région parisienne évidemment. Et, il ne faudrait pas que cela devienne vrai sur notre ouest. Je me réjouis de voir des chiffres qui sont à la hausse sur Blois, par exemple.

(Réaction de M. BEN CHAABANE hors micro)

M. le Maire – Non, c'est à la baisse sur Blois ?

(Réaction de M. BEN CHAABANE hors micro)

M. le Maire – Nantes ? Mais on est loin de Nantes. Donc, le lien, le phénomène d'attractivité mutuelle joue peu. De même que sur Angers, cela joue peu. Sur Tours, on est déjà limite. Mais il faudrait, dans l'absolu, que l'on ait un renforcement des points cardinaux qui sont faibles. Et vous expliquez d'ailleurs pourquoi. Orléans regarde vers Paris, c'est un choix d'évidence. En fait, ce n'est pas un choix, c'est la concrétisation d'une réalité. Nous, nous avons intérêt à ce que les autres points cardinaux soient forts.

M. LEMAIGNEN souhaite la parole.

M. LEMAIGNEN – Quelques petites remarques. D'abord, il faut être un tout petit peu prudent avec certains chiffres. Je prends pour exemple la comparaison qui a trompé sur Blois, elle est assez significative, mais, je ne sais pas l'expliquer. Sur Chartres, il y a une diminution, et là, pour le coup, cela me paraît évident, il y a une progression de la proximité de Chartres au détriment de la ville centre de Chartres.

M. le Maire – Vous avez les chiffres ? On peut les remettre au tableau ?

M. LEMAIGNEN – Il est évident, qu'il faut rentrer un peu dans la finesse parce qu'en terme de méthode, le nouveau système de recensement ne facilite pas forcément les choses. Jusqu'à présent, on avait une date donnée dans laquelle on avait, au même moment, tous les recensements mis à jour.

Aujourd'hui, il peut y avoir des décalages dans les chiffres. Sur Chartres, à l'évidence, l'aire de Chartres augmente. Vous voyez que sur Chartres, la ville centre baisse de 3,29, ce n'est pas raisonnable. Si vous regardez l'Agglomération de Chartres, elle a une progression qui augmente de façon très significative. Il y a une attractivité très forte avec un bémol que notre Député-Maire a bien souligné, c'est le prix. Les logements sur Chartres sont sensiblement plus chers que ceux d'Orléans, et c'est un facteur d'attractivité.

Une remarque de fond : lorsqu'on a élaboré le portrait d'une aire urbaine, il y a à peu près un an et demi, ce que l'on constatait c'était un parcours résidentiel, pour reprendre des termes chers à Olivier CARRE, qui était qu'en gros, si je caricature un petit peu, les jeunes de 19 à 29 ans venaient à Orléans, ils se mariaient et faisaient des enfants, ils s'installaient à la limite dans l'aire urbaine hors Agglomération. À partir de 39 ans, ils revenaient, d'abord dans l'AggLO puis dans la Ville centre. On avait vraiment cela. Ce qui change aujourd'hui, c'est que l'on a à la fois une offre forte qui aboutit de façon avec des habitations habitées. Il y a un décalage très fort et Serge GROUARD l'a souvent souligné,...

M. le Maire – *Ce n'est pas toujours le cas.*

M. LEMAIGNEN – *... entre le moment où on lance une Z.A.C., le moment où la Z.A.C. est construite et le moment où la Z.A.C. est effectivement habitée. Là, on arrive à une offre très importante en ce moment mais qui ne déstabilise pas le marché puisqu'il est en très légère progression. Donc, on a aujourd'hui une offre, comme l'a dit Serge GROUARD, qui finalement tire la demande et que désormais, les personnes ne vont plus dans la proximité de l'Agglomération mais ont le moyen d'avoir la réponse à leurs demandes sur les logements de la Ville centre. Je trouve que c'est une chose très positive. En revanche, sur l'Agglomération, à l'inverse, il y a eu un décalage dans le lancement des Z.A.C., il y pas mal de Z.A.C. sur Olivet, pas mal de Z.A.C. sur Saint-Jean-de-Braye qui vont produire des habitations habitées, pardon pour cette formule, qui vont arriver dans 4, 5 ans, avec un décalage. On va peut-être rétablir un équilibre entre l'Agglomération et la grande couronne, l'aire urbaine hors AggLO, parce que l'on voit bien dans les chiffres, l'aire urbaine hors AggLO avait des progressions démographiques extrêmement fortes. Je pense que ce rééquilibrage de la production de logements est quelque chose de très favorable pour l'attractivité de la Ville centre et de l'Agglomération.*

M. le Maire – *M. MARTIN, vous avez la parole.*

M. MARTIN – *Juste un mot. Je crois qu'effectivement, l'I.N.S.E.E. travaille sur des critères quantitatifs, objectifs, de logement, etc. C'est fondamental, s'il n'y a pas de logement, on ne peut pas accueillir des habitants. Pour moi, il y a néanmoins un facteur qui est essentiel et qui n'a pas été tout à fait mis en avant parce qu'il est beaucoup plus difficile à mesurer mais c'est l'attractivité en tant que telle de la Ville, voyez-vous ? C'est le fait que finalement, les personnes ont envie et ce que j'entends dire c'est qu'il y a une envie réelle d'habiter cette ville parce qu'elle est plus belle, parce qu'elle est plus dynamique. Et cela, il faudra à un moment donné peut-être le mesurer avec je ne sais pas quel moyen mais c'est un élément qui, pour moi est tout à fait essentiel aussi dans la démarche démographique.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, c'est à vous la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Juste un tout petit point. Je me réjouis évidemment que la Ville gagne des habitants, c'est une très bonne nouvelle pour nous. Je voulais juste faire remarquer que l'essentiel du gain se fait sur une année. Sur les 10 ans, on est à 1 300 habitants en plus. Je pense qu'il faut attendre encore un petit peu avant de tirer des conclusions même si l'on peut, encore une fois, se réjouir de cette évolution positive pour notre ville. C'est vrai que là, on est quand même dans une situation statistique un peu particulière.*

M. le Maire – *Tout à fait, on est d'accord là-dessus, c'est toujours la même chose, il faut avoir une durée suffisante pour apprécier les tendances. J'espère évidemment que ces tendances se confirmeront. A ceci près, il y a un point qui est intéressant dans ce qui a été présenté, ce sont les différentiels d'augmentation. Il y a une augmentation qui se fait de plus de 3 % sur la Source et qui, à mon avis, tient au G.P.V. C'est évident, c'est le Grand Projet de Ville à la Source, il y a eu des restructurations de profondeurs, des démolitions et des reconstructions etc., il y a eu une période de creux. On a vu effectivement qu'il y avait une diminution. Maintenant, on revient à une situation où l'on gomme en fait l'effet de creux. Il ne faudrait pas que cela soit justement l'un des éléments explicatifs de la progression*

globale. Mais cela ne l'est pas quand même parce que l'on voit sur les autres parties d'Orléans, sauf comme il a été dit, sur Bourgogne, qu'il y a également de la progression. C'est ce qui permet d'ailleurs de conforter l'idée que ce sont un certain nombre de Z.A.C. arrivées à maturité qui permettent d'accroître la demande. Mais on verra peut-être avec l'effet, la Source qui va se gommer dans la durée, forcément puisque l'on est dans un effet de compensation, de rattrapage par rapport au creux, à mon avis. On est peut-être dans un autre effet qui est plus de tendance, auquel cas cela se confirmera. Mais si l'on est juste dans un effet d'ajustement et toute chose égale par ailleurs, on aurait par la suite, moins de croissance à voir.

Ce que tu as dit aussi sur les questions des Z.A.C. qui vont arriver à échéance dans d'autres communes, est extrêmement important, ce qui me fait d'ailleurs dire que dans l'avenir, il faudra bien que nous soyons beaucoup plus coordonnés sur tout cela. Il faut évidemment que l'on ne raisonne plus à l'échelle de telle ou telle commune. J'ajoute même que l'on a une cohérence à trouver mais elle est beaucoup plus difficile à trouver sur l'aire urbaine parce que celle-ci n'a pas de représentation institutionnelle. La logique est que l'on raisonne au moins sur des périmètres d'agglomération et au mieux, sur un périmètre élargi, mais comment ? Déjà, si l'on arrive à raisonner sur un périmètre d'agglomération, on aura franchi une étape fondamentale.

Bien, merci à vous. Je vous propose de continuer avec un bon rythme la suite de notre conseil.

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 13 – Aide Complémentaire à la Prestation de Service Accueils de Loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la C.A.F.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Aide Complémentaire à la Prestation de Service Accueils de Loisirs (A.C.A.L.A.P.S.) remplace l'Aide aux Temps Libres de la C.A.F. Celle-ci donnera lieu au versement par la C.A.F. d'une subvention annuelle qui correspond aux recettes perçues actuellement (environ 120 000 €).

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 décembre 2012, a acté les principaux changements induits par cette réforme : modification de la grille tarifaire et du règlement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

La mise en œuvre de celle-ci nécessite la signature d'une convention qui stipule les engagements du gestionnaire et ceux de la C.A.F. et qui précise en particulier les modalités de calcul de l'A.C.A.L.A.P.S.

Cette convention est proposée pour l'année 2013. Elle fera ensuite l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2016, en fonction des négociations en cours entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention A.C.A.L.A.P.S. à passer avec la C.A.F. pour l'année 2013 ;**
- 2°) autoriser M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, fonction 421, article 7478 OP 942 ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Indemnité de logement due aux instituteurs. Approbation du barème 2012.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une indemnité payée par l'Etat à ses propres instituteurs mais il faut que nous délibérions dessus.*

M. le Maire – *C'est très intéressant, c'est quand même une particularité là. Je vous propose de la regarder attentivement et de la voter surtout, si vous le voulez bien. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Selon la circulaire de M. le Préfet du 7 février 1990, la dotation spéciale instituteurs est, dans le cadre du dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 1990, divisée en deux parts :

- 1^{ère} part : attribuée aux communes en compensation des charges supportées pour les logements effectivement occupés par des instituteurs ayants-droit,

- 2^{ème} part : attribuée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) qui verse au nom de la commune, directement à l'instituteur ayant droit, l'indemnité représentative de logement (I.R.L.) dans la limite du montant unitaire.

M. le Préfet fait connaître que le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur est fixé, pour l'année 2012, à 2 808 €.

Comme auparavant, le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement convenable, est fixé par arrêté préfectoral, conformément à l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

En application des principes d'attribution de l'indemnité représentative de logement retenus les années précédentes :

- barème unique pour toutes les communes du Loiret,

- indemnité de base correspondant à 4/5^{ème} du montant unitaire de la dotation Etat, pour les célibataires,

- indemnité de base plus 25 %, soit la totalité de la dotation Etat, pour les instituteurs mariés ou assimilés.

M. le Préfet propose, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, d'arrêter le barème 2012 comme suit :

- 2 246 € pour un instituteur célibataire,

- 2 808 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis dans la commune antérieurement à la parution du décret susvisé, les montants seraient les suivants :

- 2 696 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %),

- 3 370 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité de base + 20 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de barème 2012 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants précités, pour l'ensemble des catégories ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **Fourniture et livraison de papeterie, de manuels, de livres scolaires et de dictionnaires - Lot n° 1 : articles de papeterie scolaire et travaux manuels. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 22 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché de fourniture et de livraison d'articles de papeterie scolaire et travaux manuels passé avec la société MAJUSCULE.

Dans le cadre de ce marché, un taux de remise est consenti à la Ville pour chaque commande globale d'un montant supérieur à 1 000 € T.T.C.

Au cours de l'exécution des prestations, il est apparu nécessaire d'étendre ces conditions de remise aux commandes d'un montant supérieur à 1 000 € T.T.C. et pour lesquelles il est demandé au prestataire un conditionnement des colis par classe.

A cet effet, un avenant n°1 est proposé pour ajouter un taux de remise complémentaire de 3 % applicable à ce type de commande.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché n° 12-158 relatif à la modification des conditions d'application du taux de remise complémentaire pour toute commande supérieure à 1 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Centre Charles Péguy. Restauration extérieure du bâtiment et réaménagement de la salle muséale. Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Centre Charles Péguy a été fondé en 1964 à l'initiative de Roger Secrétain. C'est un lieu entièrement dédié à l'écrivain français né à Orléans en 1873. Poète et penseur engagé de son époque, il est un des auteurs majeurs du XXème siècle.

Le centre rassemble la quasi-totalité des manuscrits et de la correspondance de l'auteur ainsi qu'une bibliothèque de 12 000 ouvrages et un fonds sur la Belle-Epoque rassemblant plus de 1 100 titres de périodiques ainsi qu'une riche iconographie.

La fréquentation annuelle de l'établissement est passée de 2 786 visiteurs en 2011 à 5 773 en 2012 (hors programmation culturelle).

Le bâtiment, l'Hôtel Euverte-Hatte et sa cour Renaissance, classé Monument Historique, s'inscrit dans les circuits touristiques et les actions du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire obtenu par la Ville.

Dans le cadre du centenaire de la mort de Charles Péguy (5 septembre 2014), il est proposé de restaurer la façade sur rue et la galerie sur cour intérieure du bâtiment et de réaménager la salle muséale du Centre Charles Péguy.

1) Les travaux de restauration, sous maîtrise d'œuvre confiée à un Architecte en Chef des

Monuments Historiques ou un Architecte du Patrimoine, porteraient sur les éléments suivants du bâtiment :

a) façade sur rue du Tabour : nettoyage de la façade, remplacement du chéneau et des descentes eaux pluviales et révision des menuiseries extérieures avec traitement lasure.

En option : réfection du pignon Est et protections par rapport au bâtiment voisin.

b) galerie donnant sur la cour intérieure : nettoyage des parements inclus plafond à caissons – colonnes, remplacement des luminaires actuels sous galerie par des appareils respectant le caractère du monument ainsi que la révision des menuiseries sous galerie avec traitement lasure.

2) L'aménagement de la salle muséale nécessitera au préalable une mise aux normes des installations électriques. La richesse de l'œuvre, la multiplicité des facettes de la personnalité de l'écrivain et le foisonnement de cette époque charnière entre XIXème et XXème siècle devrait permettre, un traitement innovant et créatif grâce notamment au multimédia. La conception le suivi de la réalisation de cet aménagement sera confié à un scénographe qui interviendra dans le cadre du budget réservé par la Ville à cet aménagement.

Le plan prévisionnel de financement de l'ensemble de l'opération porte sur montant de 200 000 € T.T.C. dont le détail est présenté dans le document annexé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la restauration du Centre Charles Péguy et de l'aménagement de la salle muséale en perspective du centenaire de la mort de l'écrivain en 2014 ;

2°) approuver le plan prévisionnel de cette opération pour un montant de 200 000 € T.T.C selon le document joint en annexe ;

3°) solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. Centre), et des collectivités territoriales les subventions les plus favorables au titre du Monument Classé et pour l'aménagement scénographique ainsi que l'autorisation de préfinancement par la Ville de cette opération ;

4°) autoriser M. le Maire et son représentant à signer tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération et l'obtention des subventions ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2014, fonction, articles 2315, et 1321, 1322, 1323, opération 05A4661 S.G. CCCA et CJAP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Direction de la Culture et de la Création Artistique
CENTRE CHARLES PEGUY 2014
Restauration du bâtiment classé et réaménagement de la salle muséale

Annexe CM 15 février 2013

BUDGET ESTIMATIF PREVISIONNEL

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC	Subventions à solliciter	
RESTAURATION au titre du bâtiment classé	83 610	100 000		
Maîtrise d'œuvre MH + option avis /scéno	10 826,09	12 950	Etat Drac Centre 40%/MH	33 444
Annonce marché	836,12	1 000		
Travaux MH :				
* restauration façade, chesneaux EP,	45 986,62	55 000		
menuiserie ext, manteau cheminée +				
pignon est (option)				
* réfection galerie, manteau cheminée et				
luminaires	19 230,77	23 000	Conseil Général 20%/HT	16 722
Imprévus	2 926,42	3 500		
Nettoyage du mur face à la galerie	3 804,35	4 550		
TRAVAUX INTERIEURS BATIMENT	16 722,41	20 000		
Mise en conformité électrique du bâtiment 1ère tranche de travaux pour la salle muséale	16 722,41	20 000		
REAMENAGEMENT SALLE MUSEALE	66 890	80 000		
Scénographe Moe : conception et suivi jusqu'à livraison	9 364,55	11 200	Etat Drac Centre	5 000
Annonces marché	585,28	700		
Aménagement mobilier scénographique			Conseil Général estimation scéno 30% /HT	20 000
* agencement général				
* graphisme impression				
* équipement audiovisuel	53 511,71	64 000		
* production audiovisuelle				
* droits auteur				
* numérisation hors marché Bib num				
* peinture électricité				
Missions de contrôle technique	1 923,08	2 300		
Coordonnateur de sécurité	1 505,02	1 800		
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	167 222,41	200 000	75 166,22	

N° 17 – **Association Orléans Concours International. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'approuver une convention et d'attribuer une subvention pour l'organisation du concours international de Mme THINAT.*

M. le Maire – *Merci. J'en profite pour dire que nous avons la chance d'avoir un concours de réputation mondiale qui mérite d'être encore plus connu par nos concitoyens orléanais et au delà d'Orléans. Je vous consulte.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités, des projets et des modes d'inscription dans la vie culturelle et artistique.

Dans le domaine musical, Orléans Concours International a un rôle majeur pour le rayonnement musical d'Orléans. Le concours de piano XX^{ème} et XXI^{ème} siècles a acquis au cours des neuf éditions précédentes une réputation internationale et une reconnaissance solide auprès des artistes, des enseignants et des médias.

La onzième édition du concours se déroulera en 2014. En alternance une année sur deux, l'association organise le concours « Brin d'herbe » qui s'adresse aux jeunes pianistes de 9 à 18 ans. Cette année, le concours se déroulera du 16 au 21 avril 2013.

Il est proposé de définir les conditions du soutien que la Ville apporte à l'association dans le cadre d'une convention 2013-2014 : une subvention de 80 300 € au titre de l'année 2013, comprenant une subvention de 76 000 € au titre de la réalisation des objectifs et 4 300 € pour la communication.

Le soutien logistique se traduisant par la mise à disposition de locaux à l'année ou pour la préparation et les épreuves des concours est évalué à 8 934 € T.T.C. La convention correspondante sera prise par décision du Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention 2013-2014 à passer avec l'Association Orléans Concours International et décider l'attribution d'une subvention de 80 300 € T.T.C. au titre de l'année 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante, soit 80 300 € T.T.C., sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire C.C.C.A. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2012-2013. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités, des projets et des modes d'inscription dans la vie culturelle et artistique. Au regard du secteur musical, elle souhaite favoriser l'équilibre entre le processus de création artistique, les démarches de professionnalisation et les pratiques en amateur.

La Musique Municipale d'Orléans s'inscrit dans le contexte de la pratique musicale en amateur avec une volonté de progression grâce à la mise en place d'un programme de formation dans le cadre d'ateliers. Cette formation musicale est par ailleurs en lien direct avec la Ville dans le cadre des manifestations à caractère commémoratif et festif mis en œuvre par celle-ci.

La Ville a passé une convention 2012-2013 avec cette association approuvée par le Conseil Municipal le du 27 janvier 2012. Compte tenu des activités présentées par la Musique Municipale et du budget de la Ville, il est proposé de modifier par avenant n° 1 cette convention concernant les modalités du soutien logistique de la Ville et d'accorder le versement d'une subvention d'un montant de 55 670 € T.T.C. pour l'année 2013.

La Ville met également à disposition de l'association des locaux dans le cadre d'une convention passée par décision du Maire en 2012 et valable jusqu'au 31 décembre 2014 pour lui permettre la réalisation de ses activités. La Ville prend enfin en charge les services du théâtre d'Orléans pour un concert de l'harmonie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien 2012-2013 à passer avec la Musique Municipale d'Orléans et décider de l'attribution à cette association d'une subvention de 55 670 € T.T.C. au titre de l'année 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Exposition patrimoniale 2013-2014 « Regards sur Orléans, archéologie et histoire d'une ville ». Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'I.N.R.A.P. et la D.R.A.C. Centre.**

M. le Maire – *Le point 19 est retiré de l'ordre du jour. Il faut peaufiner cette convention de partenariat avant de vous la proposer.*

Retiré de l'ordre du jour

N° 20 – **Conservatoire. Classe à Horaires Aménagés « Théâtre ». Approbation d'une convention de partenariat avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire a créé une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T.), en partenariat avec la Ville de Meung-sur-Loire et la Compagnie du Faux Col.

La C.H.A.T. doit permettre aux élèves de suivre une scolarité optimale tout en développant parallèlement une attitude d'ouverture artistique et culturelle affirmée dans le domaine théâtral.

Afin de jouer pleinement son rôle de centre de ressources et être un outil de promotion et d'éducation reconnu, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) de la Ville souhaite poursuivre et approfondir ce travail en faisant bénéficier les élèves d'un partenariat avec son département théâtre.

Pour l'année scolaire 2012 - 2013, il est proposé que les élèves de 4ème bénéficient de 2 heures d'enseignement hebdomadaires (pratique théâtrale) prises en charge par des professeurs d'art dramatique du C.R.D. Les élèves bénéficient également d'une heure d'enseignement hebdomadaire prise en charge par les enseignants du collège (approche culturelle).

Dans le cadre du partenariat, la charge financière correspondant à ces enseignements, effectués par chacune des parties, est assumée par chacune d'elles. Les moyens supplémentaires d'enseignement (places de spectacle, ouvrages, transports), l'organisation matérielle et financière sont pris en charge par le collège et/ou avec la participation financière des familles.

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat pour l'année scolaire 2012 - 2013. Le renouvellement pour les années scolaires suivantes fera l'objet d'une nouvelle convention.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire pour l'organisation de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre, pour l'année scolaire 2012 - 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – Conservatoire. Acquisition d'instruments. Demande de subvention.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville procède chaque année à des acquisitions d'instruments de musique pour le Conservatoire, lesquelles sont susceptibles d'être subventionnées par le Conseil Régional du Centre.

Une somme de 65 000 € T.T.C. est prévue pour les acquisitions de l'année 2013 et il est proposé de solliciter le Conseil Régional du Centre au titre de cet exercice.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention aux taux le plus favorable pour l'année 2013 auprès du Conseil Régional du Centre pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires et signer tout document correspondant, notamment toute convention relative à l'obtention de cette subvention ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 1322, service gestionnaire CCTO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Mise en vente d'un D.V.D. Approbation du tarif et de deux conventions de vente à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès et le Recteur de la Cathédrale.**

M. le Maire – M. GABELLE, 600^{ème} anniversaire ! Mais enfin, M. GABELLE, le 600^{ème} est passé.

M. GABELLE – Nous y revenons ! Et on aura l'occasion de revenir puisque nous avons fait réaliser un D.V.D. qui sera proposé vraisemblablement vers le 29 avril. Je vous demande de fixer le prix de ce D.V.D. à 8 € et d'approuver deux conventions avec deux revendeurs qui seront l'Office de Tourisme d'Orléans et la Cathédrale Sainte-Croix.

M. le Maire – Merci. Je vous consulte. Il y a 3 abstentions ! Vous n'êtes pas pour le D.V.D.

M. GABELLE – Pourtant, tu seras sur le D.V.D., Michel.

(Rires)

M. le Maire – Alors, cette information capitale n'était pas portée à votre connaissance.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Pourquoi est-ce que Michel RICOUD est sur le D.V.D. ?

M. RICOUD – Je ne change pas mon vote.

M. le Maire – Vous n'êtes pas sûr de ce que vous dites, M. GABELLE. C'est une plaisanterie.

(Rires)

M. le Maire – Alors, cela conforte le vote de M. RICOUD, 3 abstentions.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a célébré le 600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc en 2012. Un D.V.D. a été réalisé pour conserver le souvenir des différentes manifestations organisées pour cet anniversaire. Il comprend le film des festivités, la vidéo du son et lumière sur la cathédrale et les interviews.

La Mairie dispose des droits d'utilisation et de reproduction des images à des fins commerciales.

Le D.V.D. du 600ème anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc sera proposé à la vente à l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans et à la boutique de la Cathédrale Sainte-Croix. Il est proposé de fixer le prix de vente de ce D.V.D. au prix de 6,69 € H.T. soit 8 € T.T.C. et de prévoir les modalités de mise en vente au travers de conventions.

Des D.V.D. seront conservés à titre conservatoire au Centre Jeanne d'Arc et à la médiathèque et à titre de cadeaux.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le tarif de vente du D.V.D. du 600^{ème} anniversaire à 6,69 € H.T soit 8 € T.T.C. ;

2°) approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans et le Recteur de la Cathédrale relatives à la vente du D.V.D. qui prendront fin à l'écoulement des stocks et au plus tard au 31 décembre 2014 ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 024, article 7088, opération 0000832, service gestionnaire DEVE ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 23 – **Association Action et Bourse Projet Jeune. Attribution de subventions.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

1) « Association Action

La Ville accompagne depuis de longues années, le travail de plusieurs associations qui interviennent dans le domaine de l'animation socio-éducative, pour les enfants et les jeunes, dans les différents quartiers de la ville.

L'association Action souhaite pouvoir accueillir 18 à 22 collégiens de façon régulière après la classe afin qu'ils puissent travailler sur des thématiques éducatives et scolaires avec le soutien du numérique. Les collégiens seront issus des deux collèges de La Source : Alain Fournier et Montesquieu.

La Ville souhaite apporter son soutien financier à la mise en place de cet accueil à hauteur de 1 500 € au titre de l'année 2013.

2) Bourse Projet Jeune

Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a approuvé les règlements des Bourses Projets Jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Un projet a été présenté faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Il est proposé d'attribuer une Bourse Projet Jeune, projet libre, de 1 000 € pour un séjour découverte au ski à Emilie VERNET.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Action au titre de l'année 2013 ;

2°) décider d'attribuer une bourse à Emilie VERNET, porteur d'un projet collectif, pour un montant de 1 000 € ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Contrat Educatif Local 2013-2015 à passer avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Approbation.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Contrat Educatif Local (C.E.L.) signé entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Ville pour la période 2011 à 2012 est arrivé à terme le 31 décembre dernier. Il avait pour

objectif la priorisation des actions envers les enfants et les jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles. La Ville s'est impliquée par des actions culturelles, sportives, intergénérationnelles et éducatives pour un budget annuel de 130 513 €. Pour cette période, les subventions obtenues au titre du C.E.L. ont été de 10 000 €.

Pour la période 2013-2015, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale souhaite orienter le Contrat Educatif Local vers des actions à destination des quartiers prioritaires pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans.

A ce titre, la Ville présente un projet global, précisé dans l'annexe au contrat, qui décline :

- Les particularités du territoire : la population, les établissements scolaires, la vie associative, les clubs sportifs, les infrastructures, les actions spécifiques ;

- Les objectifs principaux : l'évolution des opérations existantes, le renforcement du partenariat, l'optimisation des relations avec les partenaires actuels, l'accessibilité au plus grand nombre pour les activités mises en place.

- Les dispositifs périscolaires : trois actions éligibles ont été retenues, à savoir :

- Orléans Dynamique
- Equilibre et Bien Être
- Le Conseil Municipal de Jeunes.

Ces trois actions répondent aux objectifs du C.E.L. : l'accès à la pratique sportive, l'accompagnement des jeunes vers le milieu associatif, le développement de l'intégration du public féminin dans les quartiers et les activités sportives, la citoyenneté, la mixité sociale et le développement de l'autonomie. Le budget annuel pour l'ensemble des opérations est estimé à 114 209 €.

Dans le cadre du nouveau Contrat Educatif Local 2013/2015, la Ville sollicitera chaque année une subvention et l'Etat en fixera le montant par arrêté pour un montant minimum de 6 000 € par an soit 18 000 € sur la durée du contrat, sous réserve des budgets disponibles.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le Contrat Educatif Local pour la période 2013 – 2015 à passer avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ce contrat au nom de la Ville et accomplir l'ensemble des formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, fonction 40, compte 74718, code programme 0000848, service gestionnaire : CSPO ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 25 – Rénovation du gymnase Gaston COUTE. Demandes de subventions.

Mme GRIVOT – *Le gymnase Gaston COUTE doit faire l'objet d'un certain nombre de travaux pour un montant total de 600 000 € qui sera échelonné sur 4 années. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès du Ministère des Sports, du C.N.D.S., de la Région et du Département pour la rénovation de ce gymnase. De même, il est proposé de solliciter l'Etat pour bénéficier de la possibilité de préfinancer par la Ville l'opération considérée et de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités.*

M. le Maire – *M. MAGNIER, vous avez la parole.*

M. MAGNIER – *Merci, M. le Maire. Je tiens à souligner l'investissement que la Ville a décidé de réaliser dans la réhabilitation du patrimoine sportif. Je rappelle que nous renovons un équipement par an depuis plusieurs années. Je me réjouis d'autant plus de cette délibération et j'en remercie Mme GRIVOT car cela concerne un équipement du quartier dont j'ai la charge. Je suis persuadé que les écoliers et les clubs qui fréquentent ce gymnase se réjouissent également du confort que nous allons leur apporter.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Complexe Gaston Couté comprend un gymnase de type C et une salle équipée d'une structure artificielle d'escalade.

Le gymnase, dont la construction date de 1960, présente désormais différentes défaillances, notamment en matière d'étanchéité.

Il convient donc d'entreprendre les travaux nécessaires de couverture, d'isolation et de mise aux normes de cet équipement sportif. Le montant prévisionnel de ces travaux répartis sur quatre années est estimé à 600 000 € T.T.C.

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative ainsi que par la Région Centre et le Département du Loiret.

Dans ces conditions et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret, pour la rénovation du gymnase Gaston Couté ;

2°) solliciter l'Etat, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, la Région Centre et le Département du Loiret pour bénéficier de la possibilité de préfinancer par la Ville, l'opération considérée ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer les conventions relatives à l'attribution des subventions ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 411 1321, programme 03Z0751, Service Gestionnaire CSPO ».

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 26 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 12 685 € pour l'exercice 2013.

A - ASSOCIATIONS

- Mme GRIVOT Sport et loisirs

N°	Associations sportives	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
I - Soutien aux manifestations sportives				
1	PLANETE MINIBASKET	Vacances scolaires 2013 Stages multisports pour les 4-14 ans	4 500	4 500
		Développement des activités « Mercredi sports »	1 000	1 000
2	U.S.ORLEANS LOIRET JUDO	Open International de Jujitsu d'Orléans – Loiret janvier 2013, au Complexe Sportif de la Source	-	1 200
3	ECOLE DE PARACHUTISME DU CENTRE ORLEANS LOIRET	Coupe de France de Voile Contact Du 21 au 23 juin 2013, sur l'Aérodrome d'Orléans-Saint Denis de l'Hôtel	-	800
4	ASPTT TRIATHLON	Organisation du « CLASS-TRI-2013 » Le 7 avril 2013, au stade Omnisports et au Complexe Nautique de la Source	-	200
5		Organisation de deux journées : découverte du Triathlon « Sentez-vous Sport » Les 19 et 22 septembre 2013, dans le quartier de la Source	300	200
6	ASPTT ATHLETISME	39èmes Courses de l'Indien Le 20 octobre 2013, dans le quartier de la Source	1 700	1 700
7	FLY DISC'R	Championnat de France D1 d'Ultimate Frisbee Les 23 et 24 mars 2013, au Stade de la Vallée	500	500
Sous-total				10 100
II – Soutien à titre exceptionnel				
8	BUDOKAN KARATE	Aide exceptionnelle pour l'acquisition de 30 paires de gants et de protège-pieds aux jeunes karatékas âgés de 3 à 12 ans	-	400
Sous-total				400
Total Sport				10 500
Soutien aux associations de loisirs				
N°	Associations de loisirs	Objet de la demande	Montant de la subvention	
			2012	2013
9	CORPORATION DE SAINT FIACRE	9 ^{ème} Parade des arrières grand-mères Automobiles Les 29 et 30 juin 2013 à Orléans	-	400
Total Loisirs				400
TOTAL GENERAL				10 900

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme MARECHAL Education

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
10	Elémentaire Georges Chardon	Projet classe Musée Période de réalisation : du 13 au 17 mai 2013	165
11	Elémentaire André Dessaux	Projet création d'un livre sur le quartier Période de réalisation : année scolaire 2012/2013	150
12	Elémentaire Les Aydes	Projet concert à la salle de l'Institut Période de réalisation : janvier 2013	46
13	Elémentaire les Aydes	Projet carnaval dans l'école Période de réalisation : février 2013	29
14	Maternelle Nécotin	Projet spectacle musical Période de réalisation : février 2013	465
15	Maternelle Les Guernazelles	Projet découverte et initiation musicale Période de réalisation : avril 2013	350
16	Elémentaire Gutenberg	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : 17 mai 2013	580
TOTAL			1 785

(Avis de la Commission Education)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 10 900 €,
- Subventions aux autres organismes : 1 785 €.

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 12 685 € pour l'exercice 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 27 – **A.D.A.I.P.H.I. Levée totale d'interdiction d'aliéner. Approbation.**

Mme GRIVOT – Par les délibérations du 24 mai 1968, du 30 avril 1982 et du 19 juillet 1985, la Ville a accordé sa garantie pour le remboursement d'emprunt au C.R.E.A.I. Il vous est demandé d'aliéner...

(Réaction de M. BRARD hors micro)

Mme GRIVOT – J'ai perdu la ligne.

(Rires)

M. le Maire – C'est une levée d'interdiction d'aliéner, Mme GRIVOT. Si M. BRARD imaginait

d'autres choses, visiblement !

Mme GRIVOT – *Pas d'aliéner, mais de lever l'interdiction d'aliéner sur les bâtiments mentionnés ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié.*

M. le Maire – *Je sais, M. BRARD, c'est très décevant ! La chute n'est pas très bonne. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibérations du 24 mai 1968, du 30 avril 1982 et du 19 juillet 1985, la Ville a accordé sa garantie pour le remboursement d'emprunts souscrits initialement par le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (C.R.E.A.I.) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Epargne :

- délibération 24 mai 1968 : emprunt de 230 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

- délibération 30 avril 1982 : emprunt de 400 000 F auprès de la Caisse d'Epargne d'Orléans.

- délibération du 19 juillet 1985 : emprunt de 367 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Par délibérations des 23 juin et 19 décembre 1986, la Ville a approuvé le maintien de sa garantie au bénéfice de l'A.I.D.A.P.H.I., association à laquelle a alors été transférée la gestion du C.R.E.A.I. et les prêts souscrits. Des conventions signées à cette occasion entre la Ville et l'association A.I.D.A.P.H.I., ont instauré une interdiction d'aliéner au bénéfice de la Mairie sur plusieurs éléments du patrimoine de l'association.

Après vérification, tous les emprunts ont été intégralement remboursés par l'A.I.D.A.P.H.I. et l'association demande donc à la Ville la levée totale de l'interdiction d'aliéner sur les bâtiments suivants :

- un ensemble immobilier situé 1 et 3 rue des Bouteilles, cadastré BN 338 et BN 341

- un ensemble immobilier situé 3 rue Drufin et 6 ter Place Saint Laurent, cadastré AL 28

- une maison située 10 Quai Fort Alleaume et 6 rue Neuve Saint Aignan, cadastrée BM 72 et BM 74

- un groupe de 4 logements situés 45 ter rue des Montées, cadastrés DW 21

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser la levée totale de l'interdiction d'aliéner sur les bâtiments suivants :

- un ensemble immobilier situé 1 et 3 rue des Bouteilles cadastré BN 338 et BN 341

- un ensemble immobilier situé 3 rue Drufin et 6 ter Place Saint Laurent cadastré AL 28

- une maison située 10 Quai Fort Alleaume et 6 rue Neuve Saint Aignan cadastrée BM 72 et BM 74

- un groupe de 4 logements situés 45 ter rue des Montées cadastrés DW 21 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **« Orléans.mag ». Impression, livraison et régie publicitaire. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver deux marchés : le marché d'impression d'« Orléans.mag » et le marché de régie publicitaire.*

M. le Maire – *Merci. M. TORREILLES, c'est à vous la parole.*

M. TORREILLES – *Merci, M. le Maire. Juste deux, trois choses et une constatation. Effectivement, je me suis aperçu sur ce n° 105 d'« Orléans mag » qu'il n'y avait pas de régie publicitaire. Ce qui fait, en feuilletant le magazine, il n'y avait pas de publicité. Je m'étonne simplement de savoir pourquoi nous n'avons pas pris les devants en faisant ces appels d'offres un peu plus tôt, sachant que la régie allait décliner l'offre fin janvier.*

La deuxième chose, je regardais le budget, il est prévu 100 000 à 185 000 €. Je m'étonne simplement de cette fourchette qui est très large.

La troisième, ce sont les 50 000 € qui sont restitués à la Ville par la régie, si j'ai bien compris, chaque fois qu'elle fera des opérations publicitaires. 50 000 €, est-ce que c'était la somme que restituait la précédente régie ?

Enfin, ce contrat avec l'imprimeur et la régie, est-il signé pour une année tout simplement ? Je suppose que, compte tenu de 2014, c'est une année. Merci

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, à vous la parole.*

Mme SAUVEGRAIN – *Pour vous répondre, on a lancé le marché de régie au mois de septembre, justement pour anticiper. Il s'est trouvé que le premier marché était infructueux donc, il a fallu le relancer. On avait bien anticipé, on espérait avoir des réponses mais on en a eu zéro.*

Sur la question de l'impression, le minimum et le maximum, le delta est important parce qu'en fait, certains numéros sont des numéros doubles et donc les coûts sont différents, c'est la juste raison. Mais pour chaque numéro qui sera le même, le coût sera le même.

Sur le montant reversé à la Ville de régie publicitaire, il sera le même, en revanche, il est composé différemment. Avant, on avait une somme globale, maintenant elle est décomposée en un minimum et plus, des bénéfiques sur recette puisqu'entre temps, les textes ont changés. Voilà pourquoi cela a été monté comme cela.

M. le Maire – *Merci de ces précisions. Je vais vous consulter.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du renouvellement des marchés d'impression et de régie publicitaire du magazine municipal, un appel d'offres ouvert a été lancé le 21 décembre 2012 avec la décomposition suivante :

- Lot n° 1 : impression et livraison du magazine*
- Lot n° 2 : régie publicitaire*

Lors de sa réunion du 6 février 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

Pour le lot 1 :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et des échantillons (pondération 60 %) :

- sous critère 1 : Qualité du papier proposé pour l'impression : performance, aspect, rendu général des textes (sous pondération 40 %)*
- sous critère 2 : Moyens humains et matériels et organisation mise en place pour l'exécution du marché (sous pondération 20 %)*

2. Prix des prestations (pondération 40 %)

Pour le lot 2 :

1. Qualité de la méthodologie proposée pour l'exécution du marché, appréciée au regard des trois points de la note méthodologique (moyens humains, organisation proposée et méthode de prospection) (pondération 50 %),

2. Prix (pondération 50 %),

- sous critère 1 : montant du minimum garanti (sous pondération 30 %),

- sous critère 2 : pourcentage garanti sur les recettes (sous pondération 20 %),

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif au magazine municipal « Orléans.mag » à passer :

- Lot n° 1 : Impression et livraison du magazine, avec la société SIEP pour un montant minimum de 100 000 € H.T. et maximum de 185 000 € H.T. ;

- Lot n° 2 : régie publicitaire, avec la société OUEST EXPANSION pour un montant minimum de recettes publicitaires garanti à la Ville de 50 100 € H.T. et un taux de reversement sur les recettes publicitaires de 50 % (la rémunération du titulaire correspondant à la partie des recettes publicitaires non reversées à la Ville) ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 023, article 6237, service gestionnaire DDIC ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 023, article 7088, service gestionnaire DDIC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 29 – Aménagement de la rue des Anguignis. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit de la requalification d'une rue à Saint Marceau. On aura l'occasion d'en reparler un peu plus tard, on vient de finir toutes les assemblées générales de quartiers et ce qui ressort effectivement c'est une très forte demande de la part des habitants de la réfection de leurs voiries. Donc, c'est une de plus que nous allons requalifier, la rue des Anguignis, en commun accord avec Saint-Jean-le-Blanc. C'est une partie qui est située entre la rue Eugène Turbat et la rue de la Cossonnière avec enfouissement, pour un montant de 1 800 000 €. Je tiens à le souligner parce que ce sont des sommes qui s'accumulent et qui deviennent extrêmement importantes au niveau de la voirie. La clé de répartition du financement entre les deux communes est fixée à 47 % pour Saint-Jean-le-Blanc et à 53 % pour Orléans.*

Il s'agit, M. le Maire, d'approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc afin de désigner la Ville d'Orléans maître d'ouvrage unique pour cette opération.

M. le Maire – *Merci, je vous consulte.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« D'un commun accord, les Villes d'Orléans et de Saint-Jean-le-Blanc ont décidé de mener des travaux d'aménagement dans la rue des Anguignis, dans sa partie située entre les rues Eugène

Turbat et de la Cossonnière, avec possibilité de dissimulation des réseaux aériens.

Les prestations portent sur :

- la dissimulation, le dévoiement et le renouvellement des réseaux aériens présents dans la rue,
- la requalification de la rue.

La rue des Anguignis étant une voie mitoyenne des communes d'Orléans et Saint-Jean-le-Blanc, les parties ont convenu de désigner la Ville d'Orléans comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

La mission du maître d'ouvrage unique comprend :

- la définition du programme des travaux,
- l'élaboration de l'enveloppe financière et du plan de financement prévus pour l'opération,
- la préparation et la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Le montant de l'opération est estimé à 1 800 000 € T.T.C. comprenant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, de sécurité et protection de la santé, de relevés topographiques et de frais de publication des marchés publics.

La clé de répartition du financement entre les deux communes est fixée à 47 % du montant T.T.C. de l'opération pour Saint-Jean-le-Blanc et à 53 % pour Orléans. La Ville de Saint-Jean-le-Blanc versera une avance de 30 % du montant estimatif des travaux au lancement de l'ordre de service des marchés principaux. En fin d'opération, le maître d'ouvrage unique adressera une demande de remboursement comportant le récapitulatif des dépenses, accompagnée des pièces justificatives, afin de mandater le solde de l'opération.

Une convention de désignation de maître d'ouvrage unique a donc été établie pour préciser les engagements des parties. Elle prendra fin à l'achèvement par la Ville de sa mission de maître d'ouvrage unique.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc afin de désigner la Ville d'Orléans maître d'ouvrage unique pour l'opération d'aménagement de la rue des Anguignis entre les rues Eugène Turbat et de la Cossonnière ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire PCCO, fonction 822, article 2315, opération 07A032BU (en dépenses) et fonction 822, article 13251, opération 07A032BU (en recettes) ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – Quartier de La Source. Dénomination de venelles, de voies et d'un jardin.

M. LANGUERRE – *Il s'agit d'une délibération qui est représentative du travail des instances du conseil de quartiers puisque la dénomination des venelles et des voies dans le cadre du G.P.V. a été faite dans le cadre de l'atelier « aménagement urbain ». Il s'agit de 21 venelles principales du quartier de la Source qui vont être dénommées et pour lesquelles une plaque sera posée. Le groupe de travail a été constitué de membres du C.M.A. et de riverains. Les propositions que vous avez sous les yeux sont le*

résultat de ce travail.

Ensuite, toujours dans le cadre du G.P.V, deux voies vont être créées, une contre-allée sur l'avenue de la Bolière qui prendra le nom de l'esplanade Beauchamps et un mail traversant la résidence des Genêts qui s'appellera le Mail des Genêts. C'est la proposition qui a été faite. Tout cela a été présenté en réunion publique et a été travaillé avec les A.S.E.L.Q.O. qui ont consulté les habitants, avec les écoles riveraines et le travail de l'atelier de l'aménagement urbain du conseil de quartier.

Donc, il est proposé, après avis de la Commission Cadre de vie, de donner des noms à ces voies ainsi que de donner un nom au jardin qui s'installe actuellement sur la Dalle, le Jardin de la Renaissance.

M. le Maire – *Merci, M. LANGUERRE pour tout ce travail. Mme KOUNOWSKI vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, bonjour chers collègues. Je trouve que cette délibération est intéressante pour la Source parce que l'urbanisme de la Source a été aussi fait autour de cette volonté de faire des venelles que l'on trouve aussi dans le centre ancien d'Orléans. Il y a eu cette volonté d'intégrer cela dans le projet des années 60-70 pour construire le quartier. Mais, il y a eu une période où l'on a commencé à fermer certaines venelles, c'était vraiment dommage. C'est vrai qu'il y avait des problèmes de nuisances locales, mais je pense qu'il est important de trouver d'autres solutions que de fermer ces venelles.*

Je voulais ajouter que quand vous nous avez présenté le projet d'aménagement et de développement durable, il y a un point sur « bâtir et faire vivre, un cadre de vie urbaine de qualité » où il était bien précisé que la Ville, dans le futur P.L.U. veut favoriser la diversité des ambiances urbaines, notamment le caractère ville-jardin marqué par la présence des arbres, les cœurs d'îlots et les venelles. Je pense que cela est très important parce que notre quartier est riche de ses venelles et je pense que c'est un patrimoine urbain qu'il faut absolument sauvegarder.

M. le Maire – *M. REISSER, c'est à votre tour.*

M. REISSER – *M. le Maire, chers collègues, les venelles d'Orléans, ma collègue vient de le dire, font partie du patrimoine. Pour moi, il est très intéressant de leur donner une visibilité. Mais je voudrais revenir sur les dénominations de deux venelles, la première, c'est la venelle dont le nom proposé est « venelle des Châtaigniers ». Lui donner le nom des Châtaigniers, oui, c'est bien, il y a quatre ou cinq châtaigniers dans le coin, les lotissements aux environs sont la Chênaie, la Charmeraie, la Sapinière, donc tout cela fait un ensemble. Mais il s'agit plutôt d'une promenade de 500 à 600 mètres de long entre le Novotel et l'allée des Sapins, qui passe entre quatre ou cinq lotissements et derrière le stade de Concyr. A certains endroits, la largeur de cette venelle fait plusieurs dizaines de mètres. Il y a même un petit bois qui a été planté il y a 30 ans. Savez-vous aussi qu'il y a un séquoia impressionnant puisqu'il fait plus de 40 mètres de haut et 8 mètres de circonférence ? Il y a même une allée en pavés autobloquants qui a été faite il y a une vingtaine d'années. Ces aménagements sont très prisés des promeneurs qui partent de l'hôtel Novotel jusqu'à l'allée des Sapins. Donc, j'aurais voulu « promenade » ou « allée » plutôt que cette dénomination « venelle ». Vous voyez, c'est quand même plus qu'une venelle avec un séquoia de 8 mètres de circonférence.*

Il en est de même pour la venelle Coulée Verte, c'est une venelle qui part de la Clairière et qui va jusqu'à la rue Romain Rolland, à certains endroits, cette venelle fait plusieurs dizaines de mètres. Donc, je dirais plus aussi, promenade ou allée que venelle.

Je vais revenir sur le patrimoine des venelles et leurs entretiens. On a le sentiment d'un certain abandon, je parle de la venelle des Châtaigniers entre le Novotel et l'allée des Sapins. Cette venelle n'est pratiquement pas entretenue. Ce manque d'entretien encourage le dépôt sauvage de coupes de tailles de haies, de gazons etc.

Dans la revue développement durable, on nous donne des exemples de bonnes pratiques qui permettent la diminution d'herbicides. Nous n'avons pas vu dans ce coin là-bas, la mise en œuvre de

bonnes pratiques sur cette promenade. Aucun traitement à l'herbicide, soit, mais pas de traitement du tout, que ce soit manuel ou autre ? On ne voit même plus les bordures à certains endroits. Le cheminement fait de dalles, lui, après plus de 20 ans, commence à être délabré. Pas un seul passage pour le ramassage des feuilles depuis l'automne. Cependant, la semaine dernière, j'ai signalé ce fait au responsable de la Mairie de Proximité. Les feuilles ont été ramassées lundi. En revanche, elles sont toujours en tas. Aucun broyage de ronces n'a été fait durant tout le printemps et l'été derniers, dans le petit bois et dans l'allée. Je le dis parce que dans la réalité, les personnes se plaignent. Il y a des jacinthes sauvages, mais cette année, on ne les verra pas.

(Brouhaha)

M. REISSER – *Mais oui, bravo, merci, le printemps arrive. Je dis oui aux dénominations des venelles, mais aussi oui à un entretien au niveau qu'on le dit dans la revue développement durable. La réduction de l'usage des pesticides ne doit pas empêcher un entretien des lieux publics. Je vous remercie de l'action qui pourrait être entreprise et je reste à votre disposition pour une visite sur site. Merci.*

M. le Maire – *M. LANGUERRE, vous avez la parole.*

M. LANGUERRE – *Je vais essayer de répondre. Je parlerai de l'entretien après, mais en ce qui concerne la rénovation des venelles, elle fait l'objet, chaque année, d'un certain nombre d'actions. Un certain nombre de priorités sont définies et des venelles sont rénovées ou sécurisées chaque année.*

Votre appel a été suivi d'effet, je vous encourage à intervenir auprès de la Mairie de Proximité au quotidien puisqu'apparemment, les appels ne sont pas tombés dans l'oubliette, ils ont été suivis d'effet. Je vous encourage à ne pas attendre un Conseil Municipal ou une assemblée générale pour le faire.

M. REISSER – *Il y a eu plusieurs appels pour le broyage des ronces tout au long de l'été.*

M. LANGUERRE – *Quant aux venelles, Mme KOUNOWSKI, elles n'ont pas été fermées par plaisir. Les habitants ont sollicité la Ville. La Ville n'a jamais pris l'initiative de les fermer, ce sont toujours les habitants qui sollicitent. Sur les 20 km de venelles qui sont à la Source, on a fermé approximativement 2 à 3 km de venelles, les plus étroites et les plus courtes sans que cela apporte une gêne aux habitants. Jusqu'à l'année dernière, des personnes qui n'étaient pas favorables à la fermeture des venelles nous ont aussi sollicités.*

M. le Maire – *Mme CUGNY-SEGUIN, c'est à vous.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *J'habite aussi la Source et je me suis promenée dans cette venelle il n'y a pas si longtemps que cela. C'est une venelle que je qualifierai de sauvage au sens où la nature est libre. Effectivement, il y a des ronces, mais est-ce que c'est gênant d'avoir quelques ronces dans un bois ?*

(Réaction de M. REISSER hors micro)

Mme CUGNY-SEGUIN – *Sincèrement, on ne peut pas d'un côté, vouloir un discours sur la nature, accepter que l'on traite sans pesticide et vouloir un jardin à la française. Il y a des lieux pour des jardins à la française. On a par exemple des jardins qui sont vraiment très bien entretenus et puis, il y a des lieux où la nature est un peu plus libre. Finalement, parce qu'elle est libre, cela donne de la place aux abeilles, cela donne de la place aux oiseaux. On est dans la ville mais on est aussi dans la nature.*

M. REISSER – *Et le non entretien encourage le dépôt sauvage.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ça c'est un autre problème. C'est un manque de civilité et je le reconnais. Ce n'est pas le manque d'entretien qui entraîne les dépôts, mais c'est parce que les personnes sont inciviles qu'elles déposent, c'est une autre chose. Je pense qu'effectivement, on a un travail éducatif à faire sur cette problématique des dépôts. Quant aux venelles hors la Source, je voudrais aussi dire que nous avons largement financé l'association S.C.E.V.E. qui travaille sur les venelles, qui fait tout un travail*

d'inventaire des oiseaux et des fleurs. Nous sommes extrêmement sensibilisés à l'importance des venelles tant du point de vue patrimonial mais aussi du point de vue de la qualité de vie pour les habitants qui sont autour. La venelle est aussi un lieu où la nature doit s'exprimer et l'on doit accepter que la nature s'exprime.

M. le Maire – *Oui ! M. MOITTIE, vous avez la parole.*

M. MOITTIE – *Juste un mot, M. le Maire, pour dire mon plaisir de voir que le jardin sera agrémenté de la mise en place de la sculpture d'André BORDES, « l'Envol ». D'abord, cela permet de faire sortir cette sculpture de son entrepôt, de la restaurer, ensuite, cela rend hommage à un sculpteur local. Les sculptures sont faites pour être vues et non pas pour être entreposées.*

M. le Maire – *On est bien d'accord. Sous votre impulsion aussi, M. MOITTIE, on met sur l'espace public un certain nombre de sculptures, et ce n'est pas terminé. Je vais aussi ajouter mon grain de sel. La ronce, si vous voulez l'éradiquer, c'est quand même très compliqué, parce ce qu'elle a des racines formidables et je ne serai pas d'accord, mais vous n'avez pas d'ailleurs demandé que l'on balance des pesticides, des désherbants et autres pour nettoyer tout cela. Je constate aussi, avec plaisir, que finalement c'est un lieu très fréquenté, parce que visiblement, tout le monde va se promener, un moment ou un autre, à la venelle des Châtaigniers.*

(Réaction de M. BRARD hors micro)

M. le Maire – *De la promenade ! Mais je ne sais pas M. BRARD, parce que j'y vais visiblement moins que d'autres.*

En revanche, M. LANGUERRE, vous n'avez pas répondu à la question de M. REISSER pour savoir s'il convenait ou non de modifier, au vu de son intervention, la dénomination de la venelle pour l'appeler peut-être « allée ».

(Réaction de certains élus hors micro)

M. le Maire – *« Promenade », je ne pense pas, parce que tout est promenade, mais « allée », peut-être. Est-ce que M. LANGUERRE, vous êtes d'accord ? Allez, M. LANGUERRE !*

(Réaction des élus : « allez, M. LANGUERRE ! »)

M. LANGUERRE – *Je suis d'accord, j'en prends acte, je me retournerai, si c'est possible...*

M. le Maire – *M. LANGUERRE, sous votre pression conjointe, néanmoins avec beaucoup de bonne volonté et d'accord, je propose que l'on modifie dans la délibération les deux dénominations « venelle des Châtaigniers » en « allée des Châtaigniers » et « venelle de la Coulée Verte »...*

(Réaction hors micro de Mme CUGNY-SEGUIN)

M. le Maire – *... en « chemin de la Coulée Verte », oh ça c'est très joli, Mme CUGNY-SEGUIN. Est-ce que vous seriez d'accord sur le « chemin de la Coulée Verte » ?*

(Exclamations)

M. le Maire – *Alors, je vous proposerai donc, le « chemin de la Coulée Verte ». M. LANGUERRE, non ?*

M. LANGUERRE – *J'essaierai de faire approuver par les membres de l'atelier maintenant, ce qui n'est pas certain.*

(Exclamations)

M. LANGUERRE – *J'en prends la responsabilité.*

M. le Maire – Je propose que nous confiions cette mission très délicate sur les dénominations à M. LANGUERRE...

M. LANGUERRE – Lourde charge !

M. le Maire – ...pour faire valider également par le quartier cette modification. On compte sur vos talents de diplomate, M. LANGUERRE.

Avec cette modification, je vous consulte.

M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« I – LES VENELLES DE LA SOURCE

Afin de répondre aux demandes de nombreux riverains, certaines venelles ont été fermées au public afin de pallier les actes de vandalismes et diverses incivilités.

Par ailleurs, afin de mieux les identifier fonction de leur situation géographique, il a été jugé opportun de les dénommer. Ainsi, à partir du mois d'avril 2010, un groupe de travail composé de personnes membres du C.M.A. et de riverains s'est réuni afin de donner un nom à l'ensemble des principales venelles du domaine public de La Source. Le principe a consisté à donner à ces venelles et espaces verts le nom d'un site déjà connu, situé à proximité immédiate.

Ces dénominations concernent 5 secteurs s'étendant du sud au nord de La Source, selon le plan annexé.

1 – Secteur 1

Nom	Situation géographique
Venelle Auguste Rodin	commence rue Auguste Rodin (point 8) et aboutit CD 326 (point 9)
Allée des Châtaigniers	commence rue Auguste Rodin (point 3) et aboutit venelle Auguste Rodin (points 8-9) Remplacement en séance du mot venelle par allée.
Venelle Claude Lerude	commence rue Auguste Rodin (point 6) et aboutit rue Claude Lerude (point 7)
Venelle du Clos du Stade	commence rue Auguste Rodin (point 4) et aboutit CD 326 (point 5)

Pour mémoire, l'allée qui commence rue Auguste Rodin (point 1) et aboutit au CD 326 (point 2) est déjà dénommée : Allée des Sapins.

2 – Secteur 2

Nom	Situation géographique
Venelle Eisenhower	commence avenue de Concyr (point 7) et aboutit rue Auguste Rodin (point 8)
Venelle des Guernazelles	commencent rue du Maréchal Juin (point 2) et rue Christophe Moyreau (point 1) et aboutissent rue Alexander Fleming (point 4)
Venelle Jacques Monod	commence rue de l'Abbé Guillaume (point 3) et aboutit rue Clément Ader (points 13, 14 et 15), rue Berthollet (points 10, 11 et 12) et rue Lamarck (point 9)
Venelle Alexander Fleming	commence venelle Jacques Monod (point 5) et aboutit rue Jacques Monod (point 6)

3 – Secteur 3

Nom	Situation géographique
Venelle George Sand	commence rue George Sand (point 1) et aboutit en impasse (point 3)
Venelle du Petit Mitron	commence rue George Sand (point 2) et aboutit rue Honoré de Balzac (point 11)
Venelle Jean Racine	commence rue Jean Racine (point 9) et rue Pierre Corneille (point 8) et aboutit venelle du Petit Mitron (point 10)
Venelle Pierre de Ronsard	commence rue Pierre Corneille (point 6), rue Michel de Montaigne (point 5) et rue Pierre de Ronsard (point 4) et aboutit venelle du Petit Mitron (point 7)

4 – Secteur 4

Nom	Situation géographique
Venelle du Marché	commence rue Edouard Branly (point 1) et aboutit rue Auguste Renoir (point 15) en passant par les points 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Venelle Nicolas Poussin	commence avenue de Concyr (point 12) et aboutit rue Nicolas Poussin (point 11)
Venelle Henri Poincaré	commence rue Vincent Auriol (points 8 et 9) et aboutit rue Henri Poincaré (point 10)
Venelle Léon Blum	commence rue Léon Blum (point 13) et aboutit rue Henri Poincaré (point 14)

5 – Secteur 5

Il s'agit d'un vaste secteur situé entre la rue Ambroise Paré au Sud et la rue Romain Rolland au Nord, et qui longe l'avenue de l'Hôpital. Au Sud se trouve l'espace vert « La Clairière » qui est prolongé vers l'avenue de l'Hôpital par deux venelles rectilignes nommées respectivement :

Nom	Situation géographique
Venelle de la Clairière	commence à « La clairière » et aboutit avenue de l'hôpital au sud (point 11)
Chemin de la Coulée Verte	commence à « La Clairière » et aboutit avenue de l'Hôpital au niveau de la rue Mallarmé (point 10), ainsi que depuis la rue Romain Rolland (point 1) jusqu'à la Clairière Remplacement en séance du mot venelle par chemin.

De chaque côté de cette venelle, se situent deux autres venelles :

Nom	Situation géographique	
Venelle des Chênes	Côté avenue de l'Hôpital	commence venelle Coulée Verte (point 3) et aboutit avenue de l'Hôpital (point 2)
Venelle Jolibois		commence venelle Coulée Verte (point 8) et aboutit avenue de l'Hôpital (point 9)
Venelle Frères Chappe	Côté opposé	commence venelle Coulée Verte (point 4) et aboutit rue des Frères Chappe (point 5)
Venelle Pierre Minouflet		commence venelle Coulée Verte (point 6) et aboutit rue Louis Pergaud (point 7)

II – SECTEUR DU GRAND PROJET DE VILLE

Lors de la réunion publique d'information et de concertation du 8 novembre 2012, le projet

d'aménagement du secteur des Genêts a été présenté. Les dénominations suivantes sont proposées :

- voie en contre allée de l'avenue de la Bolière qui commence rue Jean d'Aulon et aboutit rue Alain Fournier : Esplanade Beauchamps,

- voie traversant l'ancienne Résidence des Genêts qui commence Esplanade Beauchamps et aboutit rue Léopold Sédar Senghor : Mail des Genêts.

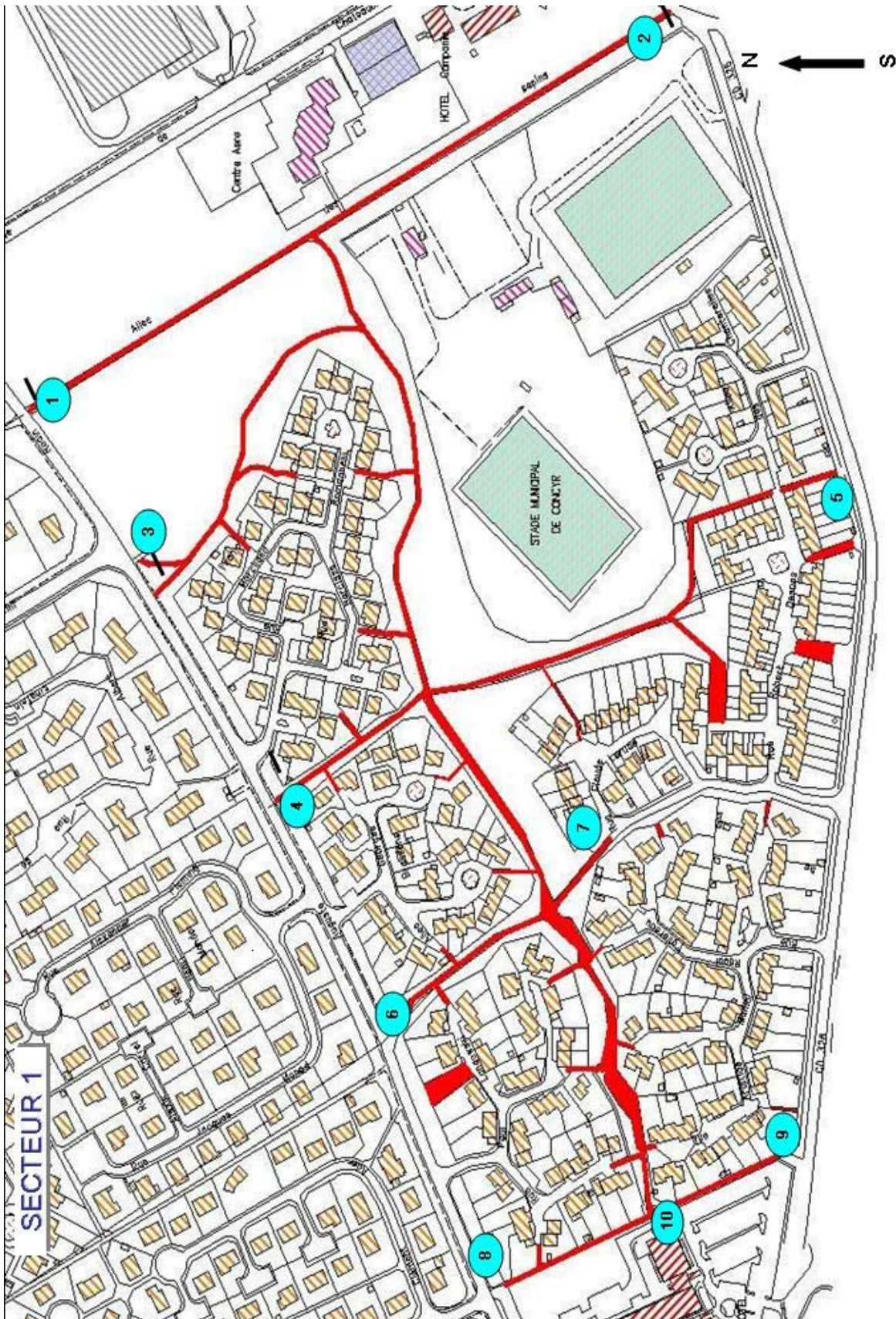
Par ailleurs, un jardin est créé derrière le Centre Commercial 2002 après démolition d'une partie de la Dalle place Sainte Beuve. Il sera agrémenté de la sculpture « L'Envol » d'André BORDES positionnée en haut du jardin dans un espace engazonné ouvert, visible depuis la dalle et depuis le bas du jardin. Cette sculpture est un bronze de 5 m de haut, actuellement conservée au Musée des Beaux Arts, sera mise en place après sa restauration.

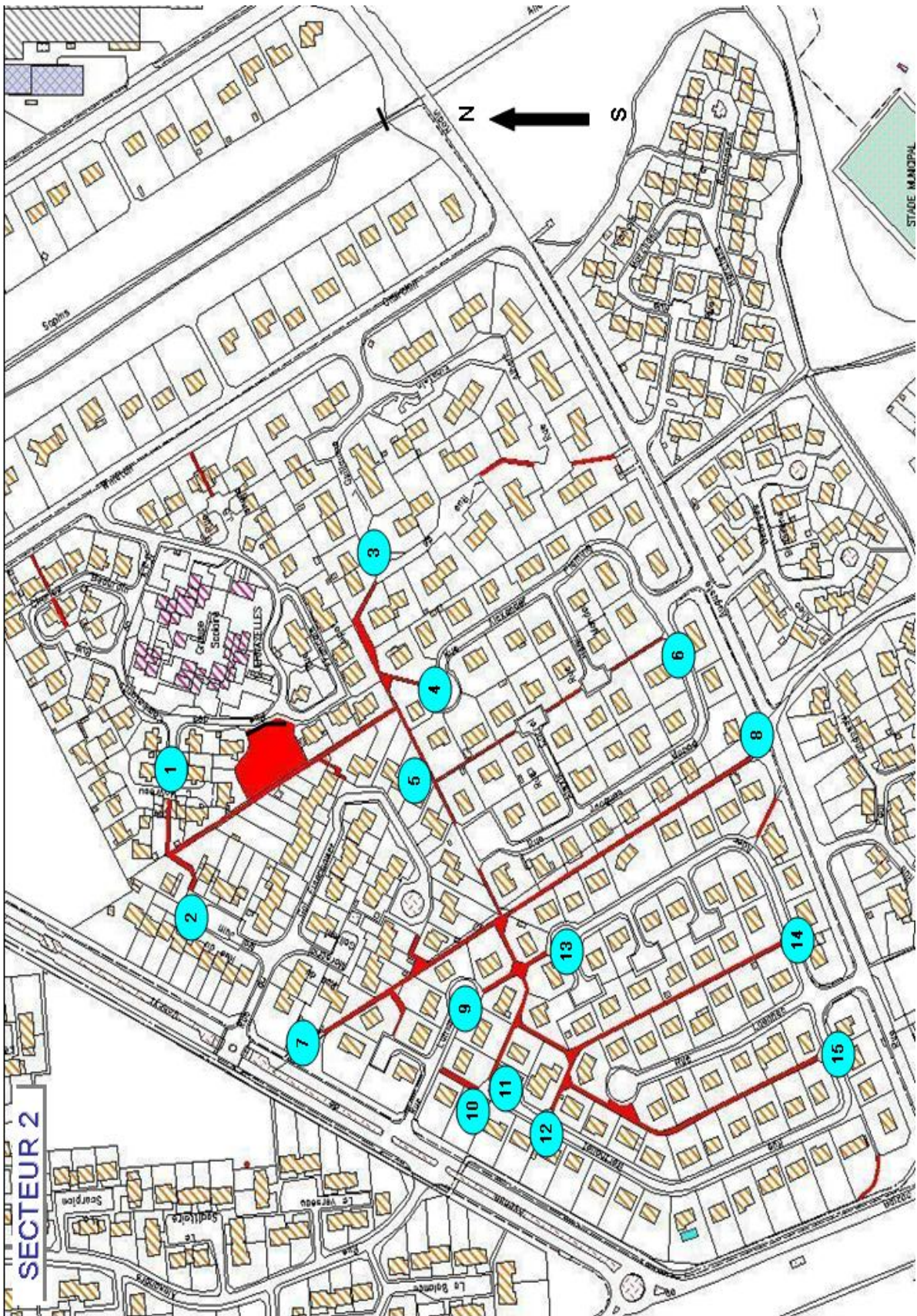
Après consultation des adhérents de l'A.S.E.L.Q.O. Sainte-Beuve regroupant l'ensemble des riverains de la Dalle, une proposition de dénomination, validée par les membres du Comité de Mobilisation et d'Animation de La Source, a été faite.

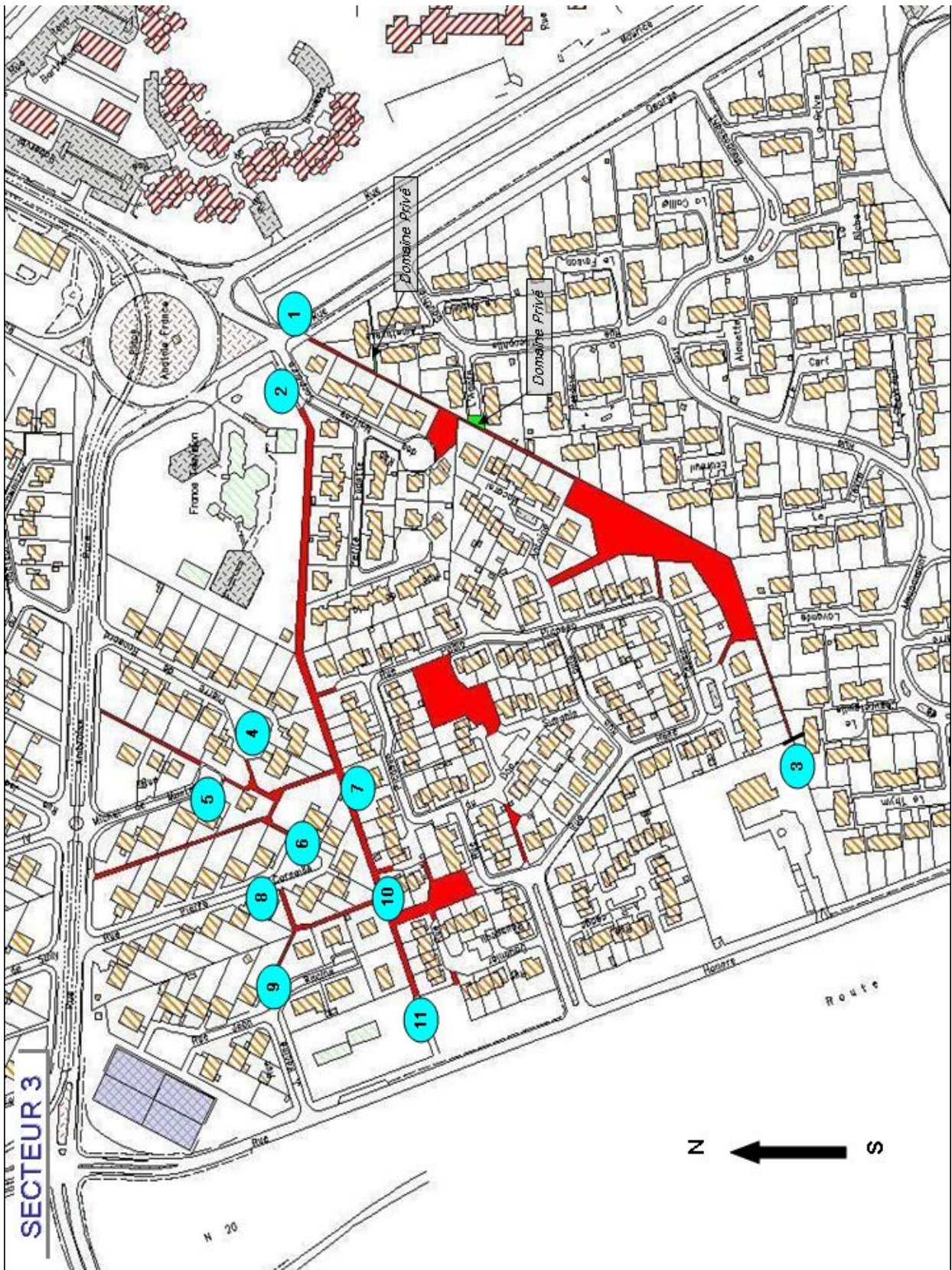
- Jardin situé entre la place Ernest Renan et la place Sainte-Beuve : Jardin de la Renaissance

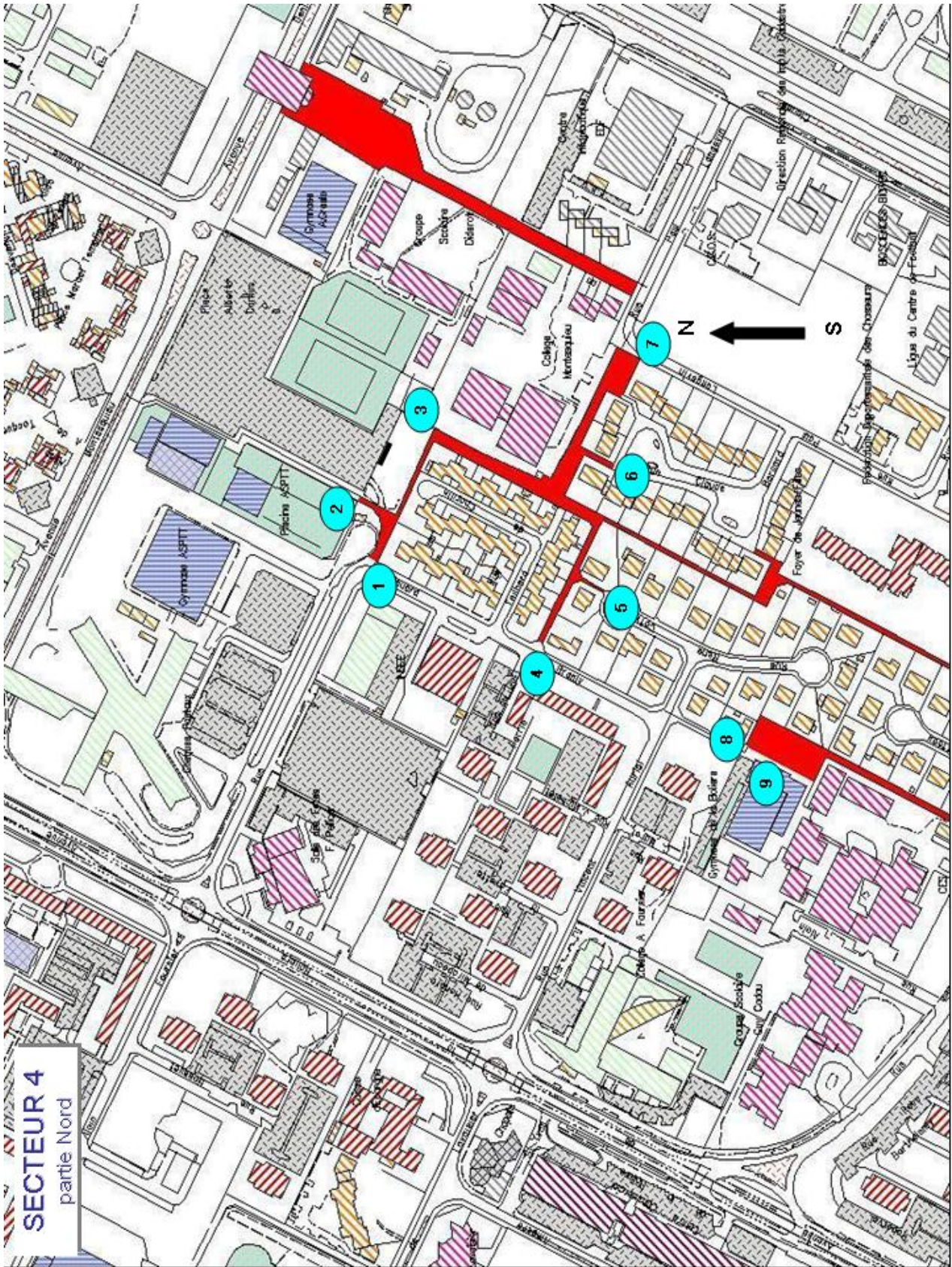
Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les dénominations proposées ci-dessus.

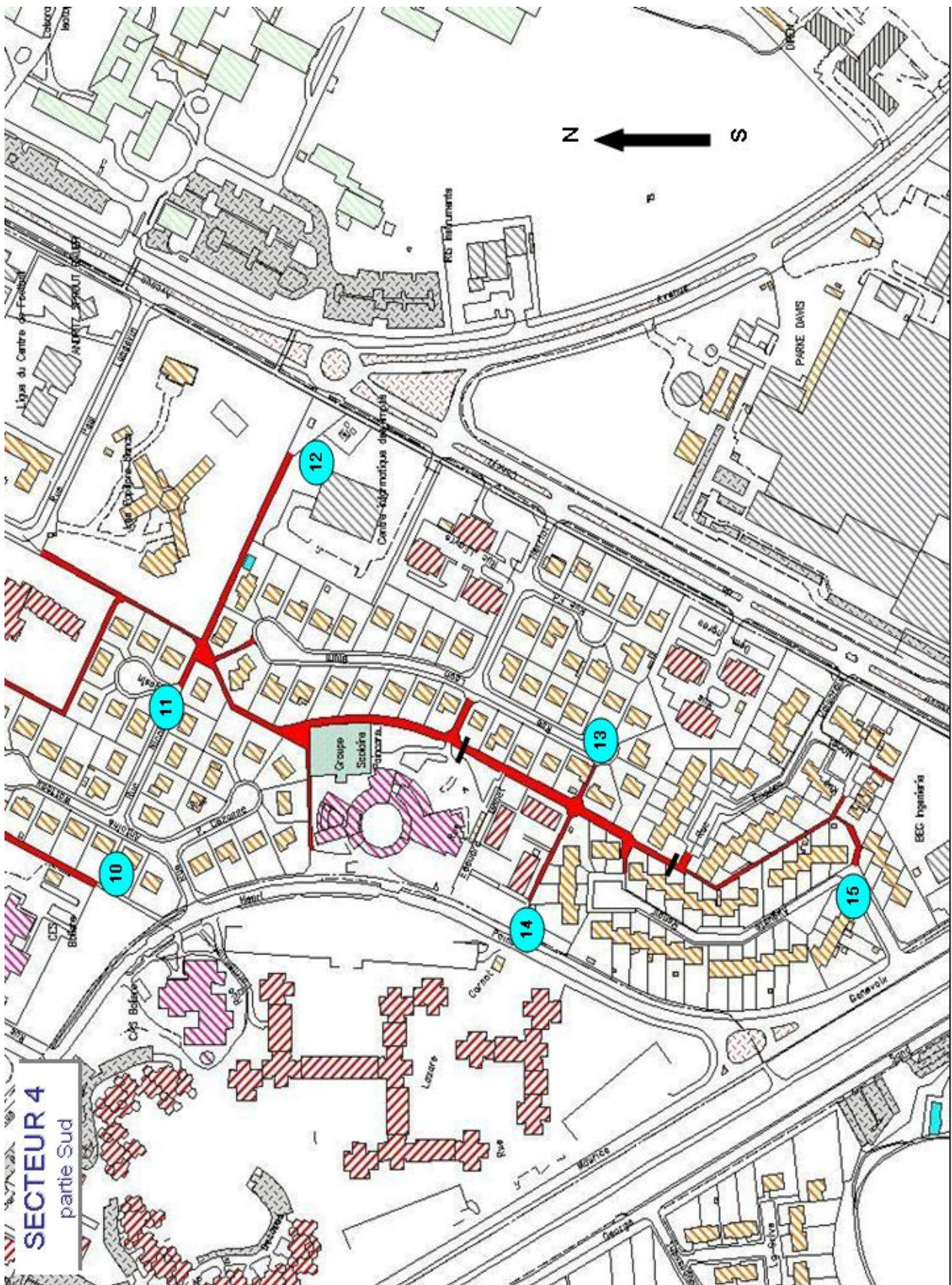
ADOPTE A L'UNANIMITE.

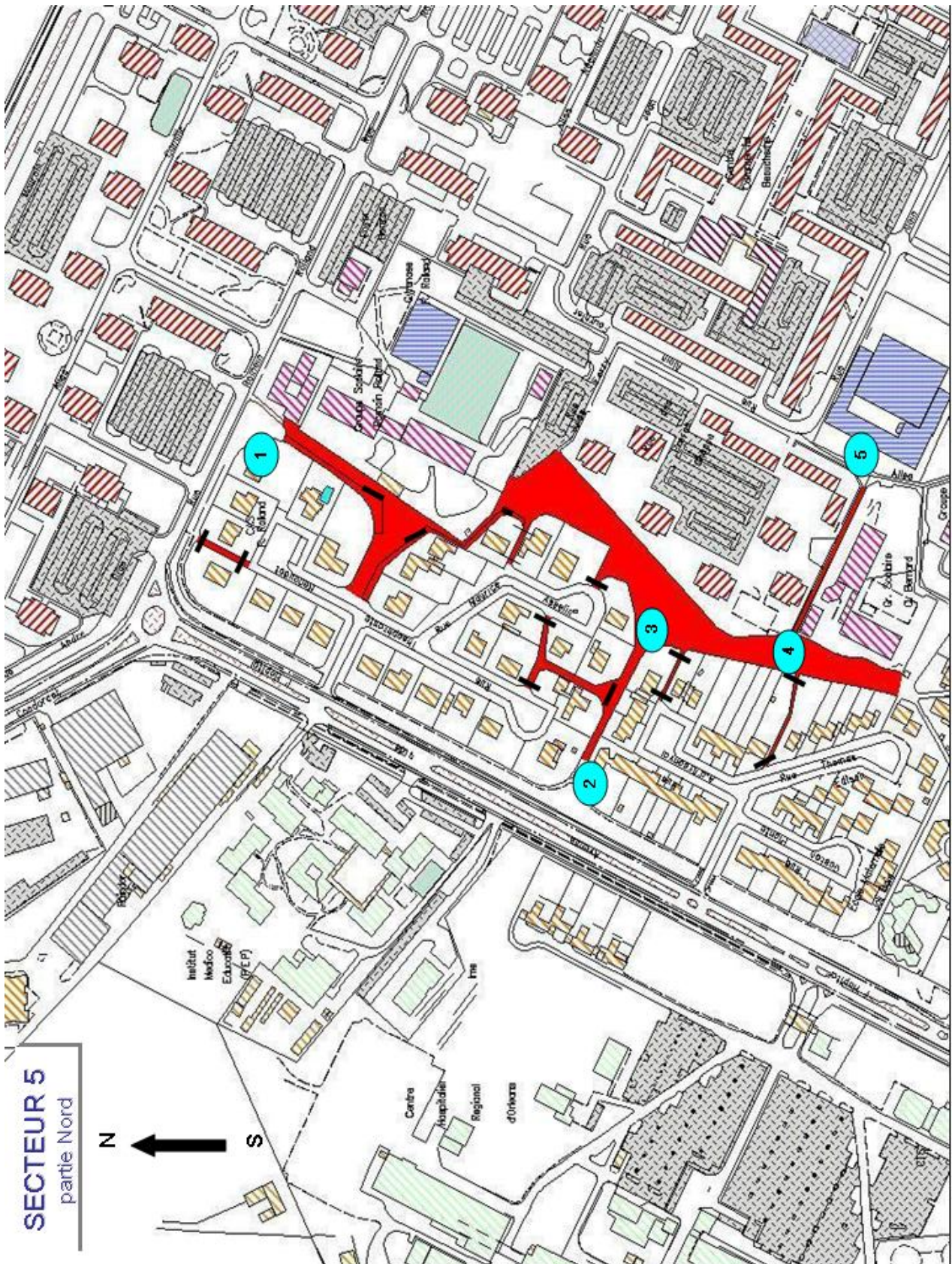


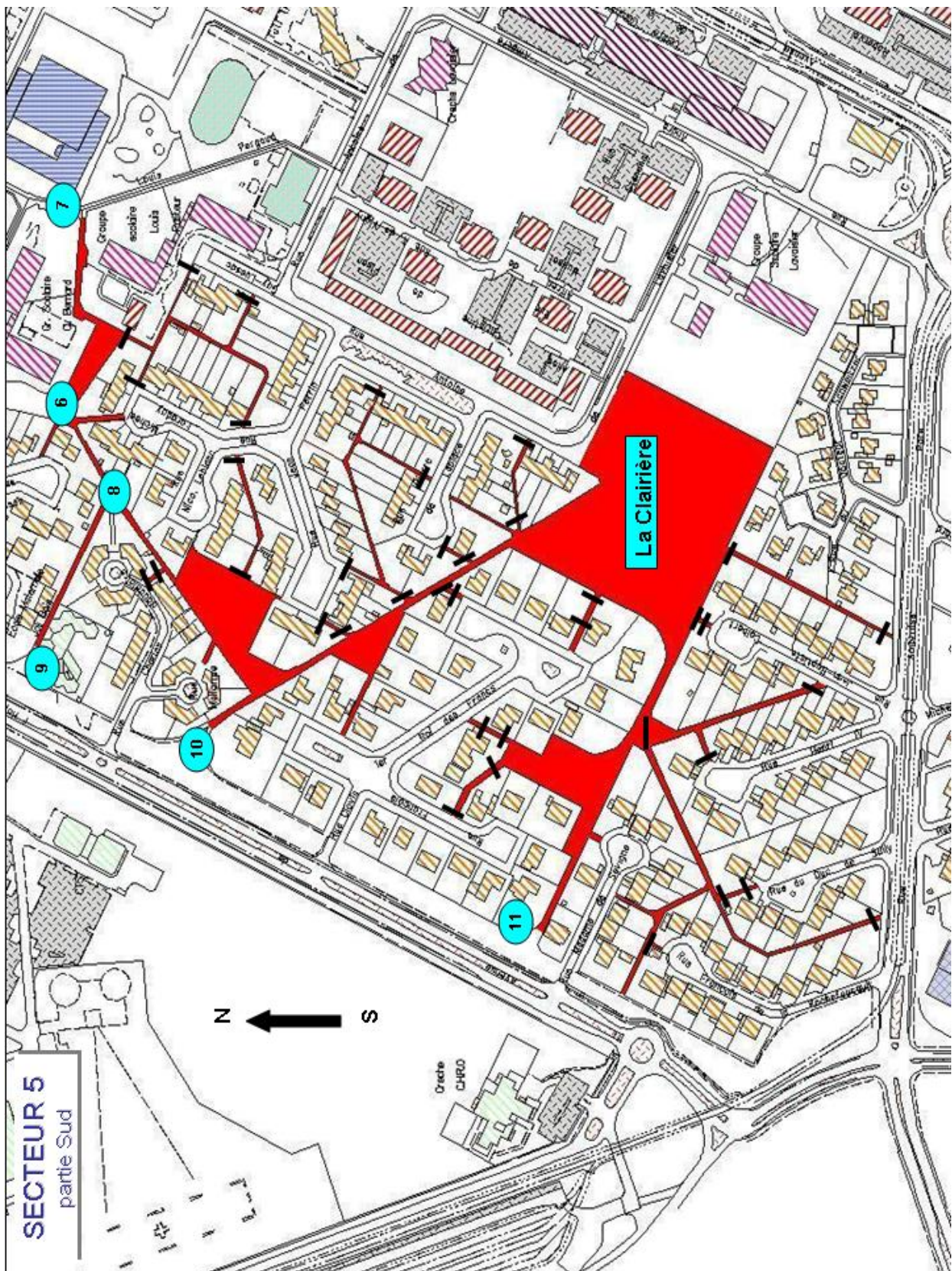














N° 31 – **Chaufferie biomasse d'Orléans La Source. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Approbation de l'avenant n° 1.**

M. MARTIN – *La chaufferie biomasse étant maintenant construite, il faut l'attribuer à la société support qui s'appellera « Orléans Biomasse Energie (O.B.E.), maître d'ouvrage et financeur de la chaufferie biomasse. Je rappelle que le capital de cette société appartiendra majoritairement au Fonds Européen pour la Promotion de l'Efficacité Energétique qui est un fonds créé par la Banque Européenne d'Investissement. Ce fonds apportera, et ce n'est pas indiqué dans la délibération, je le précise, un montant de fonds propre de l'ordre de 5 000 000 €, ce qui est tout à fait important. C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver cet avenant pour l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.*

M. le Maire – *Merci. M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *La journée porte ouverte est-elle toujours prévue au mois de mai ?*

M. le Maire – *M. MARTIN, vous le confirmez aussi ?*

M. RICOUD – *Vous le confirmez, M. MARTIN ?*

M. MARTIN – *Oui, je le confirme.*

M. RICOUD – *Très bien !*

M. MARTIN – *J'ai eu l'occasion d'en parler avec les dirigeants. Il faut que tout cela se mette un petit peu en place.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, c'est à votre tour.*

Mme KOUNOWSKI – *M. MARTIN, une autre demande. Est-ce que vous pouvez peut-être me le confirmer, c'est la demande que j'avais faite la dernière fois, sur les compositions et le contenu des éléments dans les fumées. Je l'avais demandé la dernière fois.*

M. MARTIN – *C'est à l'exploitant de répondre. Je me félicite de voir le succès qu'emporte cette chaufferie. C'est formidable.*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, mais on aimerait bien savoir ce qu'il y a dans les fumées.*

M. le Maire – *Mais, Mme KOUNOWSKI !*

M. MARTIN – *La demande des visites, par vous-même bien sûr, mais aussi par les habitants de la Source est un phénomène en soi. Cette chaufferie est une réussite technique, c'est aussi une réussite qui va apporter beaucoup d'économie. Le fait que vous réclamiez des visites, encore une fois je le dis, elles sont prévues, elles vont être organisées plutôt d'ici trois mois, le temps que l'ensemble de l'organisation se calme.*

M. le Maire – *Je redis pour ce que vous demandez sur les fumées, tout ce type d'installation fait l'objet d'un rapport annuel, chiffres à l'appui, détaillé et il sera à votre disposition. On présentera tout cela au Conseil Municipal. C'est d'ailleurs une obligation légale. On les aura tous, et il y aura tous les éléments détaillés et chiffrés.*

Mme KOUNOWSKI – *Il y avait quand même un point où l'on devait les avoir à partir du moment où la chaufferie était mise en route.*

M. le Maire – *Il faut un peu de temps quand même pour relever tous ces éléments.*

Je vous consulte sur l'avenant n° 1 présenté par M. MARTIN.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 mars 2010, a approuvé l'avenant n° 16 au traité de concession conclu avec la S.O.C.O.S. autorisant la construction d'une chaufferie biomasse.

En application de cet avenant, la Ville et la S.O.C.O.S. ont délivré au groupement constitué des sociétés DALKIA BIOMASSE ORLEANS et DALKIA France une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) du domaine public, en vue de construire, financer et exploiter les ouvrages et installations permettant de produire de l'énergie thermique et de l'énergie électrique à partir de combustible biomasse. La durée de l'A.O.T. est de 20 ans, elle correspond à celle de l'engagement d'achat de l'électricité par E.D.F. dans le cadre de la reconnaissance du projet par la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.).

C'est la société Orléans Biomasse Energie (O.B.E.) qui est le maître d'ouvrage et le financeur de la chaufferie biomasse. Le capital de cette société est majoritairement détenu par le Fonds Européen pour la promotion de l'Efficacité Energétique, fonds créé à l'initiative de la Commission Européenne, financé notamment par la Banque Européenne d'Investissement, et dont l'objet est d'investir en fonds propres dans des projets de développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la société O.B.E. finance la chaufferie biomasse en contractant un prêt auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et d'Oséo.

L'objet du présent avenant est de formaliser, conformément à l'article 6 de l'A.O.T., le transfert à O.B.E. de l'ensemble des droits et obligations détenus par le groupement au titre de l'A.O.T.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la S.O.C.O.S, le groupement constitué des sociétés DALKIA BIOMASSE ORLEANS et DALKIA France et la société ORLEANS BIOMASSE ENERGIE ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Ville et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Déports des systèmes de vidéo-protection. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et KEOLIS Orléans-Val de Loire.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire », en tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs urbains, a pour mission la gestion du réseau de bus et de tramway. Elle est propriétaire des infrastructures qui sont mises à disposition de KEOLIS Orléans Val de Loire, dans le cadre de la convention de délégation de service public qui les lie.

Parmi ces infrastructures, des caméras ont été installées sur les carrefours stratégiques des lignes de tramway permettant la protection des infrastructures, des usagers, ainsi que la régulation du trafic des rames sur l'ensemble de la ligne, ses stations et ses parcs-relais. Ces caméras sont reliées au Poste de Commandement Centralisé (P.C.C.) de KEOLIS Orléans Val de Loire situé au Centre de Maintenance de Saint-Jean-de-Braye.

Dans le cadre de la Convention de Mise à Disposition des Services (M.A.D.S.) signée entre la Ville et l'Agglo, les opérateurs du Poste Central de Régulation du Trafic (P.C.R.T.) géré par la Ville, sont chargés d'assurer le suivi de la régulation du trafic sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

La vidéo-protection prévue dans le projet de rénovation du P.C.R.T. sera installée sur des

carrefours à feux gérés soit par l'AggLO soit par la Ville. Ce système de vidéo-protection permet aux opérateurs du P.C.R.T. de visualiser une situation sur un carrefour ou un axe de circulation important, d'analyser cette situation et de pouvoir agir à distance au moyen des outils à leur disposition, de dépêcher sur place une équipe d'intervention ou de signaler un problème aux agents de police, voire de déclencher une alerte (envoi de secours, ..).

Afin d'optimiser la collaboration entre les services municipaux agissant pour le compte de l'AggLO et les services de l'exploitant de transports en commun et de mutualiser les investissements, il a été décidé de procéder à un échange de flux.

A cet effet, une convention a été établie dont l'objet est de définir :

- les conditions dans lesquelles l'AggLO autorise la Ville, dans le cadre de sa mission de surveillance des carrefours fixée dans la M.A.D.S., à visualiser en continu les images des caméras installées sur le réseau de transport de l'ensemble de son territoire,
- les conditions dans lesquelles la Ville autorise l'AggLO et son exploitant à visualiser les images des caméras installées sur les carrefours AggLO gérés par la Ville pour le compte de la M.A.D.S.,
- les conditions d'exécution des travaux liés à cette organisation.

Pour la mise en œuvre, des travaux seront réalisés :

- extension du système de vidéo-protection mis en place sur le réseau de transport du territoire de l'AggLO avec un déport de flux vidéo réalisé au P.C.R.T.,
- extension du système de vidéo-protection des carrefours gérés par la Ville avec un déport de flux vidéo réalisé au Poste de Commande Centralisé de l'exploitant.

Le coût de ces travaux est intégré dans le projet global de mise à niveau du P.C.R.T., estimé à 200 000 € T.T.C. et dont les crédits sont inscrits aux budgets de la Ville et de l'AggLO à hauteur respectivement de 18 et 82 %.

En cas de besoin d'exploitation d'images, chaque partie en fera la demande à l'autre partie qui y répondra en fonction de ses contraintes d'exploitation et des règles en vigueur. Chaque partie conserve la responsabilité de l'exploitation des images, ainsi que de leur stockage, dans la limite des délais prévus par l'autorisation préfectorale liés à son système de vidéo-protection.

La convention entrera en vigueur le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement chaque année, dans la limite de 3 fois.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et KEOLIS relative au déport de systèmes de vidéo-protection ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Mise à niveau du P.C.R.T. Lot n° 3 : vidéo-protection des carrefours et réseaux de télécommunication. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération

« Orléans Val de Loire » et la Ville, ayant pour objet la mission de pilotage et le suivi d'une réflexion sur le projet d'évolution du système de régulation du trafic, a été approuvée par le Conseil Municipal le 23 septembre 2011.

Afin de mutualiser les procédures et regrouper les achats en vue de la réalisation d'économies d'échelle, la constitution d'un groupement de commandes avec l'AggLO pour la rénovation du Poste Central de Régulation du Trafic (P.C.R.T.), la programmation, la coordination, la vidéo protection des carrefours, le jalonnement dynamique des parkings a été approuvé par le Conseil Municipal le 25 mai 2012.

La mise à niveau du P.C.R.T. a été confiée à la société PHILEAS par marché du 19 octobre 2012 (lot n°3).

Afin de permettre l'échange de flux vidéo des caméras raccordées au P.C.R.T. vers le Poste de Commandement Centralisé (P.C.C) de KEOLIS, il s'avère nécessaire d'ajouter une nouvelle prestation au bordereau des prix. En conséquence, le marché est modifié dans les conditions suivantes :

- Modifications du bordereau des prix unitaires : Ligne 3.69 - Mise en place d'un déport de flux vidéo depuis le P.C.R.T. vers le P.C.C. Tram TAO (KEOLIS). Ce prix rémunère la fourniture de l'ensemble du matériel nécessaire, le câblage, la mise en place et le paramétrage.

- Prix Unitaire Hors Taxe : 5 704,50 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 au marché n° 12-286 relatif à l'ajout d'une prestation permettant de réaliser l'échange de flux vidéo des caméras raccordées au Poste Central de Régulation du Trafic vers le Poste de Commandement Centralisé de KEOLIS ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS HUMAINES

N° 34 – **Convention de participation à la protection sociale complémentaire. Modalités de prélèvement et de reversement des cotisations.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une action en commun avec le C.O.S. pour donner un petit coup de pouce aux agents qui n'ont pas encore de mutuelle. C'est une mesure sociale.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez la parole.*

M. RICOUD – *J'entends bien ce que vous me dites, Mme SAUVEGRAIN, mais on essaie d'être cohérent dans nos votes. On s'est abstenu au mois de mai 2012 et nous nous abstiendrons là.*

M. le Maire – *Je pense que le C.O.S. va afficher une certaine tristesse. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le protocole d'accord pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents prévoit la participation de la Mairie à la protection sociale complémentaire de ses agents. La Mairie a mis en place un contrat collectif de couverture des risques santé, attribué par convention de

participation au groupement COLLECTEAM – HUMANIS APRIONIS.

Depuis sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013, la Mairie effectue mensuellement le prélèvement sur salaire du montant de la cotisation due par chaque agent, et autorise les services de la Trésorerie Générale à verser les fonds ainsi collectés à l'attributaire de la convention de participation. La Ville prend également en charge une partie de la cotisation du contrat de complémentaire santé, à hauteur de 11 € nets par mois par agent.

Par ailleurs, en application du protocole d'accord intersyndical, la convention de partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) prévoit que celui-ci verse, en complément de la participation de la Mairie, une aide aux agents en difficulté non couverts par une complémentaire santé afin de les inciter à se doter d'une protection complémentaire.

Le C.O.S. a donc décidé une participation en 2013 et 2014 de 12 € brut par mois et par agent remplissant les conditions suivantes :

- ouvrir droit à la participation de la Mairie à la protection sociale complémentaire ;
- disposer d'un salaire net de 17 000 € par an au maximum ;
- avoir un montant d'imposition N - 2 (ligne 14 de l'avis d'imposition) inférieur à 1 000 €.

Les dossiers seront instruits directement par le C.O.S., sur proposition du service social de la Mairie, la participation étant versée avec le traitement des agents. Le versement de la participation sera effectué par la Ville dans le cadre du versement des traitements des agents concernés. La Mairie émettra trimestriellement un titre de recettes au C.O.S. à hauteur des montants engagés.

Au 25 janvier 2013, 6 agents remplissent les conditions pour bénéficier de cette prestation, ce qui représente un coût annuel de 864 € bruts.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser le prélèvement sur le traitement des agents des cotisations de complémentaire santé et de prévoyance pour le compte de l'attributaire de la convention de participation, bénéficiaire d'un reversement mensuel correspondant ;

1°) autoriser le versement, pour le compte du Comité des Œuvres Sociales de la prestation aux agents ouvrant droit à l'aide à la première adhésion ;

2°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOpte PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 35 – **E.S.A.D. Approbation d'une convention de gestion et d'une convention de mise à disposition de services.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la suite des délibérations du Conseil Municipal précédent concernant le transfert des personnels enseignants et la convention de gestion des personnels administratifs et techniques.*

M. le Maire – *Mme BARRUEL, c'est à vous la parole.*

Mme BARRUEL – *D'abord, pour vous dire que je m'abstiendrai sur cette délibération et sur la suivante. Ensuite, je voudrais surtout remercier Muriel SAUVEGRAIN et ses services pour tout le travail qui a été effectué sur ces conventions qui sont des conventions techniques. Honnêtement, ce transfert du personnel pédagogique est extrêmement important pour la suite de l'école. Je voudrais aussi remercier le*

climat dans lequel toutes ces conventions se mettent en œuvre.

M. le Maire – *Je pense que vous voulez parler d'une non participation au vote. C'est exact ? Vous me le confirmer ?*

Mme BARRUEL – *Oui, pardon, non participation.*

M. le Maire – *Donc, une non participation au vote. Vous avez raison d'insister parce que c'est une délibération importante. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Institut d'Arts Visuels a changé de statut et est devenu un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.), dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.).

La création de cette entité juridique réunissant l'Etat, la Ville et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges a constitué l'un des éléments permettant à l'école d'être reconnue comme établissement d'enseignement supérieur et d'être habilitée à délivrer des diplômes nationaux, tel que le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique au grade Master en juin 2012.

Afin de mener à bien ses missions et faciliter la mise en place progressive de cet établissement, une convention de mise à disposition de services a été conclue entre la Ville et l'E.S.A.D. prévoyant la mise à disposition de l'ensemble du personnel pédagogique, technique et administratif affecté à l'école ainsi que la mise à disposition partielle des services municipaux intervenant pour le compte de l'E.S.A.D. Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans l'attente du transfert des personnels pédagogiques auprès de l'E.S.A.D. au 1^{er} mars 2013, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012, un avenant à la convention de mise à disposition de service a été conclu pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2013.

Pour accompagner le transfert des personnels pédagogiques, il est proposé de confier à la Ville la gestion administrative de l'ensemble des prestations de ressources humaines inhérentes au personnel transféré et de permettre à l'E.S.A.D. de disposer de l'appui et de l'expertise des services municipaux dans tous les domaines de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, la Mairie et l'E.S.A.D. maintiennent le principe de la mise à disposition de services pour les personnels administratifs et techniques ainsi que pour les services fonctionnels et opérationnels de la Ville qui interviennent pour le compte de l'E.S.A.D.

Le principe de conserver un dispositif de mutualisation des personnels garantit notamment :

- La performance de la gestion (efficacité, coût...),
- Une gestion centralisée du personnel,
- L'appui et l'expertise des services municipaux dans des domaines de gestion variés : (ressources humaines, finances, commande publique, systèmes d'information...).

Afin de formaliser les modalités de concours et moyens apportés par les services fonctionnels et opérationnels de la Ville à l'E.S.A.D., il est donc proposé de conclure :

- une convention de gestion entre la Ville et l'E.S.A.D. visant à confier à la Ville la gestion des ressources humaines des personnels pédagogiques transférés à l'E.S.A.D. à compter du 1^{er} mars 2013. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans.

La Ville facturera à l'E.S.A.D. le coût de la gestion assurée par la Ville sur la base de 0,80 E.T.C. d'un rédacteur (base de calcul : coût annuel moyen d'un rédacteur au 1^{er} janvier 2013), soit un

montant annuel fixe de 31 604 €.

- une convention de mise à disposition de services concernant :

- l'ensemble du personnel relevant des services administratifs, techniques et culturels (autres que les personnels pédagogiques) de l'E.S.A.D., soit un effectif de 20,8 E.T.C. Le remboursement s'effectue sur la base du coût brut annuel des agents, au vu des dépenses réellement supportées par la Ville.

- ainsi que les services fonctionnels et opérationnels qui interviennent, en partie, pour le compte de l'E.S.A.D., soit en équivalent temps complet 0,1 poste en catégorie A, 0,4 poste en catégorie B et 0,1 poste en catégorie C. L'ensemble représente une somme forfaitaire annuelle de 24 800 € sur la durée de la convention.

Cette convention est également établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2013.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de services et la convention de gestion à passer avec l'E.S.A.D., pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6419, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION DE MME BARRUEL.

N° 36 – **Personnel de l'E.S.A.D. Convention de participation à la protection sociale complémentaire. Approbation d'un avenant d'adhésion.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du transfert des personnels pédagogiques auprès de l'E.S.A.D. au 1^{er} mars 2013 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012, un protocole d'accord social a été conclu entre la Ville et l'E.S.A.D. Il prévoit notamment le maintien du bénéfice de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance au personnel pédagogique, directement recruté par l'E.S.A.D. à compter du 1^{er} mars 2013.

Dans ce cadre, il est donc proposé d'étendre à l'E.S.A.D. et aux personnels pédagogiques transférés, la convention de participation conclue entre la Ville et le groupement COLLECTeam Ingénierie sociale / APRIONIS PREVOYANCE, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2012 et effective depuis le 1^{er} janvier 2013, par le biais d'un avenant d'adhésion qui permettra aux personnels pédagogiques de l'école de bénéficier des mêmes conditions de garanties et tarifaires que celles accordées à la Ville.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues dans la convention de gestion à passer entre la Ville et l'E.S.A.D., la participation de l'E.S.A.D. à la protection sociale complémentaire de ses agents se fera dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Ville.

La Ville effectuera mensuellement, pour le compte de l'E.S.A.D., le prélèvement sur salaire du montant de la cotisation due par chaque agent, et autorisera les services de la Trésorerie Générale à verser les fonds ainsi collectés à l'attributaire de la convention de participation. L'E.S.A.D. prendra en charge une partie de la cotisation du contrat complémentaire santé à hauteur de 11 € nets par mois et par agent.

La participation du Comité des Œuvres Sociales, pour les années 2013 et 2014, de 12 € brut par mois et par agent, se fait dans les mêmes conditions que pour les agents de la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant d'adhésion à la convention de participation conclue entre la Ville et le groupement COLLECTeam Ingénierie sociale / APRIONIS PREVOYANCE ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 37 – Direction de la Culture et de la Création Artistique. Poste de chargé de mission. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de chargé de mission soutien à la création artistique, spécialité arts visuels et numériques est vacant au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Développement de projets culturels :

- Identifier, impulser et suivre des projets culturels de création artistique des acteurs locaux
- Créer un lien entre les acteurs locaux, les établissements culturels et les associations de la Ville, partenaires publics et privés
- Constituer un réseau, étude prospective (« benchmarking »).

Organisation d'événements culturels :

- Proposer, concevoir et organiser des événements artistiques et culturels autour de projets innovants
- Rendre accessible la culture aux publics éloignés
- Développer les projets de soutien aux arts urbains
- Organiser et développer l'évènement estival ciné-jardin en concertation avec les associations locales
- Proposer, organiser et promouvoir les expositions à la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier
- Développer la polyvalence avec le chargé de mission musiques actuelles notamment dans l'organisation des événements : Festival de Jazz, fête de la musique...

Suivi de la gestion de la Maison des Arts et de la Musique :

- Organiser le planning d'occupation de la salle, suivi des conventions d'occupation, supervision des recettes
- Assurer les relations avec les usagers et les acteurs du quartier et participer à l'organisation d'évènements ponctuels (festival des associations, expositions...)
- Participer à la réflexion pour développer le potentiel d'exploitation des établissements culturels rattachés au service (Maison des Arts et de la Musique, Collégiale Saint Pierre le Puellier)
- Suivre les relations avec le prestataire gestionnaire de l'établissement (planning, gestion des accès, demandes techniques...)
- Promouvoir les actualités de l'établissement.

Communication :

- Contribuer à valoriser auprès du grand public, les actions culturelles portées par le service soutien à la création artistique et ponctuellement des établissements culturels
- Participer à l'élaboration des supports de communication, suivi de leur production en lien

avec la direction de la communication (Guide Culture, Guide des Musées, etc.).

Missions transversales :

- Participation à des missions pilotées par la Mission Jeunesse : Conseil Municipal des Jeunes, Soirée Jeunes Talents
- Etre en appui de la direction de la culture et de la création artistique lors des évènements à caractère exceptionnel
- Suivre les demandes occasionnelles de tournages de films sur la ville d'Orléans (autorisations d'occupation du domaine public).

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 21/11/2012 sous le n° 2012-11-9199.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de mission soutien à la création artistique, au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

N° 38 – Formations. Approbation de marchés après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le plan de formation de la Ville poursuit deux objectifs :

- développer une culture de prévention du risque,
- assurer le respect des obligations réglementaires.

L'axe hygiène et sécurité est l'un des plus importants du plan de formation de la collectivité. 25 % des départs en formation ont ainsi été consacrés en 2012 à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Certaines de ces formations sont assurées par des formateurs internes (Sauveteurs Secouristes du Travail, incendie, gestes et postures). D'autres nécessitent d'avoir recours à des prestataires externes.

Un appel d'offres ouvert a ainsi été lancé le 11 juillet 2012 pour l'ensemble des lots suivants :

- Lot n° 1 : Certificats d'Aptitudes aux Conduites en Sécurité (C.A.C.E.S.)
- Lot n° 2 : Habilitations électriques
- Lot n° 3 : Permis et formations des conducteurs routiers
- Lot n° 4 : Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (S.S.I.A.P.)
- Lot n° 5 : Prévention et gestion de l'agressivité des publics
- Lot n° 6 : Sensibilisation à la culture Hygiène et Sécurité

Lors de sa réunion du 16 janvier 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

Pour les lots 1 à 4 :

3. Qualité des moyens humains proposés pour l'exécution du marché (qualification et compétence des intervenants dans le domaine de la formation bureautique) (pondération 30 %)
4. Qualité de la conception de la formation appréciée au regard de la proposition détaillée du déroulement de la formation et des méthodes pédagogiques employées (pondération 30 %)
5. Prix de la prestation apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération 40%)

Pour les lots 5 à 6 :

3. Qualité de la conception de la formation appréciée au regard de la proposition détaillée du déroulement de la formation et des méthodes pédagogiques employées (pondération 40 %)
4. Qualité des moyens humains proposés pour l'exécution du marché (qualification et compétence des intervenants, dans le domaine de la formation au développement personnel) (pondération 30 %)
5. Prix de la prestation apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération 30 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux formations en hygiène et sécurité à passer :

- Lot n° 1 : certificats d'Aptitudes aux Conduites en Sécurité (CACES), avec la société SOCOTEC pour un montant minimum de 5 000 € T.T.C. et maximum de 50 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 2 : habilitations électriques, avec la société BUREAU VERITAS pour un montant minimum de 2 000 € T.T.C. et maximum de 30 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 3 : permis et formations des conducteurs routiers avec la société AFT IFTIM pour un montant minimum de 6 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 4 : services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes, avec la société SOCOTEC, pour un montant minimum de 1 000 € T.T.C. et maximum de 30 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 5 : prévention et gestion de l'agressivité des publics avec la société FORM&COM pour un montant minimum de 2 000 € T.T.C. et maximum de 35 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 6 : sensibilisation à la culture hygiène et sécurité avec la société BUREAU VERITAS pour un montant minimum de 1 000 € T.T.C. et maximum de 30 000 € T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) Imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6184, service gestionnaire HFOR ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – **Recrutement pour besoins saisonniers. Année 2013.**

Mme SAUVEGRAIN – *Comme chaque année, des maîtres nageurs et des agents d'entretien sont recrutés dans tous nos foyers logements.*

M. le Maire – *Des maîtres nageurs dans les foyers logements ?*

(Rires)

M. le Maire – *C'est Mme LECLERC ? Mme LECLERC a demandé des maîtres nageurs dans les foyers logements, visiblement.*

(Réactions de Mme LECLERC hors micro)

M. le Maire – *Non ! MM. GABELLE et RICOUD souhaitent la parole. M. GABELLE, c'est à vous.*

M. GABELLE – *Ce midi, nous étions au foyer Thinat, on n'a pas vu de piscine pourtant !*

M. le Maire – *Non, et je m'en félicite parce qu'il y en avait quelques unes autrefois sur la terrasse qui ont disparu avec les travaux que nous avons effectués. M. RICOUD, c'est à vous.*

M. RICOUD – *Le recrutement pour 2013, est-il en hausse ou en baisse par rapport à 2012 ?*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN veut bien vous répondre mais il y a un complot contre elle puisqu'elle n'a plus de micro.*

Mme SAUVEGRAIN – *C'est exactement le même nombre d'agents que pour 2012 et 2011.*

M. RICOUD – *Merci, Mme SAUVEGRAIN.*

M. le Maire – *Je propose que nous envisagions une action concernant les micros du conseil. Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour la période estivale 2013 est rendu nécessaire en raison de l'ouverture de services publics saisonniers (tels que l'aire de baignade de l'île Charlemagne, le fonctionnement du petit train de Wichita).

Mode de recrutement :

Les candidatures sont centralisées au sein de la Direction Générale Adjointe des Relations Humaines du 1er janvier au 31 mars de chaque année.

Les jeunes recrutés devront avoir atteint l'âge de 18 ans. Aucun niveau d'étude n'est exigé, sauf pour les maîtres-nageurs (B.N.S.S.A., B.E.E.S.A.N.). Les étudiants seront recrutés pour une durée d'un mois maximum, entre mai et septembre, et ne seront pas repris l'année suivante, sauf dérogation.

Ces recrutements respecteront les règles générales fixées par le statut de la fonction publique, article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Les jeunes seront recrutés en qualité d'auxiliaire mensuel, sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, selon les affectations. Les surveillants de piscines et de la base de loisirs seront recrutés en qualité d'opérateur des activités physiques et sportives.

Missions :

Les jeunes recrutés occupent à temps complet ou incomplet les missions suivantes :

- Accueil, aide à la restauration et entretien dans les foyers pour personnes âgées,
- Billetterie, entretien, surveillance et animation (piscine, base de loisirs de l'Île Charlemagne et dispositif « EMIS »),
- Vente de billets pour le petit Train de Wichita.

Besoins 2013 :

Au total, compte-tenu de l'ensemble des besoins des services, il est proposé de recruter 70 équivalents mois.

Le coût pour la Ville des emplois d'été 2013 est estimé à 136 000 €, les crédits étant inscrits au budget 2013.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2013 selon le tableau ci-annexé ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les arrêtés de recrutement au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

REPARTITION POSTES D'EMPLOIS D'ETE (en E.T.C.)

D.G.A.	Direction ou Service	Mission	Proposition Pour 2013
Familles et solidarité	C.C.A.S.	Agent d'entretien et de restauration.	4
Vie Culturelle et Sportive	Direction de la Culture et de la Création Artistique	Accueil & billetterie du petit train Wichita.	1
	Direction des Sports et des Loisirs	Educateurs sportifs « E.M.I.S. » (encadrement et animation d'activités sportives, organisation et mise en œuvre de manifestations sportives, surveillance et sécurité des activités, accueil des publics, veille sectorielle et juridique)	65
		Maître Nageur Sauveteur / Secouriste piscines et base de loisirs	
		Accueil piscines et base de loisirs, entretien des équipements et surveillance des vestiaires (vente des billets d'entrée et tenue de la caisse).	
TOTAL			70

M. le Maire – *Mes chers collègues, les micros étant visiblement fatigués, je propose que nous levions la séance. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.*

*
* *
*

La séance est levée à 21 heures 25.

*
* *
*